RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

INSTITUT FRANÇAIS POUR LA JUSTICE RESTAURATIVE (IFJR)

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION : LE MOT DE LA PRÉSIDENTE 6
2. L'ORGANISATION DE L'INSTITUT EN 2024 7
   2.1. Le Bureau de l'Institut 7
   2.2. Le Conseil d'Administration 7
   2.3. Le Conseil scientifique 9
   2.4. L'équipe de l'IFJR 11
      2.4.1 Le siège de l'Institut 11
      2.4.2 Les antennes interrégionales de l'Institut 12
3. L'APPUI AUX PROGRAMMES PAR LES ANTENNES DE L'IFJR 14
   3.1. Le développement des antennes en 2024 14
   3.2. Les activités d'appui et de soutien conduites par les antennes en 2024 15
      3.2.1 Les activités d'appui consistant en un accompagnement méthodologique 15
      3.2.2 Les activités d'appui consistant en l'animation de médiations restauratives en subsidiarité 17
   3.3. Le bilan des interventions des antennes 21
      3.3.1. Le bilan de l'antenne nord-est 21
      3.3.2. Le bilan de l'antenne sud-est 22
      3.3.3. Le bilan de l'antenne sud-ouest 24
      3.3.4. Le bilan de l'antenne nord-ouest 25
      3.3.5. Le bilan de l'antenne centre 26
      3.3.6. Le bilan de l'antenne Réunion 27
      3.3.7. La pérennisation de l'expérimentation sur les cours d'appels de Toulouse et Aix-en-Provence 28
      3.3.8. L'expérimentation de dispositifs de dialogue restauratifs en matière de maltraitance à domicile à l'encontre de personnes âgées et/ou en situation de handicap 28
4. LA PROMOTION DE LA JUSTICE RESTAURATIVE 32
   4.1. La communication digitale 32
      4.1.1. Le site internet 32
      4.1.2. Les réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook, Twitter et Instagram) 32
      4.1.3. Les webinaires 33
      4.1.4. La lettre d'information mensuelle 33
   4.2. Les relations presse 34
      La radio 34
      La presse écrite 34
   4.3. L'évènementiel 34
      La semaine internationale de la Justice restaurative 34

5. L'OBSERVATOIRE DE LA JUSTICE RESTAURATIVE 36
5.1. La situation des programmes en 2023 37
5.2. Les mesures de justice restaurative en 2023 39
5.3. Les orientations par l'IFJR 43
5.4. Les listes d'attentes 45
5.5. L'animation des mesures en subsidiarité reposant sur l'équipe salariée de l'IFJR est désormais insuffisante à combler les manques 47
5.6. Vers un réseau de bénévoles pour renforcer les capacités opérationnelles de l'IFJR 49
6. LA FORMATION 51
6.1. La formation depuis 2011 51
Des origines à ce jour 51
L'offre de formation de l'IFJR 51
L'activité formation au fil des années 52
Le Pôle formation de l'IFJR 53
L'équipe support 53
Les intervenants formateurs 53
Le parcours de formation à l'animation de mesures de justice restaurative 54
Le certificat d'aptitude à l'animation des mesures/dispositifs de justice restaurative 56
Les bénévoles acteurs en justice restaurative 56
6.2. Focus sur l'activité Formation de l'IFJR en 2024 57
Les sessions animées en 2024 57
Le nombre de personnes formées en 2024 58
Les futurs animateurs de mesures de justice restaurative certifiés en 2024 59
6.3. Le rattachement institutionnel des personnes formées 59
Module 1, pour Informer et Orienter 59
Modules 2 MR et RDV-RCV, pour animer de mesures de justice restaurative Module 2 CSR-CAR, pour coordonner un dispositif à visée restaurative 60
Formations des bénévoles en justice restaurative 60
6.4. La répartition géographique des personnes formées 61
Les personnes formées en module 1 du parcours de formation à l'animation de mesures de JR 62
Les personnes formées en module 2 « CSR/CAR » du parcours de formation à la coordination de dispositif à visée restaurative 63
Les personnes formées en module 2 « RDV/RCV» du parcours de formation à l'animation de mesures de JR 64
Les personnes formées au module 2 « MR » du parcours de formation à l'animation de mesures de JR 65
Les personnes formées à travers les formations à destination des bénévoles impliqués dans les programmes de justice restaurative 66

Les Membres de la Communauté pour les RDV-RCV 66
Les Bénévoles de la Communauté pour les CSR-CAR 67
6.5. Les partenariats pour la mise en œuvre des formations 68
Les organismes de formation 68
Les partenaires institutionnels 69
6.6. La satisfaction 70
La satisfaction des apprenants 71
La satisfaction des partenaires 72
7. LES ACTIVITÉS INTERNATIONALES 73

1. INTRODUCTION : LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'année 2024 a été une année de forte activité avec une explosion du nombre de formations et un fort développement de nos partenariats. Une tendance qui venait confirmer un essor important sur l'année 2023.

Malgré cette montée en puissance au cours notamment des deux dernières années, nous sommes confrontés à des défis croissants qui font émerger la nécessité d'une réflexion stratégique et d'une mise en place d'actions appropriées.

En effet si nous nous réjouissons de l'augmentation de l'activité, nous avons conscience que cela a demandé un investissement opérationnel mais aussi une charge mentale accrue de notre équipe salariée qui ne peut se reproduire à l'identique dans les années à venir.

Dans ce contexte, Nicole Tercq-Diriart, notre présidente sur les 6 premiers mois de l'année, avait impulsé une réflexion sur la place des bénévoles dans notre institution et créé une commission bénévole dédiée à la mise en œuvre d'une organisation de ces bénévoles. Le nouveau bureau a eu à cœur que cette commission puisse accompagner l'organisation et la structuration du pool bénévoles en collaboration avec le directeur et l'équipe salariée afin de répondre aux besoins opérationnels de l'institut.

Le deuxième axe de travail a été centré sur la recherche d'une structuration et d'une organisation qui réponde de façon plus adaptée aux enjeux actuels de l'institut : diminuer la charge de travail de l'équipe salariée et répondre à la complexification RH et administrative

Le nouveau bureau a donc engagé une réflexion à partir de la fin 2024 sur :

- La clarification des champs de compétence et d'intervention de nos salariées,
- L'identification des besoins de renforcement de l'équipe et d'intégration de nouvelles compétences et/ou de nouveaux outils nécessaires au bon fonctionnement de la structure

Ces chantiers, permis par les avancées obtenues en 2024, permettront en 2025 de constituer les bases d'un renforcement de notre développement, à partir de 2026.

Nous remercions les partenaires qui nous soutienne financièrement pour la mise en œuvre de nos actions :

2. L'ORGANISATION DE L'INSTITUT EN 2024

2.1. Le Bureau de l'Institut

PRÉSIDENTE

Christiane LEGRAND

Retraitée, Ancienne cheffe d'entreprise, membre bénévole de la communauté dans les Rencontres Condamnés Victimes (Paris)

VICE-PRESIDENTE

Claire COMMENCHAL

Directrice du pole sociojudiciaire de l'association AIS 35, exerçant depuis plus de 20 ans auprès des victimes et depuis 15 ans auprès des auteurs, en prise directe avec le système judiciaire, les institutions locales, régionales et nationales

SECRETAIRE GÉNÉRAL

Didier de CAMBOURG

Retraité, créateur d'une entreprise d'insertion et ancien cadre régional à l'Agefiph (Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées). Visiteur de prison de 2018 à 2022, Membre de la Communauté depuis 2018

SECRETAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE

Katia LEGRET

Directrice, Association Pyrénéenne d'Aide aux Victimes et de Médiation (APAVIM, Pau)

TRESORIÈRE

Patricia DEGOS

Comptable pendant plus de 30 ans, Conseillère municipale de sa commune

2.2. Le Conseil d'Administration

Membres à titre individuel

Sabine BAMALE

Psychologue clinicienne, Unité Médico-judiciaire ; Officier de la réserve opérationnelle, Service de santé des armées, Pau

Frédérique BEDOS

Fondatrice de l'ONG Le Projet Imagine, Paris

Alain HENNENFENT

sophrologue retraité, Avignon

Michel GARDETTE

Membre de la communauté, Toulouse

Edith HERRERO

Médiatrice, Présidente de l'association APMR Association Prison Médiation Réinsertion, Paris

Éric ROMMELUERE

Animateur de l'association Un Zen Occidental, Le Mans

Associations membres

Association de Médiation et d'Aide aux Victimes (AMAV),

Représentée par Michel DANIEL, Avignon

Association Pyrénéenne d'Aide aux Victimes et de Médiation (APAVIM)

Représentée par Katia LEGRET, Pau

Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale (APCARS)

Représentée par Samantha ENDERLIN, Paris

Fédération France Victimes

Représentée par Jérôme BERTIN, Paris

Fédération 3977 contre la maltraitance

Représentée par Vincent LESCORNET, Paris

France Victimes 77 (AVIMEJ)

Représentée par Delphine BACCOUCHE, Meaux

2.3. Le Conseil scientifique

Sous la Présidence d'Antonio Buenatesta et la Vice-Présidence de Lucie Hernandez , le Conseil scientifique réunit :

Antonio BUONATESTA

Directeur de l'A.S.B.L Médiante, Belgique

Serge CHARBONNEAU

Ambassadeur et conseiller stratégique d'Équijustice, Québec, Canada

Isabelle DEFORGES

Chargée de mission à l'association d'aide aux victimes France Victimes 26 - REMAID, Valence

Jacques FAGET

Directeur de recherche émérite, Science-Po, Bordeaux

Jessica FILIPPI

Enseignante-chercheuse, École Nationale de Protection judiciaire de la Jeunesse, Roubaix

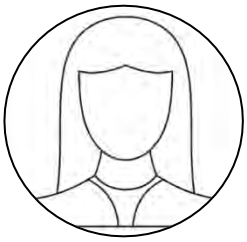

Ilhem GRAIRIA

Directrice Pénitentiaire d'insertion et de probation, Adjointe au DFSPIP de l'Hérault, Montpellier

Lucie HERNANDEZ

Enseignante-chercheuse à l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire à Agen.

Paul MBANZOULOU

Directeur de la recherche et de la documentation, Responsable du CIRAP et des Presses de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire, Agen

2.4. L'équipe de l'IFJR

En 2024, l'IFJR a connu, en septembre, le départ de Pauline Viot, coordinatrice de l'antenne nord-ouest, pour des raisons personnelles. Elle a temporairement été remplacée sur le poste par Théophile LEVESQUE, jusqu'à la suspension de l'antenne faute de financement en 2025.

Par ailleurs, Noémie Micoulet a été nommée Responsable des antennes en début d'année et remplacée par Déborah Caicedo à la coordination de l'antenne sud-est. La création du poste de responsable des antennes vise à renforcer la structuration des antennes et l'appui aux coordinatrices par une professionnelle de grande expérience et aux qualité humaines saluées de toutes et tous.

Océane Laburre qui avait quitté l'antenne de l'Ile de la Réunion pour prendre part à la coordination de l'antenne sud-ouest avec Eulalie Spychiger en 2023, a été nommée Assistante de formation, tout en poursuivant ses activité de co-coordinatrice de l'antenne sud-ouest (mais sur une plage de temps plus restreinte). Cette réorganisation, motivée par des motifs personnels, ont permi de renforcer l'équipe sur la formation.

L'équipe sur la formation a justement été renforcée, à compter de juin 2024, avec le recrutement d'Élodie Royer au poste de formatrice volante.

À la fin de l'année, nous avons également acceuilli Dorothée Rousseaux, au poste de chargée de communication, au cours du congé maternité d'Alexandra Mariné.

2.4.1 Le siège de l'Institut

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Benjamin SAYOUS ;

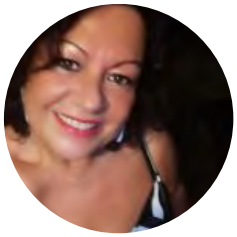

SECRÉTAIRE
Christine MERLIN ;

RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION
Alexandra MARINÉ

RESPONSABLE DE LA FORMATION
Esthelle RANDI

ASSISTANTE FORMATION
Océane LABURRE

FORMATRICE VOLANTE
Élodie ROYER

2.4.2 Les antennes interrégionales de l'Institut

RESPONSABLE DES ANTENNES
Noémie MICOULET

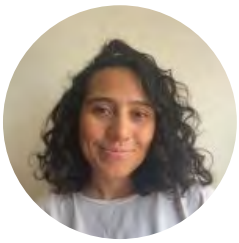

COORDINATRICE DE L'ANTENNE SUD-EST
Déborah CAICEDO-AGUEDELO

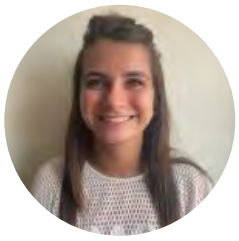

COORDINATRICE DE L'ANTENNE SUD-OUEST
Eulalie SPYCHIGER

COORDINATRICE DE L'ANTENNE SUD-OUEST
Océane LABURRE

COORDINATRICE DE L'ANTENNE NORD-EST
Héloïse SQUELBUT

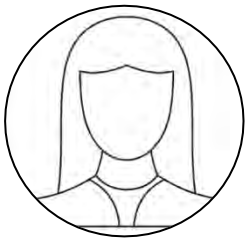

ASSISTANTE DE LA COORDINATRICE
DE L'ANTENNE NORD-EST
Lucie DEKENS

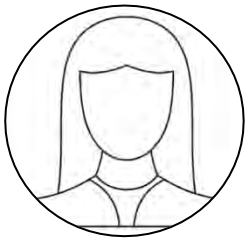

COORDINATRICE DE L'ANTENNE NORD-OUEST
Pauline VIOT

COORDINATRICE DE L'ANTENNE RÉUNION
Émilie LE PORT

3. L'APPUI AUX PROGRAMMES PAR LES ANTENNES DE L'IFJR

3.1. Le développement des antennes en 2024

Depuis 2018, l'adoption d'une stratégie de développement de l'activité d'appui aux programmes de l'IFJR à travers le déploiement d'antennes interrégionales a été un succès. L'activité d'accompagnement de l'IFJR a pu se renforcer et surtout se concentrer sur une proximité et une disponibilité plus grande avec les partenaires locaux.

Pour rappel :
Septembre 2018 : création de l'antenne nord-est, dont la coordination a été confiée à Noémie Micoulet ;
Mars 2019 : création de l'antenne nord-est, confiée à Héloïse Squelbut ;
Juin 2019 : création de l'antenne sud-ouest, coordonnée par Émilie Matignon, rejointe en septembre 2019 par Eulalie Spychiger ;
Septembre 2019 : création de l'antenne sur l'Ile de la Réunion, confiée à Océane Laburre, selon une organisation couplée avec l'Antenne Réunionnaise de Coordination de la Justice restaurative (ARCJR) [1]. Cette antenne est devenue depuis l'antenne « majeurs ».
Septembre 2021 : création de l'antenne sur l'Ile de la Réunion d'une deuxième antenne dite « mineurs », confiée à Émilie Le Port.
Octobre 2023 : création de l'antenne nord-ouest, dont la coordination a été confiée à Pauline Viot

Annoncée en octobre 2023, la création de l'antenne nord-ouest a rencontré un vif succès. De nombreux partenaires se sont rapidement tournés vers l'antenne pour obtenir un appui dans les programmes de justice restaurative naissant ou aux prises avec les enjeux de leur pérénisation.

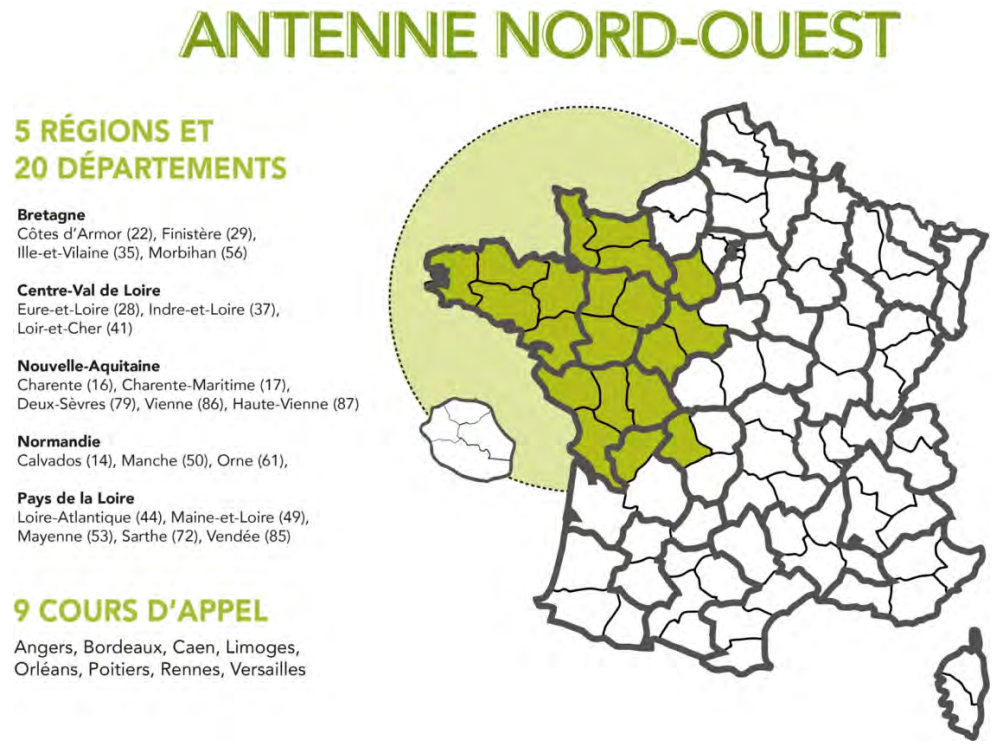

1. Constituée au sein de l'ARIV (Antenne réunionnaise de l'institut de victimologie).

Cette création s'était accompagnée d'une **réorganisation des antennes de l'Institut,** visant à optimiser la géométrie des antennes avec les temps de transports en train.

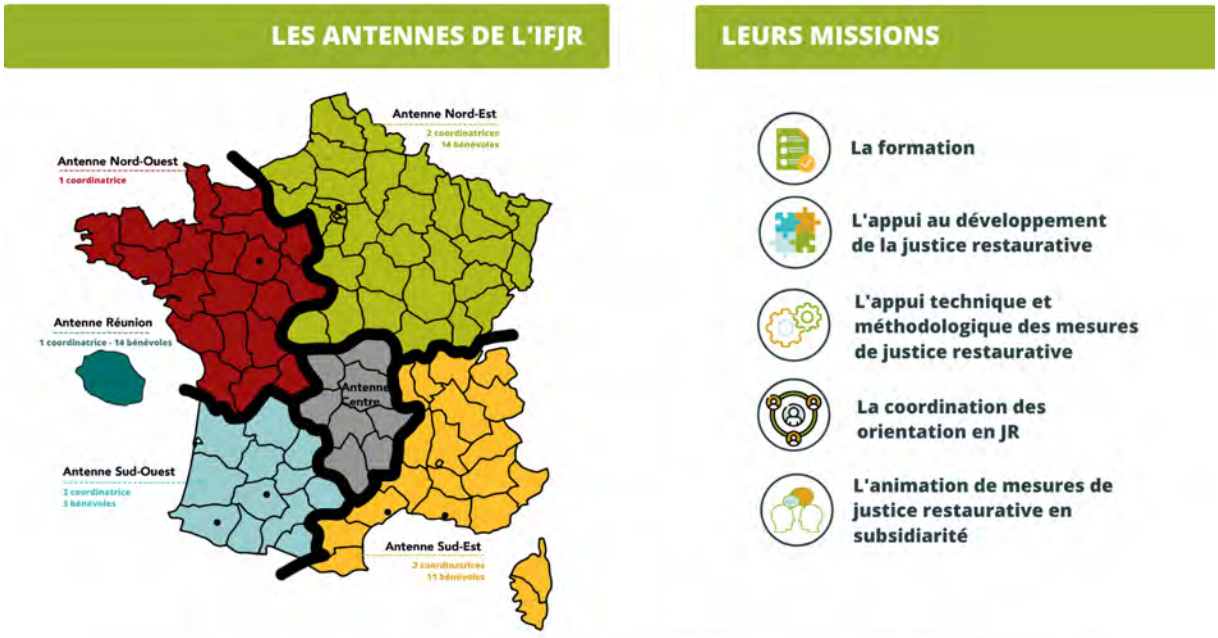

Cette réorganisation des antennes s'accompagnait également de la création du poste de Responsable des antennes, confié à Noémie Micoulet.

Malheureusement, à la fin de l'année 2024 et faute d'avoir trouvé des financements pérennes, tant auprès de la DISP de Rennes ou des services de la PJJ ou du SADJAV, l'IFJR, qui assumait sur fonds propres la moitié du financement de l'antenne, n'a pas pu maintenir son engagement sur le terrain. L'antenne a donc été suspendue, le temps de trouver de nouvelles pistes de financement.

3.2. Les activités d'appui et de soutien conduites par les antennes en 2024

3.2.1 Les activités d'appui consistant en un accompagnement méthodologique

De manière générale, les antennes de l'IFJR visent à la création de réseaux locaux de partenaires autour de la justice restaurative, à la coordination de leurs actions et à l'apport un appui technique et méthodologique dans la conduite du programme et des mesures de JR qui en découlent.

<u>Plus précisément cet appui consiste en :</u>

- **Une aide à l'élaboration de la convention de partenariat, qui implique de fournir les outils techniques** : conventions, cahier des charges, guide d'accès à la JR), sans que les programmes locaux n'aient besoin de les revoir, mais uniquement de les décliner localement.

À noter : un gain de temps substantiel sur la rédaction des outils pour les structures, mais non sur le processus de signature qui ne dépend pas de l'IFJR.

- **Une aide à l'information au public par la proposition d'« ateliers d'accès à la justice restaurative »** :

L'atelier d'orientation ou également intitulé « l'atelier d'accès à la JR » consiste, en 2h à 3h, après un bref rappel sur les fondamentaux de la JR, à évoquer les raisons qui freinent les professionnels à informer leur public sur la JR. Les participants sont appelés, ensembles, en groupe, à s'interroger sur les raisons qui conduisent les professionnels à considérer « qu'il est trop tôt pour telle personne », « trop tard pour telle autre », que « monsieur est trop jeune » ou « madame trop vulnérable pour être informé.e de la JR.

Il s'agit de rappeler aux professionnels qu'ils ont le devoir d'informer et qu'ils ne sont en rien garants ni d'une bonne orientation ni d'une participation effective. Il y est conduit un travail de déconstruction des préjugés sur la JR, destiné à fluidifier les orientations vers les groupes projets et rendre effective la connaissance, par le public, de son droit à la JR.

166 sensibilisations (dont 40 ateliers dédiés à l'information et l'orientation du public)

Après un travail sur la déconstruction des freins qui enrayent les orientations, il est proposé aux participants de se mettre en situation d'informer de la disponibilité de mesures de JR et des possibilités offertes par celles-ci. Il s'agit de faire entendre aux professionnels – et à travers eux aux justiciables – que la JR n'est pas qu'un concept, mais qu'elle rend possible, concrètement, « un espace de dialogue sécurisé, confidentiel et volontaire pour les personnes affectées par une infraction ». La seconde partie de l'atelier est ainsi dédiée à l'acquisition des capacités à parler de la justice restaurative.

Après avoir déconstruit les réticences et donné les mots clefs pour informer sur la JR, il est rappelé que c'est un droit et qu'au même titre que les autres droits. L'information sur la JR doit ainsi devenir quasiment systématique.

Ces actions de sensibilisation sont désormais complétées par des « cinés-débats », notamment sur la base du film de Jeanne Herry « *Je verrai toujours vos visages* » et grâce au soutien de la Fondation du groupe M6. Cette fondation co-finance ainsi des actions de sensibilisation de ce type en détention, afin de permettre aux personnes détenues d'accéder à la justice restaurative.

- **Une aide au recrutement de bénévoles :**

Les partenaires locaux peuvent parfois avoir besoin d'aide pour organiser leurs actions de recrutement de bénévoles. En effet, les projets en justice restaurative nécessitent le recours à des « membres de la communauté » (RDV-RCV – 2 par mesure) ou des « bénévoles de la communauté » (CSR-CAR) ou tout simplement des aides pour l'organisation des mesures (dispositif d'accompagnement, groupe projet, notamment).

Les coordinatrices des antennes apportent alors leur expérience pour guider les partenaires pour l'organisation d'évènement susceptible d'attirer des vocations (soirées débats), identifier les personnes susceptibles d'assurer ces missions (profils recherchés, conseil en vue des entretiens d'accueil des bénévoles), voire dans la gestion des rapports avec ces bénévoles (modèle de charte, code de déontologie).

- **Une supervision technique des animateurs de mesures de JR :**

Lorsque les professionnels de terrain le sollicitent, l'antenne IFJR se met à disposition dès le début de la mesure de JR pour revoir les bases de la formation reçue préalablement et asseoir la posture professionnelle de l'animateur de JR. Il s'agit de discuter des difficultés ou

craintes du professionnel.le ou du binôme et d'y trouver ensemble les solutions qui leur conviennent et semblent appropriées.

Il s'agit essentiellement d'interroger ensemble la posture de l'animateur aux différentes étapes du processus : information, préparation, animation.

Les questions généralement abordées peuvent être les suivantes : le travail en binôme, le partage de conseils techniques pour identifier des participants potentiels, le moment adéquat pour porter la demande (lorsqu'il s'agit d'une médiation restaurative), et la gestion de la confidentialité, notamment.

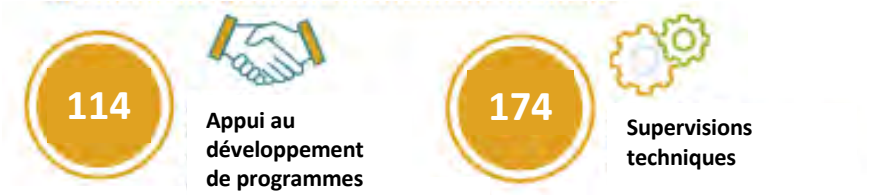

283 structures
accompagnées
114 en suivi régulier &

(contre 37 en 2021, 70 en 2022, et 137 en 2023)

L'accroissement constaté en 2022 et 2023 pour ces activités d'appui se poursuit et s'amplifie.

Pour autant, cette reprise ne doit pas non plus conduire à minorer les causes, extérieures à la crise sanitaire, du déclin constaté les années précédentes et qui demeurent toujours aussi prégnantes. Ces facteurs de blocage ralentissent le développement de la justice restaurative et réduisent la portée de l'accroissement constaté :

- Un manque de moyen de tout ou partie des partenaires, entrainant un manque de RH, entrainant une surcharge des personnels, rendant la JR trop chronophage pour permettre au partenaire de s'y investir ;
- L'impulsion donnée à la JR est concomitante à de nombreux chantiers prioritaires chez les partenaires qui l'emportent sur la JR : aide aux victimes (EVVI, téléphone grave danger, etc.) ; administration pénitentiaire (RPO et nouvelles pratiques) ; protection judiciaire de la jeunesse (adoption du CJPM) ;
- Des logiques inhérentes aux SPIP ou aux AAV, qui, ne permettant pas d'orientations interdépartementales ou ne permettant pas des projets transversaux, limitent le champ de la JR à leur seul département alors que des orientations plus larges seraient possibles ;
- Un investissement encore trop mitigé de la part des autorités judiciaires qui, si elles sont associées à la signature de conventions de partenariat et invitées à prendre part à des COPIL, reste encore trop en retrait, ce qui bloque le processus partenarial.

3.2.2 Les activités d'appui consistant en l'animation de médiations restauratives en subsidiarité

En 2020, face aux difficultés rencontrées par les partenaires locaux dans le développement de leurs programmes, l'IFJR a été sollicité pour intervenir en relais d'animations de mesures de JR qui, sans cette intervention, n'auraient pas pu être mises en œuvre, faute de la disponibilité d'animateur.rice.s formées.

Cette situation a été en partie renforcée par la crise sanitaire, mais n'en est pas le résultat. En effet, l'IFJR avait déjà été sollicité, dès fin 2019, pour une première intervention en ce sens, ainsi que tout début 2020.

Depuis 2021, le besoin s'est renforcé et l'IFJR a souhaité répondre positivement à cette nouvelle demande qui s'apparente davantage à du soutien. En effet, l'intervention de l'IFJR, consistant en une animation de mesure (ou co-animation) est conçue en subsidiarité de celle des partenaires locaux. Elle vise à pallier l'impossibilité de mettre en œuvre une mesure de JR dans les situations suivantes :

- Une demande de JR est formulée, mais il n'existe pas de programme de JR localement ou le programme de JR en développement n'est pas encore en capacité de mettre en œuvre une mesure de JR ;
- Une demande de JR est formulée, mais ne correspond pas au type de mesure envisagée par le programme (ex : les partenaires locaux ont mis en place un programme de Rencontres condamnés-victimes RCV, mais la demande tend vers une médiation restaurative) ;
- Une demande de JR est formulée en conformité avec les mesures de JR proposées dans le cadre du programme conduit par les partenaires, mais les animateur.rice.s formé.e.s de l'un des partenaires sont indisponibles.

Dans ces situations, non limitatives, l'IFJR est susceptible de mobiliser la coordinatrice de l'antenne pour intervenir en soutien pour assurer l'animation ou la co-animation de la mesure, après s'être assuré que l'ensemble des partenaires en sont informés, et le temps de l'animation de la mesure. Pendant le temps de l'animation de la mesure, l'IFJR va poursuivre les activités d'appui méthodologique et technique afin de permettre aux partenaires locaux de répondre, par eux-mêmes, à ce type de demandes ultérieurement. L'intervention d'animation en subsidiarité, à l'issue de la mise en œuvre de la mesure concernée, n'a pas vocation à se pérenniser.

Ce type d'intervention vise avant tout à :

- **Garantir la pérennité du développement d'un programme de JR en cours de développement** : l'impossibilité de mettre en œuvre une mesure de JR qui intervient trop tôt par rapport aux capacités des partenaires peut décrédibiliser la construction du programme entreprise et décourager les personnes intéressées. Proposer une animation en subsidiarité résout le problème.
- **Permettre une information / orientation systématique et continue :**

  Nous avons trop souvent constaté que les partenaires locaux n'informaient pas le public tant qu'ils ne sont pas en mesure de mettre en œuvre des mesures. Le processus y conduisant pouvant être long, une année, voire plus, peuvent parfois s'écouler entre les premières sensibilisations de professionnels susceptibles d'orienter et le moment où les mesures peuvent être mises en œuvre. Afin de ne pas « enrayer la machine » en décourageant les partenaires et, au contraire, afin « d'amorcer la pompe », l'intervention de l'IFJR permet de commencer le plus tôt possible l'information et l'orientation.

  Dans d'autres situations, nous avons constaté que les partenaires arrêtaient d'informer / orienter lorsqu'ils commençaient la mise en œuvre de leur première mesure de JR. En effet, cette première étant soumise à un bilan entre les partenaires, ils préfèrent raisonnablement ne pas informer sur un dispositif qu'ils ne sont pas certains de pouvoir poursuivre ultérieurement. Mais lorsqu'une seconde mesure est envisagée, tout le travail de sensibilisation des collègues, des partenaires et du public est à reprendre à zéro.

C'est également pour éviter ces écueils, et pour répondre à la demande de partenaires locaux, que l'IFJR a entrepris de proposer une animation de mesures en subsidiarité. L'IFJR intervient pour pallier une difficulté rendant impossible l'animation par des partenaires locaux, avant de leur passer le relais lorsque c'est désormais possible.

Cette nouvelle modalité de soutien aux programmes de JR s'appuie sur le renforcement du réseau des bénévoles de l'IFJR, susceptibles d'intervenir pour :

- Aider aux actions de sensibilisation des professionnels ;
- Aider aux actions d'information du public ;
- Intervenir comme membre de la communauté / bénévoles de la communauté dans les mesures de JR ;
- Intervenir en soutien local de l'intervention d'une coordinatrice d'antenne pour la conduite d'une animation de mesure de JR en subsidiarité (notamment dans les situations où une visioconférence est envisagée).

36

Mesures animées en subsidiarité

(contre 7 en 2021, 15 en 2022, 37 en 2023)

Comme les années précédentes, il s'agit de :

- médiations restauratives ;
- pour des faits d'inceste, de violences sexuelles sur mineurs, d'homicides involontaires et de violences volontaires aggravées (braquage), violences routières, violences conjugales.

Les activités de nos antennes touchent ainsi une très large partie du territoire, partout où des programme de justice restaurative sont mis en œuvre ou en cours de développement.

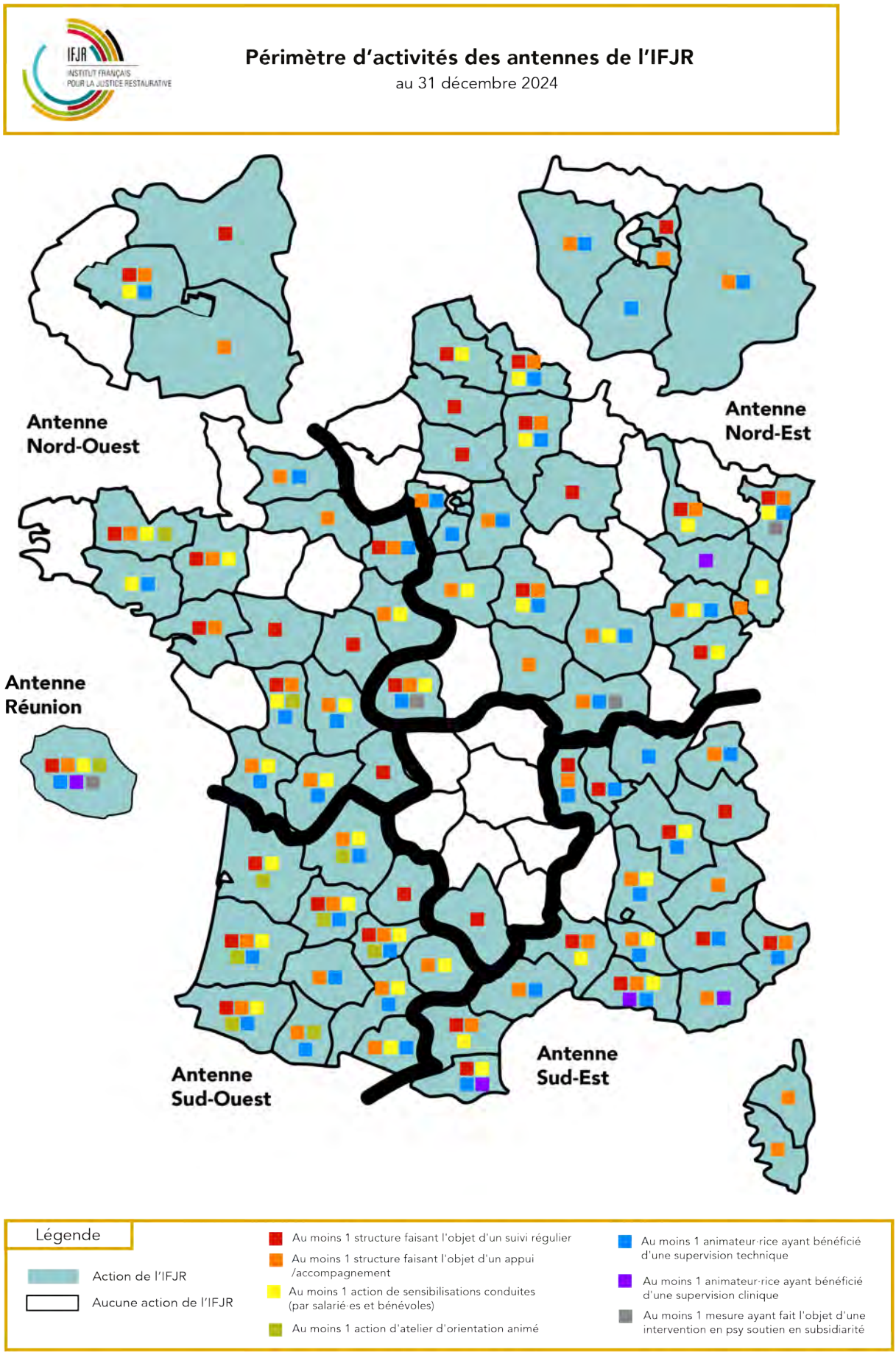
IFJR
INSTITUT FRANÇAIS POUR LA JUSTICE RESTAURATIVE
Périmètre d'activités des antennes de l'IFJR
au 31 décembre 2024
Antenne Nord-Ouest
Antenne Nord-Est
Antenne Réunion
Antenne Sud-Ouest
Antenne Sud-Est
Légende
Action de l'IFJR
Aucune action de l'IFJR
Au moins 1 structure faisant l'objet d'un suivi régulier
Au moins 1 structure faisant l'objet d'un appui /accompagnement
Au moins 1 action de sensibilisations conduites (par salarié·es et bénévoles)
Au moins 1 action d'atelier d'orientation animé
Au moins 1 animateur·rice ayant bénéficié d'une supervision technique
Au moins 1 animateur·rice ayant bénéficié d'une supervision clinique
Au moins 1 mesure ayant fait l'objet d'une intervention en psy soutien en subsidiarité

3.3. Le bilan des interventions des antennes [2]

En 2024, les actions des antennes ont été principalement consacrées à la poursuite du mouvement de généralisation des programmes de justice restaurative sur le territoire et d'accélération du nombre de mesure de justice restaurative.

3.3.1. Le bilan de l'antenne nord-est

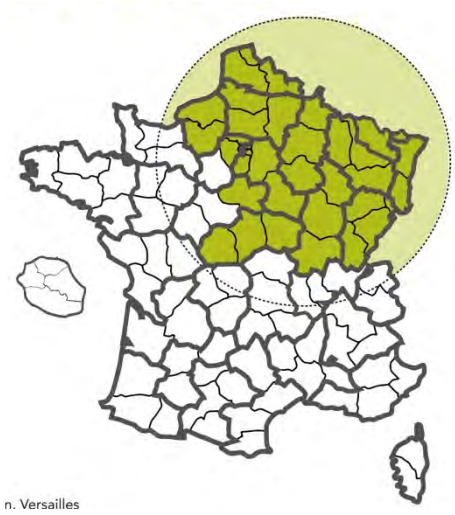

- **47 structures (22 SPIP / 13 AAV) sont particulièrement accompagnées. 45 autres sont suivies régulièrement**
- 17 programmes sont opérationnels (sous réserve d'orientations) ;
- 8 programmes pourraient être opérationnels mais manquent de RH formés ;
- 11 programmes sont en cours de développement ;
- **15 TJ n'ont aucun programme.**
- 31 conventions signées + 7 signées mais caduques.
- **43 mesures terminées (90 participants) ;**
- **51 mesures étaient en cours (37 participants)**
- Dont **13 mesures animées en subsidiarité** ;
- 34 animateur·rices ont bénéficié d'une supervision technique.

L'antenne s'appuie sur des partenariats forts avec les DISP de Lille et Dijon, rejointes en 2024 par les DISP de Paris et de Strasbourg, ainsi que la DTPJJ de la Somme et de l'Aines.

2. Un bilan plus détaillé est proposé dans le cadre des rapports spécifiques de chacune des antennes, proposant une rétrospective et une analyse de la situation de chaque programme sur le territoire couvert.

3.3.2. Le bilan de l'antenne sud-est

- **52 structures (19 SPIP / 13 AAV) sont particulièrement accompagnées. 32 autres sont suivies régulièrement**
- 38 programmes sont opérationnels (sous réserve d'orientations) ;
- 0 programmes manquent de RH formés et dédiés ;
- 17 programmes sont en cours de développement ;
- **1 seul TJ n'a aucun programme ;**
- 23 conventions sont signées ;
- **86 mesures terminées (125 participants) ;**
- **66 mesures étaient en cours (68 participants) ;**
- Dont **8 mesures animées en subsidiarité** ;
- 73 animateur·rices ont bénéficié d'une supervision technique.

L'antenne s'appuie sur des partenariats forts avec les DISP de Toulouse et de Marseille.

En 2024, le territoire de l'antenne sud-est a évolué en raison de la création d'une nouvelle antenne centre au sein de l'IFJR réduisant ainsi le nombre de départements à 20. Ce changement s'est accompagné en mars 2024, d'une évolution du poste de coordination, où désormais sur 0,75 ETP, 0,5 ETP sont dédié à la Cour d'Appel d'Aix en Provence.

Cette année, la coordination s'est concentrée sur l'accompagnement des programmes, l'appui technique aux animateurs et la promotion de la justice restaurative via notamment des ateliers de sensibilisation.

Les partenariats avec les directions interrégionales des services pénitentiaires de Toulouse et de Marseille se sont poursuivis cette année. Malgré une rencontre en 2023 avec les référentes de la DISP de Lyon, aucun partenariat n'a été acté en 2024 sur la partie accompagnement et supervision. Les perspectives pour 2025 sont limitées à la formation.

Concernant la protection judiciaire de la jeunesse, l'antenne sud-est n'est conventionnées avec aucun service ou direction de la protection judiciaire de la jeunesse.

En résumé, l'antenne a réalisé 163 d'entretiens de supervisions en 2024 soit, un équivalent de 204 heures. 103 actions d'accompagnement ont été réalisées, parmi lesquels : la participation à des réunions pour la mise en place de programme, la sensibilisation par le biais d'ateliers d'accès à la justice restaurative au cours de l'année 2024 soit 135 heures.

A ces chiffres, s'ajoutent 14 sessions de formations sur l'antenne.

Dès septembre 2024, le travail avec la Cour d'Appel d'Aix en Provence s'est poursuivi dans l'optique de pérenniser la dynamique restaurative impulsée sur ses territoires depuis 2022. C'est ainsi que des demandes ont fait l'objet d'une mutualisation comme ce fut le cas fin 2024 entre les Alpes

Maritimes et le Var (deux victimes de violences conjugales domiciliée sur le ressort de Nice ont ainsi pu, participer à une RDV à la Maison d'Arrêt de Draguignan) et entre le Vaucluse et les Bouches du Rhône (un auteur suivi en milieu ouvert dans le Vaucluse a pu participer à une RDV au Centre de Détention de Salon de Provence).

Dans cette même perspective de mise en commun, l'antenne sud-est a organisé en septembre 2024 une journée interdépartementale à Nîmes avec les groupes du Gard, de l'Hérault, du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône afin d'échanger autour de leurs pratiques.

L'antenne sud-est observe quatre tendances générales en 2024 :

1) des programmes locaux assurent une offre pérenne de médiations restaurative et de sessions RDV/RCV.
2) des services qui en dépit un manque de ressources financiers et humains, font le choix de poursuivre leur engagement dans l'offre locale de programme de justice restaurative.
3) des partenaires qui pour des raisons matérielles et organisationnelles, se retirent progressivement des programmes, alimentant et allongeant le délai d'accompagnement, des listes d'attente de personnes désireuses de participer à des mesures de justice restaurative.
4) L'antenne sud-est a été contactée par des services hors justice (sport, éducation nationale) afin d'entamer ensemble une déclinaison de nos activités, cette fois-ci dans un cadre extra-judiciaire. Malheureusement pour des raisons de financements, et de manque de moyens RH, il ne nous a pas été possible de les accompagner en 2024.

Depuis fin 2024, sur impulsion de la DISP de MARSEILLE, l'IFJR a été associé à une réflexion autour d'un projet terrorisme sur les départements des Bouches-du-Rhône et le Vaucluse.

3.3.3. Le bilan de l'antenne sud-ouest

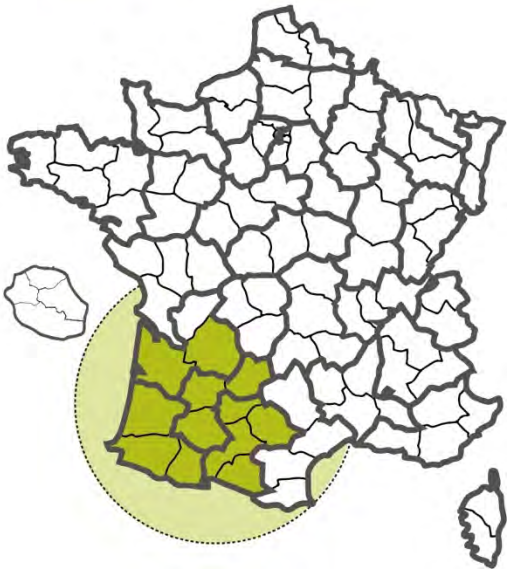

- **AAV) sont particulièrement accompagnées. 12 autres sont suivies régulièrement**
- 18 programmes sont opérationnels (sous réserve d'orientations) ;
- 10 programmes sont stationnaires (manque de RH) ;
- 3 programmes sont en cours de développement ;
- **2 TJ n'ont aucun programme ;**
- 6 conventions sont signées ;
- **19 mesures terminées (34 participants) ;**
- **27 mesures étaient en cours (26 participants) ;**
- Dont **11 mesures animées en subsidiarité** ;
- 35 animateur·rices ont bénéficié d'une supervision technique.

L'antenne s'appuie sur des partenariats forts avec les DISP de Toulouse et de Bordeaux.

3.3.4. Le bilan de l'antenne nord-ouest

Créé en 2023, cette antenne a pleine fonctionné en 2024. Elle s'appuyait sur un programme expérimental particulier en matière de lutte contre les maltraitances (V. infra) et sur un partenariat avec la DTPJJ 22/35.

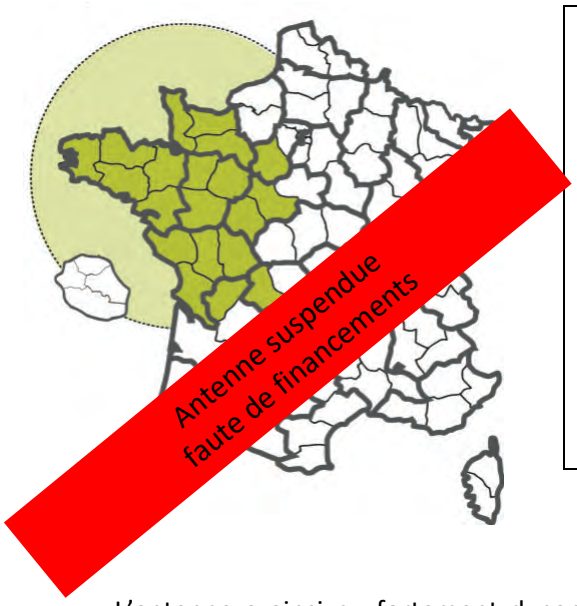

- 11 programmes opérationnels
- 16 en cours de développement
- 3 stationnaires
- **9 TJ n'ont aucun programme ;**
- 5 conventions sont signées, 5 autres en cours de signature et seulement 1 caduque, 15 TJ sans conventions ;
- **13 mesures terminées (38 participants) ;**
- **22 mesures étaient en cours (26 participants) ;**
- 3 mesures animées en subsidiarité
- 20 animateur·rices ont bénéficié d'une supervision technique.

L'antenne a ainsi pu fortement dynamiser l'activité de justice restaurative sur le territoire nord-ouest.

Malheureusement, malgré ce bilan, les perspectives de restrictions budgétaires de 2025 n'ont pas permis à l'IFJR de pérenniser l'antenne à l'issue de cette année.

3.3.5. Le bilan de l'antenne centre

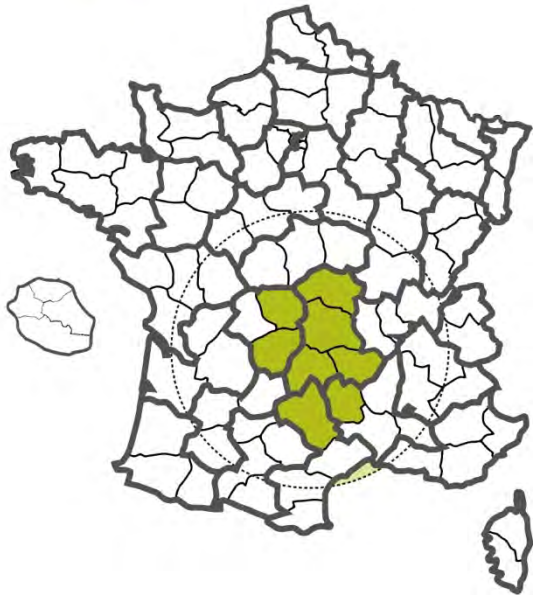

- 3 programmes opérationnels
- 1 en cours de développement
- **8 TJ n'ont aucun programme ;**
- 2 conventions sont signées, 1 autre en cours de signature ;
  7 TJ sans convention ;
- **0 mesure terminée ;**
- **0 mesure en cours.**

Ce territoire ne dispose pas de financements suffisants pour envisager un poste de coordination dédié à ce jour.

Les missions des ce territoire sont, pour partie, assurée par l'antenne sud-ouest et sud-est, dans les limites permises par le soutien des DISP de Bordeaux et de Toulouse.

Ne disposant pas de partenariat sur lequel s'appuyer avec la DISP de Lyon, il reste difficile de se projeter sur cette antenne pour le moment.

3.3.6. Le bilan de l'antenne Réunion

- **L'antenne « Majeurs » (création sept. 2019 et exclusivement financées par le SPIP 974)**
  - 2 programmes opérationnels sur l'Ile (2 conventions signées)
  - 14 actions de sensibilisations professionnels (289 professionnels)
  - 6 ateliers d'orientation
  - 12 animateur·rices ont bénéficié d'une supervision technique.
  - 1 animation en subsidiarité
  - Bilan du programme :

- 39 personnes formées module 1 & 16 formées module 2
- 22 animateur·rices formées et actives ;
- 92 personnes orientées par les partenaires ;
- 76 personnes formulant une demande de participation;
- 1 RDV initiée mais arrêtée
- 1 RDV initiée en 2023 et finalisée en 2024
- 15 nouvelles mesures en 2024

3.3.7. La pérennisation de l'expérimentation sur les cours d'appels de Toulouse et Aix-en-Provence

Initiée sur la période 2022-2023, les bons résultat de l'expérimentation ont permis d'obtenir la pérénisation demandée par les partenaires de terrain et notamment les cours d'appel.

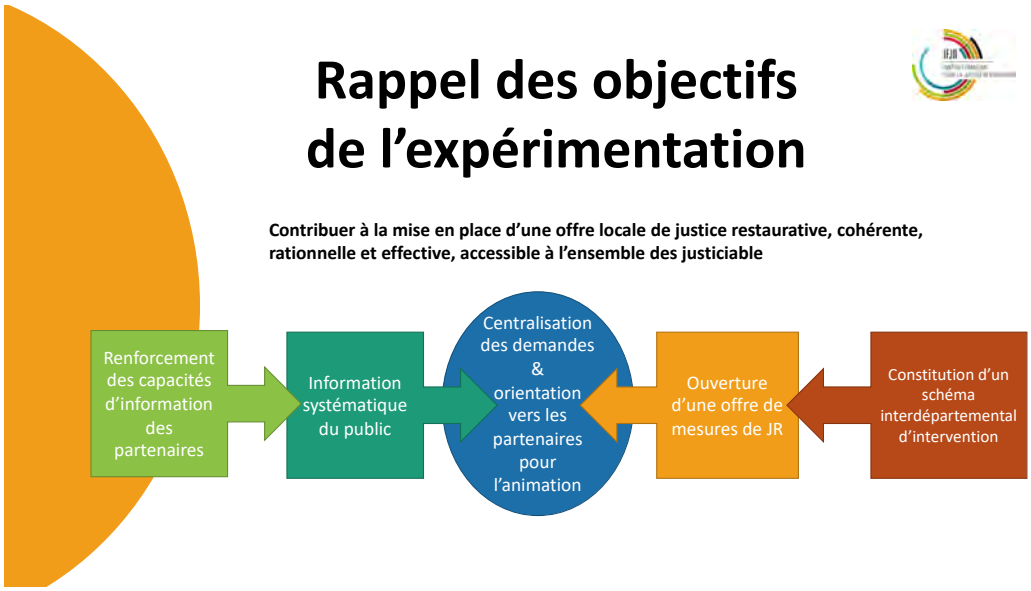

Malheureusement, les incertitudes sur la pérennisation du projet (l'expérimentation prenant fin officiellement en décembre 2023), celui-ci a connu un temps d'arrêt sur le premier semestre. L'essentiel de l'activité a donc consisté, à partir de septembre 2024, à relancer le projet auprès des partenaires.

Cependant, les bons résultats de 2022 et 2023 semblent se confirmer (V. infra), notamment au regard des listes d'attentes (principalement lié au manque de financement des ressources des partenaires) constitué par l'afflux continu, mais fortement accru, de demandes de justice restaurative sur ces territoires venant de l'IFJR ou centralisées par les coordinatrices.

3.3.8. L'expérimentation de dispositifs de dialogue restauratifs en matière de maltraitance à domicile à l'encontre de personnes âgées et/ou en situation de handicap

Soutenu par la Fondation de France, ce projet visait à expérimenter des dispositifs de dialogue restaurative en matière de maltraitance à domicile, auprès d'un public sensible de personnes en situation de vulnérabilité. Il s'agissait plus particulièrement de proposer un processus de dialogue dans toutes les situations de maltraitance qui ne donnent pas lieu à un signalement ou à une information préoccupante, mais qui sont pour autant incompatibles avec le bienêtre des personnes concernées (tant victimes qu'auteur de ces maltraitances). Le projet se situait donc dans l'angle mort entre la bientraitance, qui reste l'objectif, et la maltraitance donnant lieu à des poursuites judiciaires.

<u>Les prémices du projet dans les Pyrénées-Atlantiques</u>

Le projet devait initialement être développé dans les Pyrénées-Atlantiques. En effet, à partir du début de l'année 2021, fort de premiers échanges très prometteurs avec le Conseil départemental et

les partenaires locaux (SDSEI du 64 et ALMA 64), l'IFJR programmait une mise en œuvre du projet en 2022. Le contexte des impacts de la crise sanitaire sur les personnes âgées et en situation de handicap renforçait encore la pertinence du projet.

C'est dans ce contexte favorable que l'IFJR obtenait le soutien de la Fondation de France, lequel devait permettre d'initier le projet, avec un cofinancement et un soutien partenarial au projet (à travers investissement des SDSEI) du département. Des démarches auprès de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques étaient également engagées.

Toutefois, à la fin de l'année 2021, le Conseil départemental du 64 nous a informé d'une situation de surcharge des SDSEI telle qu'il ne serait pas possible, ni de cofinancer le projet, ni d'y prendre part, même pour des sensibilisations des personnels en vue de possibles orientations de leurs publics vers le projet. La perte de ce partenariat, juste avant le lancement du projet, a conduit à sa suspension, dans l'attente de meilleures perspectives.

En 2022, comme en 2023, malgré l'ouverture de places (financées par le département) au congrès international organisé par l'IFJR, à Pau, à ses agents, aucunes perspectives de relance n'est apparu.

Réorientation du projet en Bretagne

À l'inverse, au gré de démarches distinctes de l'IFJR en vue de l'ouverture d'une antenne dans le nord-ouest du territoire national dans le cadre de ses activités dans le champ judiciaire, des perspectives de partenariat avec des institutions actrices dans le champ de l'aide à domicile et de la prévention de la maltraitance se sont faites jour.

Ce sont principalement des échanges avec la CRESS de Bretagne, intéressée par le projet au titre de son « Gérontopole », qui ont permis de relancer le projet.

La création de l'antenne nord-ouest de l'IFJR en octobre 2023, la perspective d'un soutien partenarial de la CRESS et le soutien financier de la Fondation de France, donne la possibilité d'initier le projet en 2024 sur la Bretagne. En effet, le financement de la Fondation, reporté au cours des années précédentes, offraient quelques mois d'activité, le temps de lancer le projet et espérer d'autres soutiens locaux.

Premières étapes

La construction d'un réseau de partenaires fut la première étape dans l'élaboration du projet de dialogues restauratifs.

En effet, le premier enjeu identifié a été celui de créer du lien et de la connaissance du dispositif auprès des professionnels de santé et de soin, ainsi que des acteurs de la prévention de la maltraitance, sur le territoire.

A l'image de la pratique et la sensibilisation sur la justice restaurative développée dans le domaine judiciaire reposant sur les professionnels de la justice, l'information des personnes et l'orientation des demandes de ce projet, repose sur le travail des professionnels de la santé, du travail social, ainsi que des structures actives dans le champ de la prévention et du repérage des situations.

Les premiers temps de ce projet ont donc été dédié à la construction d'un engagement partenarial entre diverses institutions :

Le premier comité de pilotage de ce projet a lieu le 13 décembre 2023, avec pour objectif de définir les priorités et les moyens d'actions des différents partenaires investis. Les institutions représentées sont les suivantes :

- DACTIV ;

- Malakoff Humanis, représenté par Mme Donia Breher, chargée de développement social pour la région Bretagne ;
- ASCORIA, représenté par Laurence HARDY, chargée de mission bien vieillir ;
- Les petits frères des pauvres, représenté par Marion GEEREBAERT, coordinatrice de développement social ;
- DOMUSVI, représenté par Marie JAMBIN, Directrice de zone sur le service à domicile de Rennes jusqu'à Bordeaux ;
- CRESS de Bretagne, représenté par Camille PERUSSE, chargée de mission.
- ALMA 22, représenté par Anne-Marie BERTHAULT, présidente ;
- L'IFJR, représenté par Benjamin SAYOUS, directeur général, et Pauline VIOT puis Théophile LEVESQUE, coordinatrice et coordinateur de l'antenne Nord-Ouest de l'IFJR.

Il est ressorti de ce comité de pilotage, la nécessité de sensibiliser dans un premier temps les professionnels à ce nouveau dispositif, qu'ils et elles auront à intégrer à leur pratique.

Dans un second temps, il a été convenu qu'un protocole, une fiche d'information et des dépliants seront adressés aux partenaires afin qu'ils puissent, auprès des publics, communiquer, recueillir et orienter les demandes relatives à cet accompagnement vers l'IFJR. Les

Les contours de l'accompagnement ont été validés, ainsi que le périmètre des situations correspondant à de potentielles orientations et celles, à l'inverse excluant toute possibilité d'orientation.

Enfin, pour faire connaître le dispositif aux professionnels, il a été décidé de prendre attache avec les réseaux de partenaires locaux et d'organiser des sensibilisations.

Sensibilisations des partenaires

les actions de sensibilisations, qui constituaient la deuxième étape du projet, ont été scindées en 2 phases :

1) Information / sensibilisation sur le projet, le dialogue restauratif et les processus d'information/orientation des situation auprès des partenaires membres du COPIL
2) Informations / sensibilisation auprès d'autres organismes pertinents identifiés par les partenaires, avec une composante supplémentaire de sensibilisation à l'identification des situations de maltraitance.

Mise en place et suivi du protocole d'identification / information / orientation (à partir d'avril 2024).

Le COPIL de mois de juin a été l'occasion de constater des difficultés dans l'identification des situations par les partenaires, puisque seule 1 situation avait été identifiée. Les partenaires évoquant des freins, permettant à la coordinatrice IFJR du projet de rassurer et compléter les éléments de sensibilisation délivrés aux partenaires.

Les COPIL suivants ont été l'occasion d'alertes sur les difficultés des partenaires à identifier des situations de maltraitance (même ALMA 22 n'a finalement identifié que 3 situations). Il est décidé de mettre en place des sensibilisations à l'identification de la maltraitance.

Difficultés des partenaires dans l'identification des situations à orienter

Face à l'absence d'orientations, une consultation relative aux besoins d'appui des partenaires est réalisée.

Ces derniers, tout en exprimant des difficultés d'identification de situation susceptibles d'être orientées vers le projet, n'expriment pas de besoins supplémentaires d'information ou de sensibilisation supplémentaires, lesquels ont répondu à leurs besoins.

Enseignements

À ces égards, il apparait clairement que, dans le secteur médico-social, comme cela l'a été dans le domaine de la justice, il convient d'inscrire les projets de dialogue restauratif dans un temps long.

Ainsi, nous avons constaté pour la justice restaurative (dans le champ judiciaire) que, à l'échelle locale (département, tribunal judiciaire), il fallait un délai de 2 à 3 ans pour qu'un programme de justice restaurative soit opérationnel et dispose d'orientations suffisantes (actuellement elles ont, sur plusieurs territoires, dépassé les capacités opérationnelles des partenaires).

Il convient de rassurer les partenaires, de leur laisser le temps d'intégrer de nouvelles pratiques, de s'inscrire dans un réseau partenarial préexistant (avec ses forces, mais aussi ses faiblesses et rigidités / inerties de pratiques).

En l'état actuel, il ne nous semble pas possible de conclure quant à l'invalidité ou validité du protocole mis en place.

Sur la période du projet, les partenaires n'ont identifié que 5 situations susceptibles de donner lieu à une information, lesquelles n'ont donné lieu ensuite à aucune orientation, ce qui ne constitue pas un échantillon suffisamment représentatif du volume des maltraitances à domicile pour élaborer une quelconque conclusion.

4. LA PROMOTION DE LA JUSTICE RESTAURATIVE

Le pôle communication de l'IFJR est assuré par Alexandra MARINÉ, chargée de communication. Elle a pour mission de sensibiliser le grand public à la justice restaurative, de promouvoir les activités de l'IFJR au niveau national et d'appuyer les actions des structures, promotrices de programmes de justice restaurative.

4.1. La communication digitale

4.1.1. Le site internet

Le site internet de l'IFJR, www.justicerestaurative.org, est une des premières portes d'entrée aux personnes souhaitant en savoir davantage sur la justice restaurative et les activités de l'institut.

Il a plusieurs objectifs :

- Présenter l'Institut, ses missions, ses valeurs, ses différentes activités notamment d'accompagnement des programmes, de formation et de sensibilisation.
- Informer les professionnels et, plus largement, le grand public sur les divers aspects théoriques de la justice restaurative ;
- Répertorier nos différents évènements et ressources : webinaires, sensibilisations, formations, lettres d'information …

En 2024, le site connaît des retombées positives suite à la sortie du film « Je verrai toujours vos visages » de Jeanne Herry. Il engrange un nombre conséquent de visites : **par semaine, Google Analytics enregistre en moyenne 600 visites par semaine.**

Les pages les plus visitées sont celles de la formation et du bénévolat, la sortie film ayant fait émerger des volontés de s'impliquer en justice restaurative.

4.1.2. Les réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook, Twitter et Instagram)

En 2024, l'IFJR était présent sur Facebook, Linkedin et Instagram.

En 2024, Linkedin est le réseau le plus utilisé et continue d'être alimenté régulièrement, sur la même base que les années précédentes. Instagram est utilisé plus modérément, notamment sur les événements et pour la semaine internationale de la justice restaurative. Facebook est moins utilisé par manque de ligne éditoriale précise.

La page LinkedIn regroupe **6399 abonnés,** 2124 de plus qu'en 2023 (4275 abonnés en 2023). Cette page est devenue la plus attractive de tous les réseaux de l'IFJR et est la plus investie.

La page Facebook reste stable : elle compte actuellement **2122 abonnés**, 2 de plus qu'en 2023. L'intérêt reste le même que les années précédentes mais la page Linkedin est devenue plus attractive, le public de professionnels étant plus présent sur Linkedin que sur Facebook.

Le compte Instagram compte **898 abonnés**, 308 de plus qu'en 2023. La publication régulière de contenu reste à structurer, c'est le projet pour 2025.

4.1.3. Les webinaires

4 webinaires ont été organisés sur l'année 2024 :

Sujet	Date	Intervenants	Nombre d'inscrits	Nombre de participants	Nombre de vues sur YouTube au 01/01/2022
Webinaire#13 La place de l'avocat dans la JR	04 mars	**Cécile GABION & Corinne BEAUFOUR** *(Avocates et membres du groupe justice restaurative du département de l'Isère)*	211	90	720
Webinaire#14 L'expérimentation nationale auprès des cours d'appel d'Aix-en-Provence et de Toulouse	30 avril	**Noémie MICOULET** *(Coordinatrice de l'antenne Sud-Est de l'IFJR).* - **Eulalie SPYCHIGER** *(Coordinatrice de l'antenne Sud-Ouest de l'IFJR)*	170	81	123
Webinaire#15 Quelle est la place des associations dans le développement de la justice restaurative ?	06 juin	**Charline SERRIÈRE** *(Contrôleuse judiciaire auprès du Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes (SCJE) de Lille, formée à la RCV-RDV, à la MR et aux CSR-CAR).* - **Stéphanie BERTRAND** *(Juriste auprès de France Victimes Nord Franche Comté, formée à la RCV-RDV et à la MR.)*	80	35	167
Webinaire#16 L'information auprès des auteurs : retour d'expérience de l'administration pénitentiaire	12 septembre	**Marion GOULESQUE** *(Conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation au SPIP 31)* - **Émilie BERRY** *(Conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation au SPIP de la Réunion)*	50	18	274

4.1.4. La lettre d'information mensuelle

L'équipe de l'IFJR produit une veille média sur les contenus qui concernent la justice restaurative et l'environnement dans lequel elle évolue.

La liste d'inscription à la lettre, créée en février 2021, connaît une forte augmentation d'inscription en 2024, le nombre a doublé en 1 an : elle compte désormais 1215 personnes inscrites. C'est une lettre qui va connaître également une restructuration et d'adaptation de la fréquence de publication.

4.2. Les relations presse

La radio

- **Interview d'Alexandra Mariné, chargée de communication de l'IFJR, auprès des radios Forum et Vibration** – 30 avril 2024

https://www.vibration.fr/justice-restaurative-quand-victime-et-auteur-de-crimes-s-assoient-a-la-meme-table

La presse écrite

- **Article du média en ligne Rue89 Strasbourg « Les premiers pas de la justice restaurative en Alsace » –** Avril 2024

Le lien vers l'article : https://www.rue89strasbourg.com/benevoles-forment-deployer-justice-restaurative-alsace-297985

- **Article du magazine Être « La voie vers l'apaisement »** – Août 2024

Le lien vers le numéro : https://etre-reseau.org/etre-le-media/magazine/178/le-harcelement-une-urgence-societale/la-voie-vers-lapaisement

- **Article de la revue Intermédiés – Dossier Spécial « La justice restaurative »** – Novembre 2024

Le lien vers le numéro : https://intermedies-mediation.com/inter-medies-n16/

4.3. L'évènementiel

La semaine internationale de la Justice restaurative

Initiée au Canada, cette semaine internationale se tient partout dans le monde. Chaque année, la dernière semaine de novembre, elle réunit professionnels et chercheurs dans le cadr e de séminaires et de colloques. Elle réunit également le grand public souhaitant découvrir la justice restaurative grâce à des projections-débat.

En 2024, ce sont 18 évènements qui ont pu être organisés grâce à l'appui de l'Institut qui ont rassemblé près de 200 personnes, professionnel.le.s et grand public.

Voici la liste des événements :

Semaine Internationale de la Justice Restaurative

IFJR INSTITUT FRANÇAIS POUR LA JUSTICE RESTAURATIVE

DU 17 AU 23 NOVEMBRE 2024

- ouvert au grand public
- réservé aux professionnels

EUROPEAN FORUM FOR RESTORATIVE JUSTICE

LUNDI 18/11/2024

Cinéma de Tonnerre (89)
Ciné-débat "Rencontre avec mon agresseur" à 20h30

Tribunal Judiciaire Auch (32)
Sensibilisation à la Justice Restaurative
Tribunal Judiciaire 8h30-17h

Bourgoin-Jailleu (38)
Après-midi de sensibilisation auprès des professionnels

Ciné-débat - St Pierre de la Réunion (974)
"Je verrai toujours vos visages" à la Mission Locale pour les jeunes 16-25 ans - Heure locale 9h-12h

Ciné-débat - Bras Panon (974)
"Je verrai toujours vos visages" - Heure locale 17h

MARDI 19/11/2024

Colloque - Unîmes Université - Mende (48)
Prise en charge des auteurs de violences intra-familiales : la Justice Restaurative - 9h - 17h

MERCREDI 20/11/2024

L'escale, Migennes (89)
Ciné-débat "Je verrai toujours vos visages" 20h30

Cour d'Appel de Bordeaux (33)
Journée de sensibilisation

Ciné-débat à l'AMEFA - St Pierre de la Réunion (974)
Documentaire à destination des professionnels. Heure locale 10h-12h

Médiathèque Ste Marie - La Réunion (974)
Ciné-débat "Je verrai toujours vos visages". Heure locale 16h

JEUDI 21/11/2024

Tribunal Judiciaire de Lille (59)
Sensibilisation aux dispositifs existants, retours d'expériences, présentation par les professionnels. 14h

Tribunal Judiciaire de Cambrai (59)
Ciné-débat "Je verrai toujours vos visages" 14h-17h

L'Atelier - Hérouville-St-Clair (14)
Soirée Théâtre Forum autour de la Justice Restaurative - 18h

CGR Auxerre (89)
Ciné-débat "Téhachapi" 19h30

Les montreurs d'images - Agen (47)
Ciné-débat "Je verrai toujours vos visages" - 20h15

VENDREDI 22/11/2024

Médiathèque de Narbonne (11)
Ciné-débat "Je verrai toujours vos visages", témoignages de participants et signature de convention- 9h-12h

Megarama Châlon-sur-Saône (71)
Ciné-débat "Je verrai toujours vos visages" 19h30

Cinéma de St Denis de la Réunion (974)
Ciné-débat "Rencontre avec mon agresseur". Heure locale 13h30

Pour plus d'informations, RDV sur https://www.euforumrj.org/RJWeek ou scannez ce code :

5. L'OBSERVATOIRE DE LA JUSTICE RESTAURATIVE

Faute de financement encore en 2024, les activités *publiées* de l'observatoire de la justice restaurative se sont limitées au premier volet de l'enquête nationale. Toutefois, l'observatoire poursuit ses entretiens avec les participants aux mesures de justice restaurative, principalement réalisés par Christiane Legrand, avec le soutien d'autres bénévoles.

Pour mémoire, l'enquête nationale abordait plusieurs volets du monitoring de l'état de la justice restaurative en France :

1. **Les programmes de JR** :

   Ce volet a pour objectif de donner une photographie de l'état du développement de la justice restaurative en France en 2020 à partir des informations recueillies par les quatre antennes de l'IFJR. Ce « cliché » n'a par conséquent pas la prétention d'être exhaustif, mais tente néanmoins de rendre compte le plus précisément possible de la situation sur un territoire donné à un moment donné.

2. **Les participants aux mesures de JR** :

   Ce volet vise à proposer une analyse des effets et apports de la justice restaurative sur les participants aux mesures, à partir de leurs propres témoignages. Il s'agit ici de rassembler les témoignages de ces derniers sur leur vécu, ainsi que leurs appréciations, tant en termes de bénéfices qu'en termes de limites perçues, permettant d'envisager les améliorations des dispositifs de justice restaurative à l'avenir.

3. **Les intervenants en JR et les acteurs du système de justice pénale** :

   Ce volet s'intéresse aux perspectives des professionnels et intervenants en justice restaurative issus de divers corps de métiers et exerçant des rôles distincts dans la mise en place des mesures. Ces artisans de la justice restaurative sont ceux évoluant dans trois sites distincts identifiés comme étant les plus expérimentés, c'est-à-dire ayant mis en place au moins deux mesures. Dans le cadre de ce troisième temps de l'enquête sont recueillis leurs témoignages relatifs aux apports de la justice restaurative dans leurs pratiques, mais aussi aux difficultés qu'ils et elles ont vécues dans ce cadre, ainsi que leur avis sur les interrelations, présentes et futures, entre la justice restaurative et le système de justice pénale.

4. **Les bénévoles impliqués en JR** :

   Ce dernier volet intègre désormais à cette enquête les retours d'expériences de bénévoles qui sont intervenus à titre de « membres de la communauté » dans des mesures de justice restaurative. À travers leur récit, ils et elles livrent leur vécu de témoins privilégiés du cheminement des personnes ayant participé à ces sessions de rencontre détenus-victimes et rencontres condamnés-victimes. Ces personnes engagées partagent également leur regard sur la justice restaurative et son rôle social.

À travers ces différents regards et dimensions, l'ambition recherchée était de favoriser une meilleure compréhension de la justice restaurative dans une démarche de co-construction et de réflexion sur ses limites, ses richesses et son avenir.

5.1. La situation des programmes en 2023

Les actions d'appui menées par les antennes de l'IFJR et les coordinatrices permettent de favoriser l'opérationnalisation de la justice restaurative.

En 2024, l'IFJR compte :

- **87 programmes opérationnels** (contre 73 en 2023, 70 en 2022, 54 en 2021 et 42 en 2020) ;
- **49 programmes en cours de développement** (contre 20 en 2023 et 2022 et 21 en 2021) ;
- **29 stationnaires** (pas ou plus opérationnels) ;
- **8 programmes manquant des ressources humaines nécessaires** (contre 6 en 2023 et 13 en 2022).

Comme en 2022, il reste 50 ressorts de tribunaux judiciaires dépourvus de programmes de justice restaurative (contre 72 en 2021).

L'impact sur le terrain, notamment en termes de capacités de prise en charge du public, est variable en fonction du type de mesure de justice restaurative.

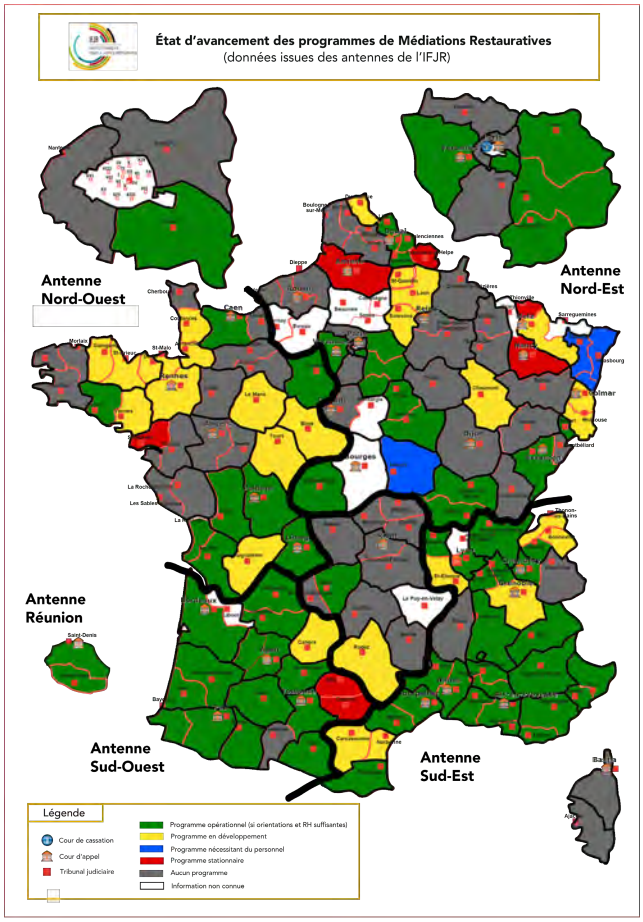

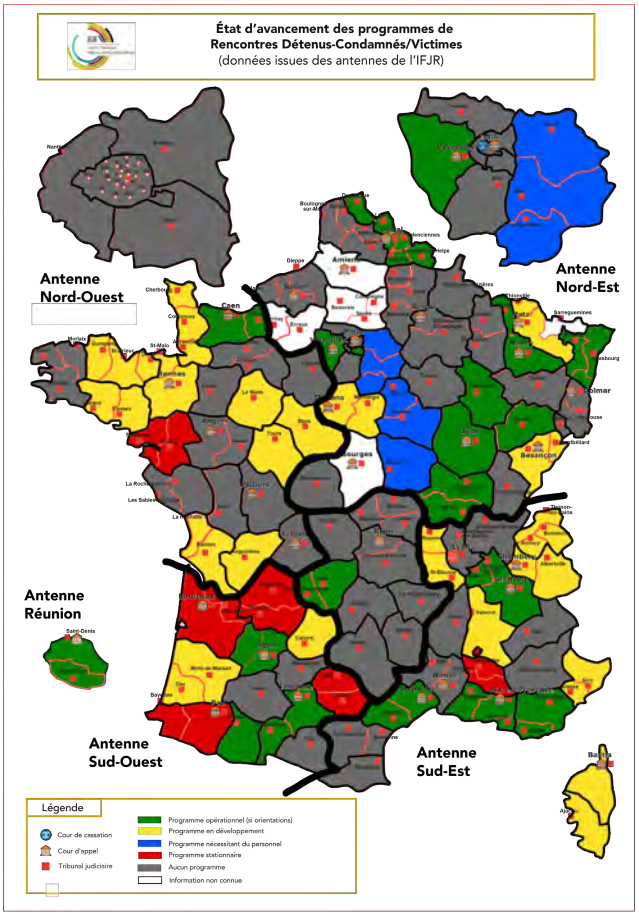

Cette différence est essentielle à prendre en compte, dans la mesure où les demandes des participants ne sont que rarement interchangeables en ce qui concerne le type de mesure. L'indisponibilité locale d'une offre comportant les deux types principaux de mesure peut ainsi malgré tout engendrer des demandes en attente (V. infra).

En pratique, la répartition en France reste encore très hétérogène. Même si la situation s'améliore par rapport aux années passées, il reste encore des espaces sans aucun programme opérationnel.

La situation de ces territoires est en partie liée à des conventions de partenariat inexistantes (programme en cours de développement) ou devenues caduques (programme stationnaire).

Ainsi, l'IFJR dénombre :

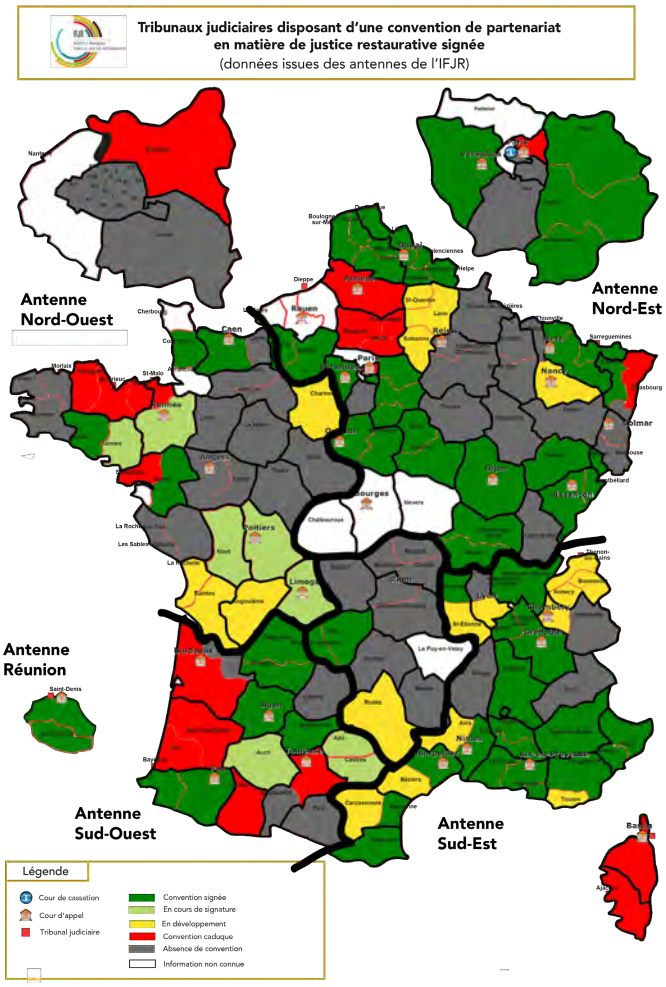

- **70 conventions signées** (contre 51 en 2023 et 35 en 2022) ;
- **12 conventions en cours de signature** (contre 14 en 2023) ;
- **23 en cours d'élaboration** ;
- **17 conventions caduques** (contre 12 en 2023)**.**

Il reste **54 tribunaux judiciaire sans aucune convention**, même en projet (contre 60 en 2023 et 64 en 2022). Ce constat est d'autant plus préoccupant que la loi d'orientation et de programmation pour la justice a fixé un **objectif d'une convention par Tribunal judiciaire d'ici 2027**. Au rythme actuel (4 à 6 conventions par an), cet objectif ne sera pas atteint avant 2033 !

En pratique, l'absence de convention de partenariat n'empêche pas la mise en œuvre de mesures de justice restaurative.

Cependant, la signature de telles conventions est fortement recommandée par la circulaire du 15 mars 2017.

Plus préoccupant, malgré les résultats, désormais établis, démontrant l'intérêt de la justice restaurative pour tous types d'infraction, en particulier les plus graves, plusieurs tribunaux judiciaires limitent la portée de la justice restaurative localement en excluant certains types d'infractions (exclusion des crimes, des violences sexuelles, des violences intrafamiliales notamment) ou certaines

phases de la procédure (le présententiel le plus souvent) de son périmètre. L'IFJR dénombre ainsi **11 conventions restrictives par rapport au cadre légal** qui – pour rappel – ne distingue nullement l'application de la justice restaurative selon la phase de la procédure ou le type d'infraction.

Ces limitations privent les victimes et auteurs d'infraction du droit qui leur est consacré par la loi de se voir proposer une mesure de justice restaurative. Elles apparaissent à cet égard, totalement hors sol, dans la mesure où ces infractions constituent l'essentiel des demandes (v. infra – les infractions non exclues ne représentant que moins de 10% des demandes 3).

Cela limite par conséquent l'efficacité des campagnes d'information du public, puisqu'une présélection des profils est nécessaire, alors que l'IFJR martèle l'impératif d'une information systématique. Cela engendre également des listes d'attentes (alors qu'il y aurait des capacités locales de prise en charge), notamment lorsque les orientations viennent de l'IFJR (saisine directe auprès de nos coordinatrices par les personnes demandeuses – V. infra). In fine, cela réduit le nombre de mesures et de participants à des mesures de justice restaurative et accroit artificiellement les difficultés d'accès aux mesures.

5.2. Les mesures de justice restaurative en 2023

La progression du nombre de mesures, constaté en 2022 et 2023, se poursuit en 2024.

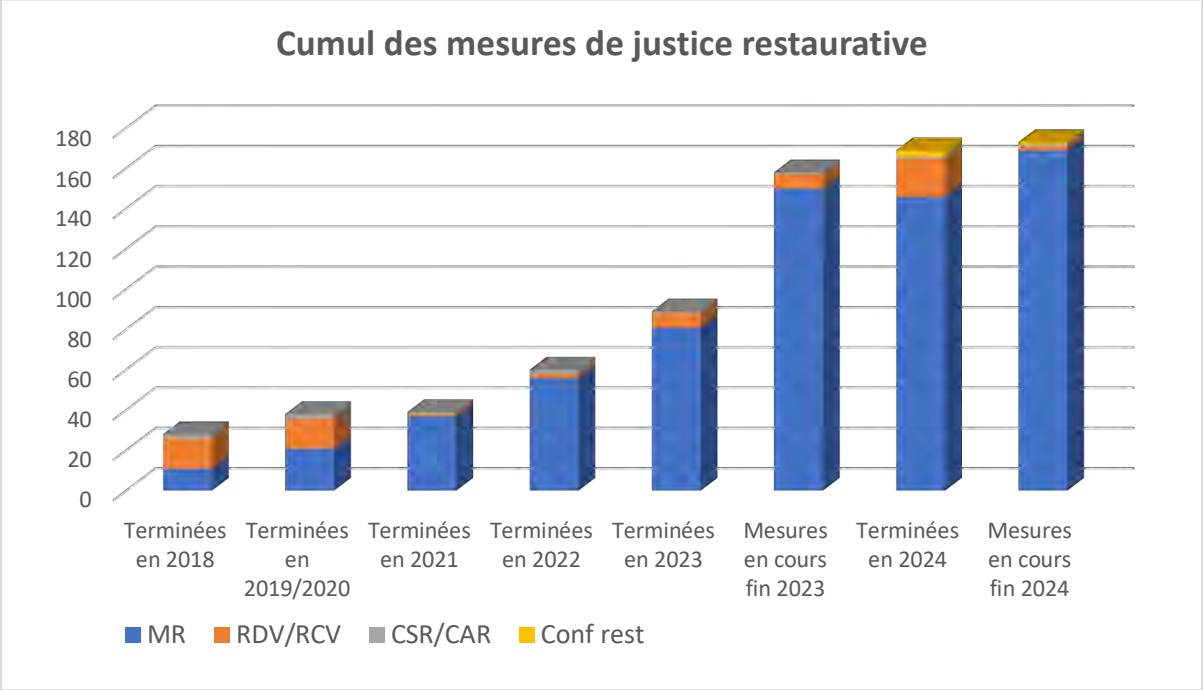

Au total, l'IFJR dénombre **342 mesures de JR en 2024** (contre 249 en 2023, soit une progression annuelle de plus d'1/3 chaque année depuis 2021).

[3]. Les infractions « autorisées » sont celles pour lesquelles les personnes concernées par une infraction sont les moins intéressées par la justice restaurative. Les participants font généralement un calcul coût-avantage à s'engager sur un processus long et exigeant émotionnellement. Les participants effectifs sont ceux qui estiment que les répercussions de l'infraction ont eu un impact sur leur vie qui justifie cet engagement, ce qui est statistiquement moins de cas pour des infractions objectivement les moins graves.

Le nombre de **mesures terminées** en 2024 est de 169 (contre 89 en 2023, 60 en 2022 et 39 en 2021), soit une progression de plus 89%.

Avec 86% de médiations restauratives (146 médiations en 2024), il est notable que la tendance à une forte représentation de ce type de mesure se poursuit depuis la crise sanitaire de 2020. Pour autant, cette proportion diminue avec une augmentation du nombre de RDV-RCV (19 soit 13%) et l'apparition de conférences restauratives (1 en 2024).

À ce chiffre, il convient d'ajouter le nombre de **mesures en cours**, également révélatrices de l'activité des services. Ainsi, l'IFJR dénombre 176 mesures en cours, concernant 162 participants·4.

Il est cependant notable que l'on assiste à un tassement à l'inverse des années précédentes (où le nombre de mesures en cours était le double des mesures terminées). Ce constat, cumulé à celui du nombre de demandes en attente (V. infra), indique que les capacités maximales des programmes actuellement opérationnels sont atteintes au regard des moyens (notamment humains et donc financiers) dont ils disposent.

Il est donc probable, à moins d'un renforcement du financement dédié à la justice restaurative, qu'il n'y ait pas d'augmentation du nombre de mesures en 2024, voire qu'il y ait un recul.

Ces mesures sont encore réparties de manière très inégales sur le territoire. Le phénomène de « poches » identifié au cours de années précédentes se poursuit.

Pour autant, la couverture s'accroit et les mesures terminées sont presque toujours suivies de mesures en cours, ce qui atteste de la pérennité des programmes engagés. En revanche, cette répartition confirme le constat d'un plafonnement des capacités de prises en charge sur les territoires considérés.

[4]. La proportion de médiations restauratives, initiée par un seul demandeur, explique qu'il y ait un nombre limité de participants à la fin de l'année.

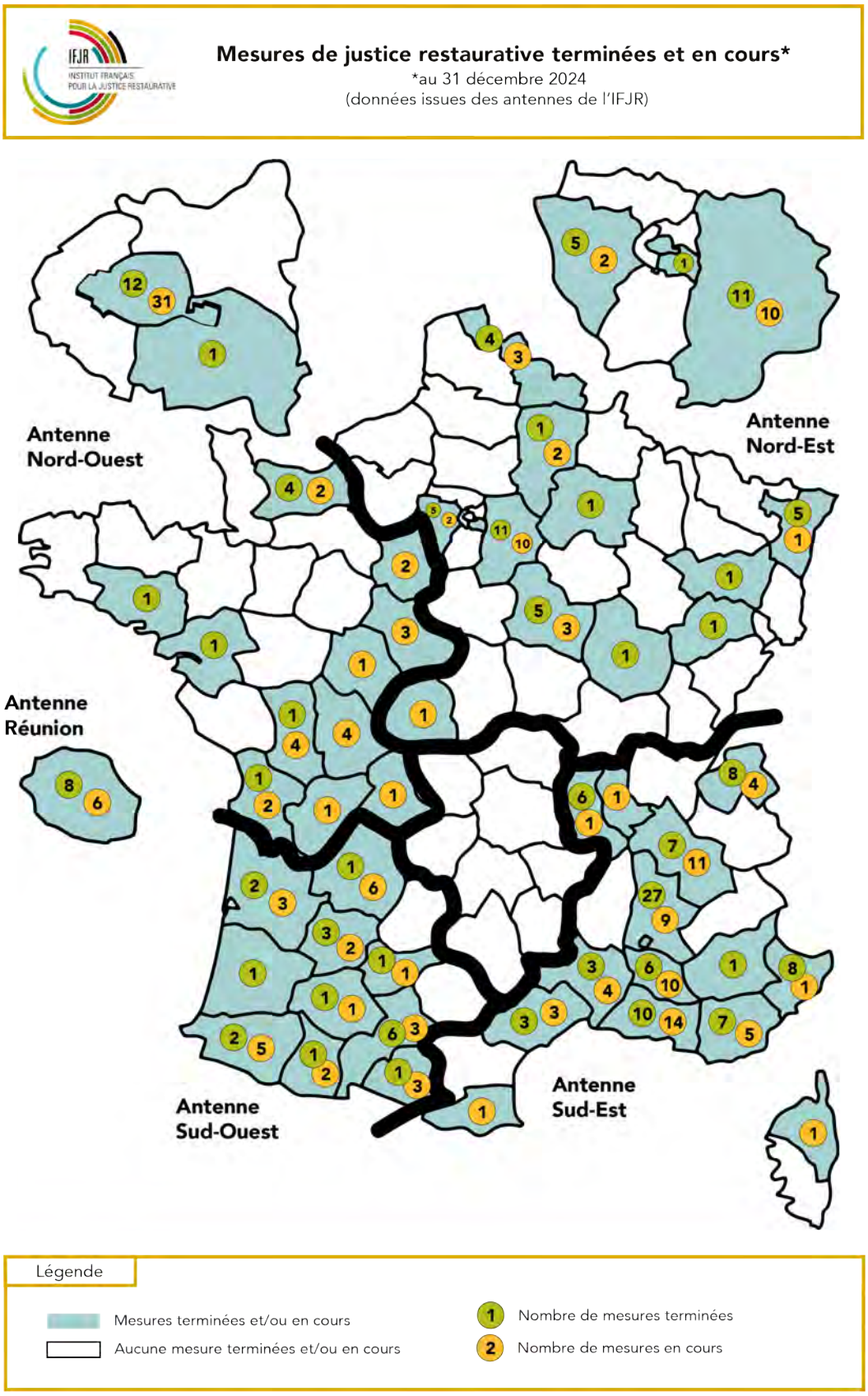
IFJR
INSTITUT FRANÇAIS POUR LA JUSTICE RESTAURATIVE
Mesures de justice restaurative terminées et en cours*
*au 31 décembre 2024
(données issues des antennes de l'IFJR)
Antenne Nord-Ouest
Antenne Nord-Est
Antenne Réunion
Antenne Sud-Ouest
Antenne Sud-Est
Légende
Mesures terminées et/ou en cours
Aucune mesure terminées et/ou en cours
Nombre de mesures terminées
Nombre de mesures en cours

Les types d'infractions pour lesquelles une mesure de justice restaurative est mise en œuvre sont majoritairement les violences sexuelles (42%), dont 15% d'inceste, et les violences intrafamiliales (13%).

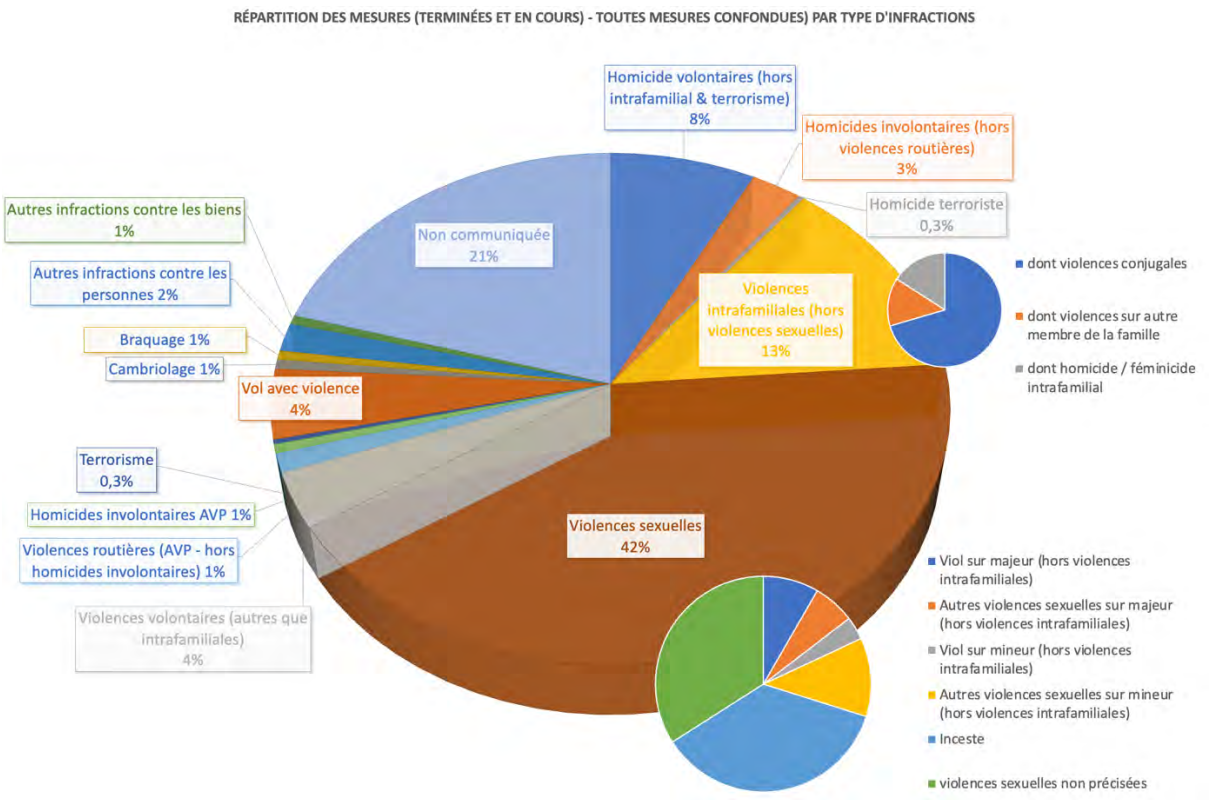

Si l'on met ces chiffres en comparaison avec les périmètres de conventions restrictives, ces dernières ne permettent de ne mettre en œuvre une mesure que sur 17% du potentiel.

Le nombre de participants est en cohérence avec le compte du nombre de mesures.

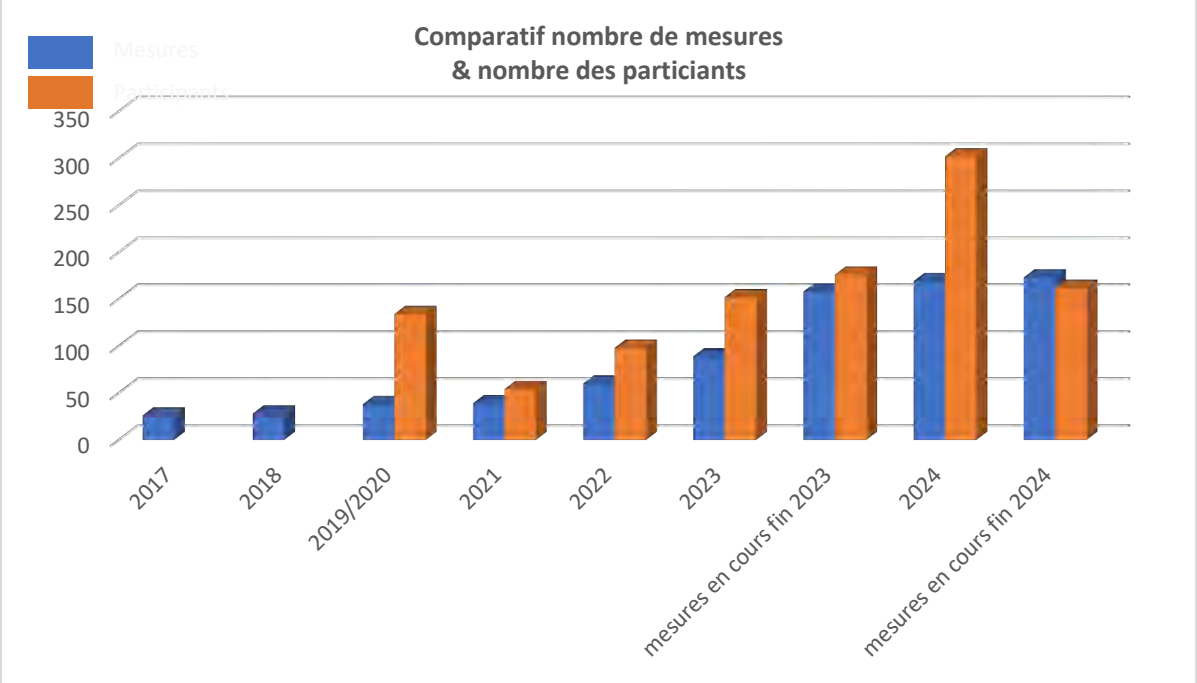

Ainsi, alors que l'on comptait 328 participants en 2023, ils sont désormais 464 en 2024 :

- 302 participants à des mesures terminées en 2024 (contre 152 en 2023) ;
- 162 participants à des mesures en cours (contre 176 en 2023).

Ces participants (pour les mesures terminées en 2024) sont répartis de manière relativement équitable entre victimes et auteurs, avec une très large majorité de majeurs de part et d'autre.

Les mesures de justice restaurative relatives à des faits de violences sexuelles sur mineurs (au moment des faits) sont ainsi très largement engagés par des majeurs.

La proportion entre victimes et auteurs s'inverse cependant lorsque l'on prend en compte les démarches en cours en 2024. Ainsi, 61% des demandes en cours concernent des auteurs, alors qu'elles ne concernent que 39% de victimes.

Ce constat illustre ainsi que la part des orientations (hors IFJR – V. infra) sont désormais **principalement issues de l'administration pénitentiaire** (il n'y a que 3,7% d'auteurs mineurs).

5.3. Les orientations par l'IFJR

L'IFJR est désormais de plus en plus contacté directement par des personnes concernées par une infraction. Ainsi nos coordinatrices d'antennes ont **réalisé 134 orientations en 2024**, dont 92 victimes et 42 auteurs. Ces personnes étaient principalement majeures (seules 5 personnes mineures nous ont contactées).

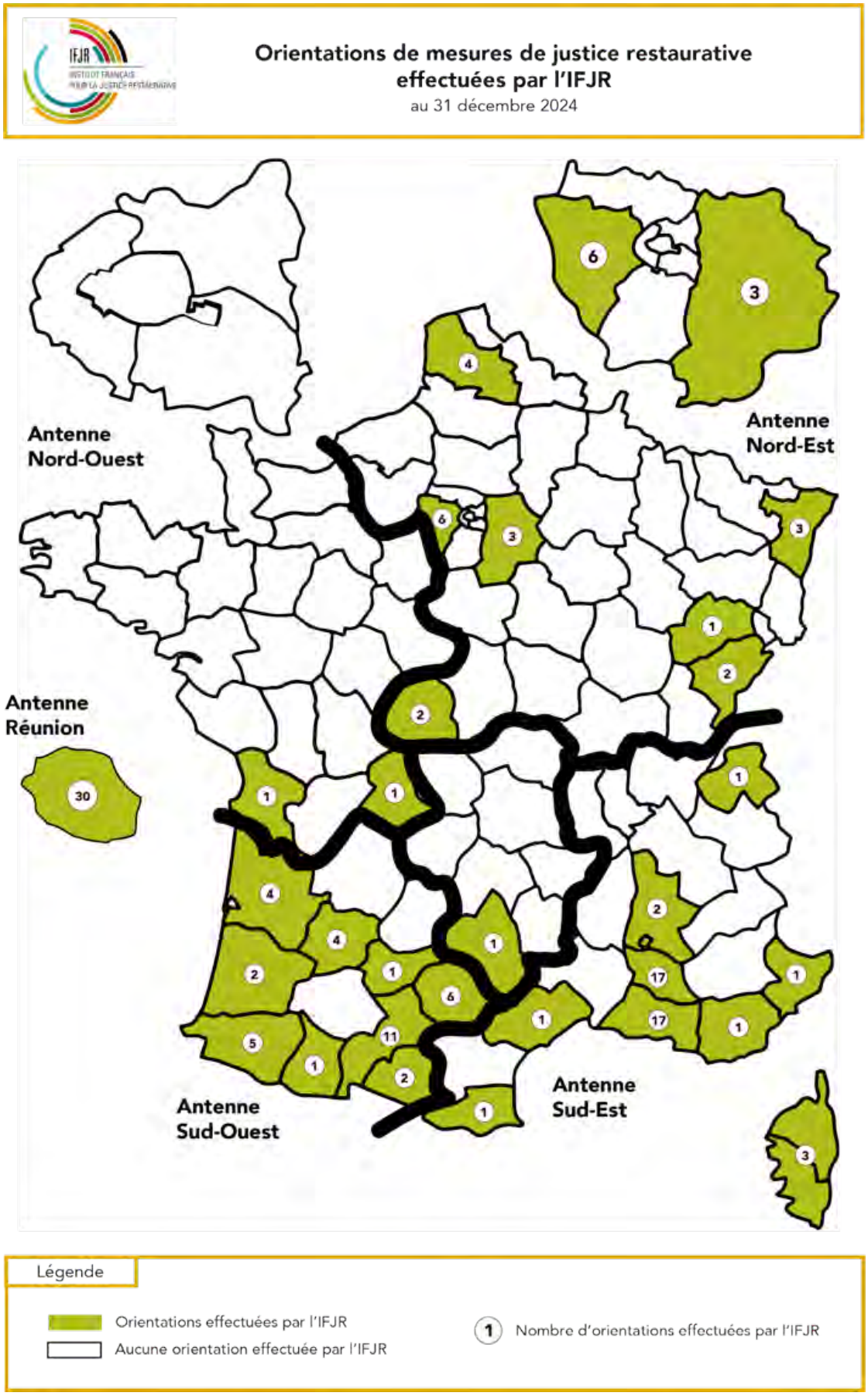
IFJR
Orientations de mesures de justice restaurative effectuées par l'IFJR
au 31 décembre 2024
Antenne Nord-Ouest
Antenne Nord-Est
Antenne Réunion
Antenne Sud-Ouest
Antenne Sud-Est
Légende
Orientations effectuées par l'IFJR
Aucune orientation effectuée par l'IFJR
Nombre d'orientations effectuées par l'IFJR

Ces demandes ne peuvent malheureusement pas toujours être prises en charge par les partenaires locaux et donnent lieu, désormais, soit localement, soit auprès de nos coordinatrices, à des listes d'attentes.

5.4. Les listes d'attentes

Comme indiqué précédemment, nous assistons à un plafonnement des capacités de prises en charge des mesures de justice restaurative par les partenaires locaux (AAV, SPIP et PJJ).

L'offre de justice restaurative locale est souvent insuffisante pour répondre au nombre de demandes. Malgré l'augmentation du nombre de programmes opérationnels, nous enregistrons **284 demandes en attente**, au 31 décembre 2024.

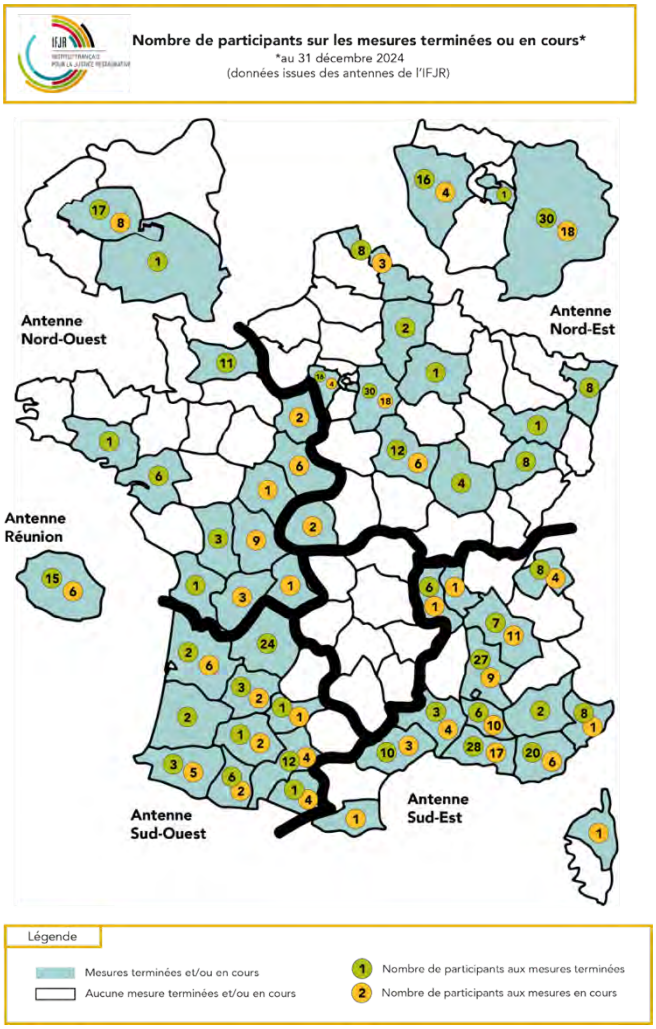

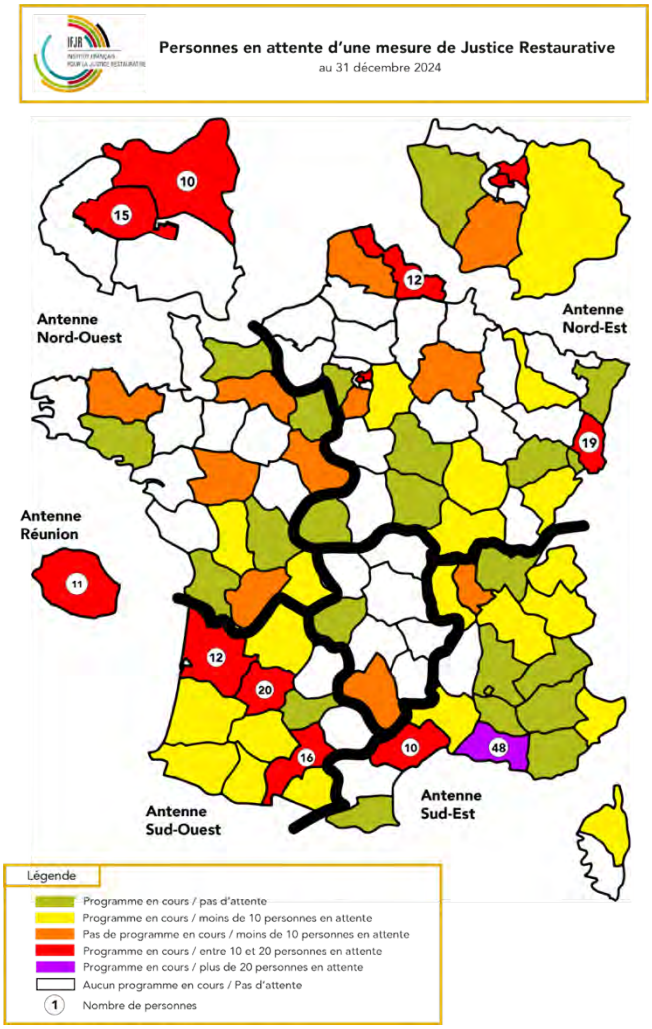

Ces listes d'attentes sont liées à des demandes sur des territoires pour lesquels il n'y pas de programmes (10 départements), mais aussi (et surtout) sur des départements où le programme opérationnel enregistre des demandes en surplus de ses capacités, engendrant une tension.

- 9 départements enregistrent des listes d'attentes de plus de 10 personnes
- 1 département accuse une liste d'attente de plus de 40 personnes.

Ils concernent aussi bien les auteurs que les victimes. La faible proportion de mineurs est d'avantage liée à la faiblesse du niveau d'information des mineurs sur leur droit à accéder à une mesure de justice restaurative qu'a une prise en charge plus rapide de ce public (qui le nécessiterait pourtant). En effet, les proportions sont les mesures en cours, terminée et les demandes en attentes, c'est-à-dire très faibles (- de 5% pour victimes comme pour les auteurs).

Les délais d'attente, s'il est difficile de les évaluer avec précision 5, sont, à notre connaissance, de plus en plus long, de plus en plus de l'ordre d'une année (voire davantage) désormais.

Ces délais d'attentes sont d'autant plus problématiques que les infractions qui concernent les personnes demandeuses sont particulièrement graves.

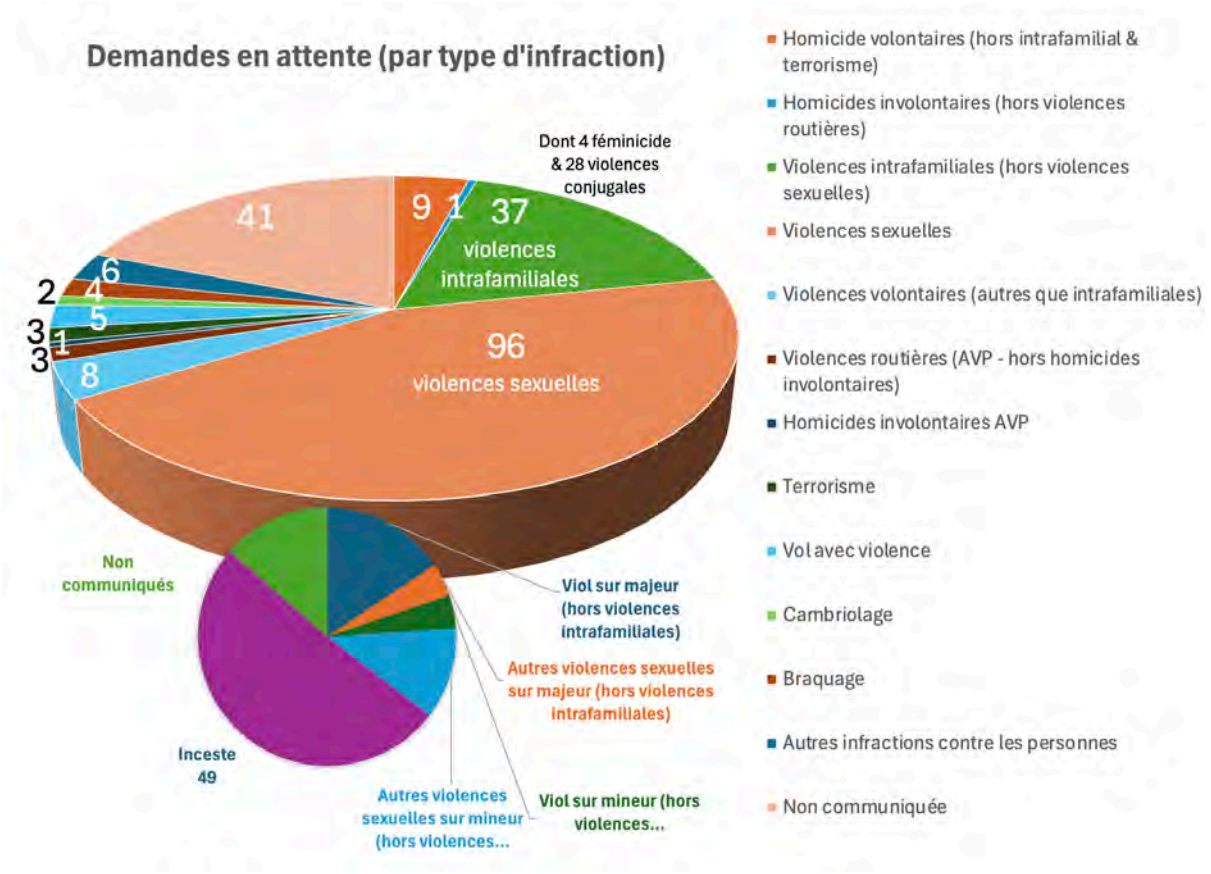

Or, fin juin 2024, nous enregistrions 491 demandes en attentes. Cela signifie que, a minima, **45 personnes se sont désistées de leur demande** entre temps. Notre expérience et les retours des

[5]. Puisque les données présentées agrègent les demandes exprimées auprès de l'IFJR et enregistrée en liste d'attentes, mais aussi celles qui ont été enregistrée par des partenaires et transmises à l'IFJR pour liste d'attente, sans que nous ne connaissions les dates de la demande initiale. Nous cherchons une manière d'enregistrer, avec les partenaires, les date de demande initiale, non seulement pour quantifier les délais d'attente, mais aussi pour utiliser ce critère supplémentaire comme élément de priorisation des demandes à prendre en charge.

partenaires nous permettent de conclure que ces désistements sont principalement liés au délai d'attente [6].

5.5. L'animation des mesures en subsidiarité reposant sur l'équipe salariée de l'IFJR est désormais insuffisante à combler les manques

À partir de 2020, afin de favoriser l'information des publics [7] et pour pallier les difficultés de prises en charge des demandes – alors exceptionnelles [8] – par les partenaires sur le terrain, l'IFJR a pris l'initiative de mobiliser ses coordinatrices d'antenne pour l'animation de mesures qui ne pouvaient être assurée localement.

Cette nouvelle mission a progressivement été structurée [9]. Lorsqu'une demande est adressée à un service qui ne peut la prendre en charge, l'IFJR est en mesure d'animer directement la mesure [10].

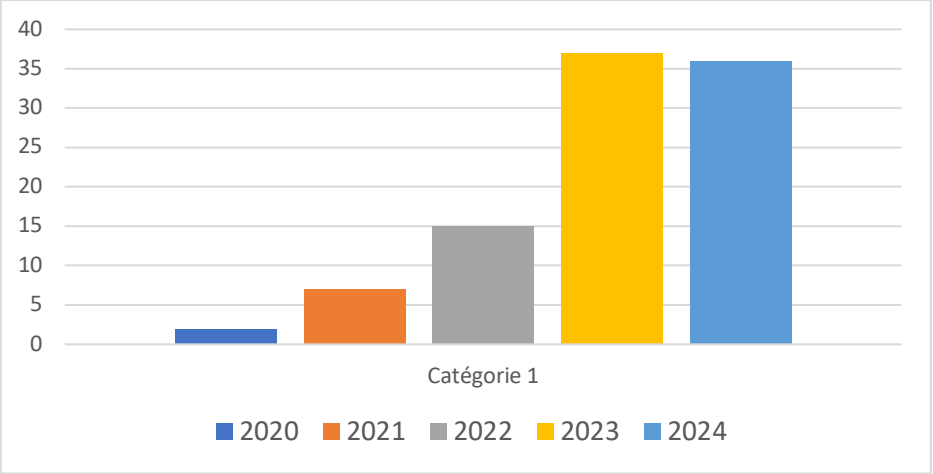

Les animations par les coordinatrices permettent notamment de couvrir des zones dépourvues de programmes ou en tension.

[6]. Par effet d'épuisement et de perte de confiance dans les programmes annoncés ou en raison d'un changement de situation pendant la durée d'attente

[7]. L'idée était ici de répondre au paradoxe de deux freins souvent exprimé sur les territoires où rien n'était engagé en justice restaurative, à savoir, d'un côté le frein à l'information motivé par l'absence de programme opérationnel (et donc de capacités à répondre à l'éventuel déferlement de demandes), mais en même temps, le frein à ne pas œuvrer à l'opérationnalisation de programmes face l'absence de demande et au supposé désintérêt du public.

[8]. À l'époque, les listes d'attentes étaient rare et l'animation en subsidiarité consistait surtout à remplacer un ou une animatrice exceptionnellement indisponible et de manière non anticipées (maladie, etc.).

[9]. Dans le cadre de notre convention annuelle d'objectif avec le SADJAV, puis également avec les DISP intéressées.

[10]. Ce constat est actuellement subordonné à une recherche de prise en charge par les départements limitrophes, pour les AAV, directement auprès d'elles ou via la fédération France Victimes, pour les SPIP, via les DISP partenaires.

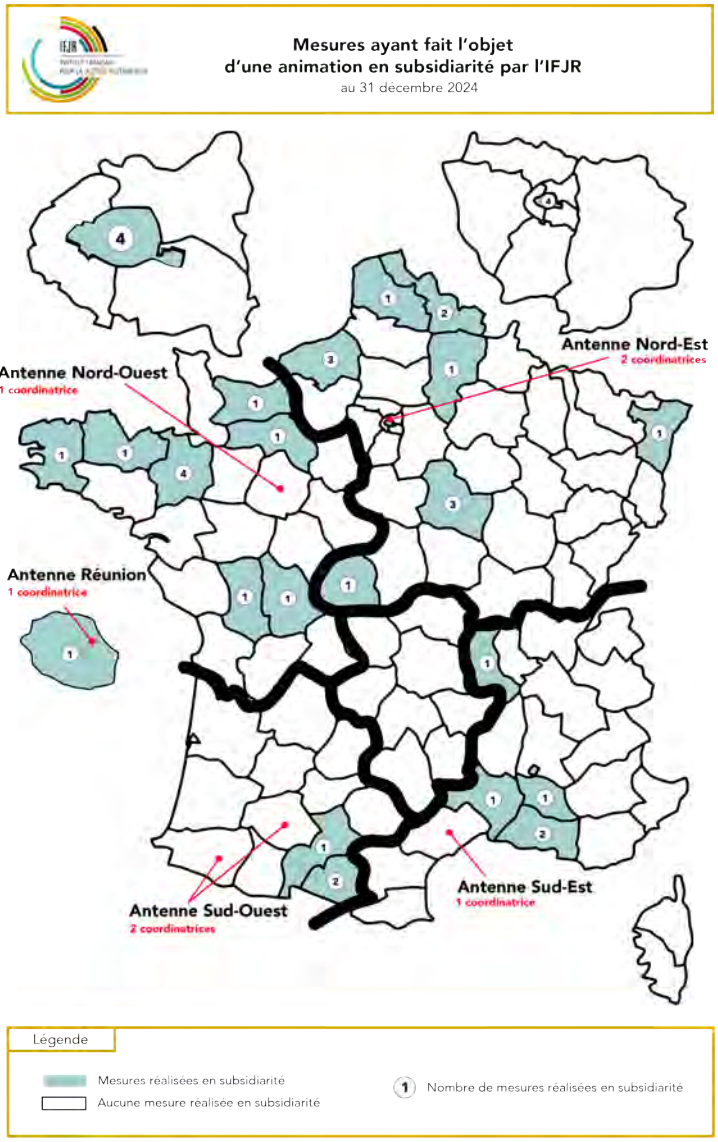

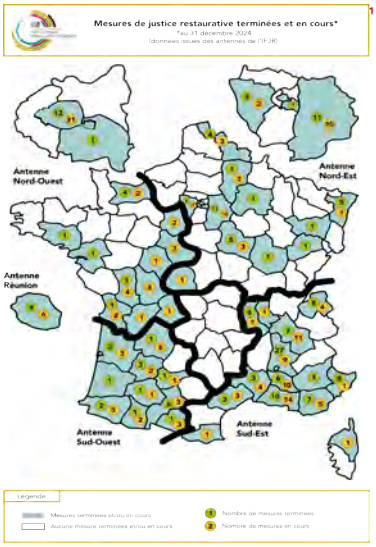

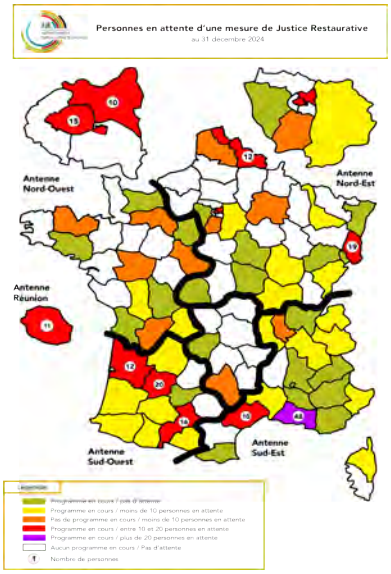

Ces interventions impliquent généralement une projection des coordinatrices de nos antennes aux 4 coins de leurs antennes. Ainsi, si une mesure de médiation dure en moyenne 30 à 40 heures, il faut bien doubler (voire plus) avec le transport. [11]

Après avoir doublées en 2023 par rapport à 2022, les capacités maximales d'animation par nos coordinatrices d'antennes ont été atteintes. Nous avons ainsi animé 36 médiations (37 en 2023) [12].

Constatant cette difficulté et ayant été sollicité par plus de 900 personnes souhaitant s'investir bénévolement en justice restaurative, nous avons pris l'initiative d'amorcer la constitution d'un réseau de bénévoles mobilisables pour venir en renfort des partenaires locaux.

[11]. Considérant qu'après un premier entretien en présentiel, la suite des entretiens de préparation sont généralement réalisés en visioconférence. La rencontre, si elle a lieu, peut également être en présentiel ou en visioconférence, au choix des participants.

[12]. Lorsque nous n'avions de financement que pour 20 médiations co-financées SADJAV (coté victime) / AP complétée par la fondation du groupe M6 (coté auteur).

5.6. Vers un réseau de bénévoles pour renforcer les capacités opérationnelles de l'IFJR

Face au constat des difficultés rencontrée pour résorber les demandes en attentes sur le terrain, l'IFJR a entrepris, à partir de la rentrée de septembre 2024, de constituter un réseau de bénévoles venant en renfort des capacités des antennes.

La vocation première et unique de ce réseau est de **venir en renfort des capacités des partenaires locaux** pour :

- L'accroissement des capacités d'information et d'orientation des publics des partenaires ;
- Pallier les difficultés de recrutement de bénévoles membres de la communauté (RDV-RCV) et bénévoles de la communauté (CSR-CAR) ;
- L'animation de mesures de justice restaurative en subsidiarité.

Nous avons initié la constitution de ce réseau à la fin de l'année 2024, c'est-à-dire :

- ✓ la structuration de groupe locaux, privilégiant les zones sous tension ;
- ✓ leur pilotage par une commission intégrée au Conseil d'administration ;
- ✓ leur articulation avec les coordinatrices de nos antennes, notamment en vue de leur supervision méthodologique ;

Nous nous fixions alors pour objectif de constituer 2 groupes de 20 bénévoles supervisés par 1 ETP salarié pour chaque groupe [13] (un pour le nord et un pour le sud) constituant des capacités d'intervention en animation de mesures à hauteur de 8 bénévoles par antenne et 4 bénévoles psychologues (pour le soutien aux participants et la supervision clinique des animateurs et animatrices).

La mise en place de ces premiers groupes a été constituée à partir de 2025 avec :

- ✓ la constitution d'un groupe de bénévoles psychologues pour le soutien aux participants, ainsi que pour la supervision clinique des animateur et animatrices bénévoles ;
- ✓ la formation spécifique des premiers groupe de bénévoles, notamment à l'information et à l'animation de mesures, en ciblant les zones sous tension (Ile-de-France, CA de Toulouse, CA d'Aix-en-Provence, Bourgogne-Franche-Comté) au cours de 4 série de formations (module 1 et module 2).

[13]. Nous avons pris exemple sur nos collègues dans d'autres pays où il est généralement admis que 20 bénévoles doivent être accompagnés et supervisés par 1 ETP salarié.

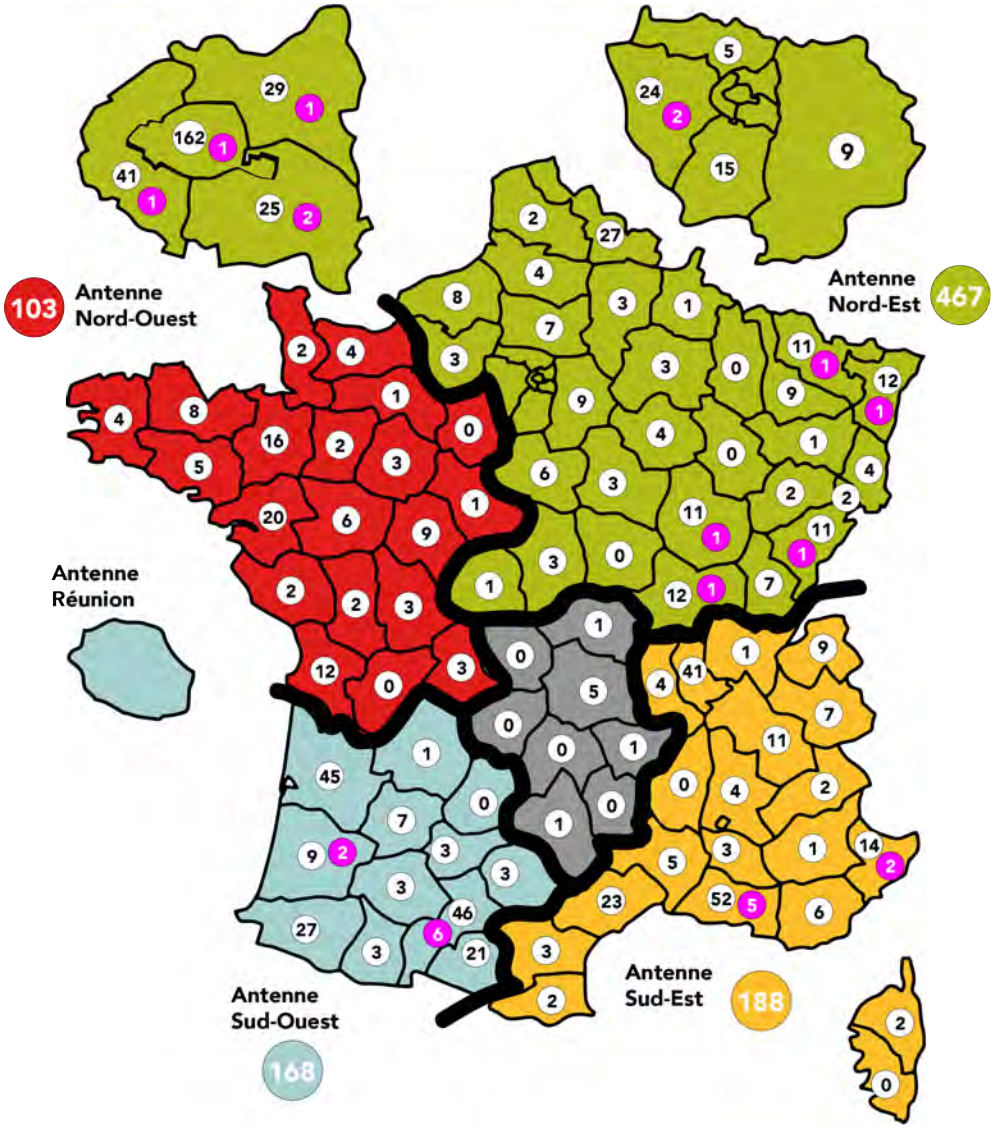

Nous disposons à présent de **27 bénévoles certifiés** [14] aptes à l'animation de mesures de justice restaurative et 899 personnes en réserve, intéressées pour être mobilisées, dans la quasi-totalité des départements hexagonaux et dans ceux de nos antennes ultramarines.

.

[14]. Conformément aux mêmes critères et degrés d'exigence (voire plus) que pour les professionnels formés dans le cadre de nos formations en partenariat avec FV et l'ÉNAP.

6. LA FORMATION

6.1. La formation depuis 2011

Des origines à ce jour

Les premières formations ont eu lieu à la suite de l'expérimentation des Rencontres détenus-victimes de Poissy. Une première formation aux RDV-RCV de 30h a été réalisée en 2011, renouvelée en 2013.

Le cœur d'activité de l'IFJR étant de promouvoir le développement de la justice restaurative, notre organisme de formation est créé en 2014 pour former les professionnels intervenant en justice restaurative.

A partir de 2016, cette 1ère formation d'expérimentation a évolué en un parcours de formation structuré en 2 modules (dans le cadre du partenariat IFJR/ÉNAP/FV) : le Module 1 & le Module 2.

La formation est une activité au service du développement de la justice restaurative.

L'offre de formation de l'IFJR

Dans le cadre de sa mission pour œuvrer au développement de la justice restaurative, l'IFJR intervient aussi pour former les acteurs des programmes et des mesures.

A aujourd'hui, l'IFJR dispense **9** types de formation :

- 2 contenus plutôt génériques, sur les bases de la Justice Restaurative :
  - « Module 1 » en 30h (M1)
    - « Module de base » : intervention de 6h dans le cadre d'un parcours de formation de l'ENPJJ
- 5 contenus à destination de futurs animateurs de mesures de justice restaurative :
  - « Module 2 Médiations Restauratives » en 30h (M2 MR)
  - « Module 2 Rencontres Détenus/Condamnés – Victimes » en 30h (M2 RDV-RCV)
  - « Module 2 Cercles de Soutien et de Responsabilisation – Cercles d'Accompagnement et de Ressources » en 30h (M2 CSR-CAR)
    - « Module Complémentaire Médiations Restauratives » en 24h (Mod Compl MR) , dans le cadre d'un parcours de formation de l'ENPJJ
    - « Module Complémentaire Rencontres Détenus/Condamnés – Victimes » en 24h (Mod Compl RDV-RCV), dans le cadre d'un parcours de formation de l'ENPJJ
- 2 contenus à destination des bénévoles participant aux mesures de justice restaurative :
  - « Devenir Membre de la Communauté » en 21h (MC), dans le cadre des mesures RDV-RCV
  - « Devenir Bénévole de la Communauté » en 21h (BC), dans le cadre des dispositifs CSR-CAR.

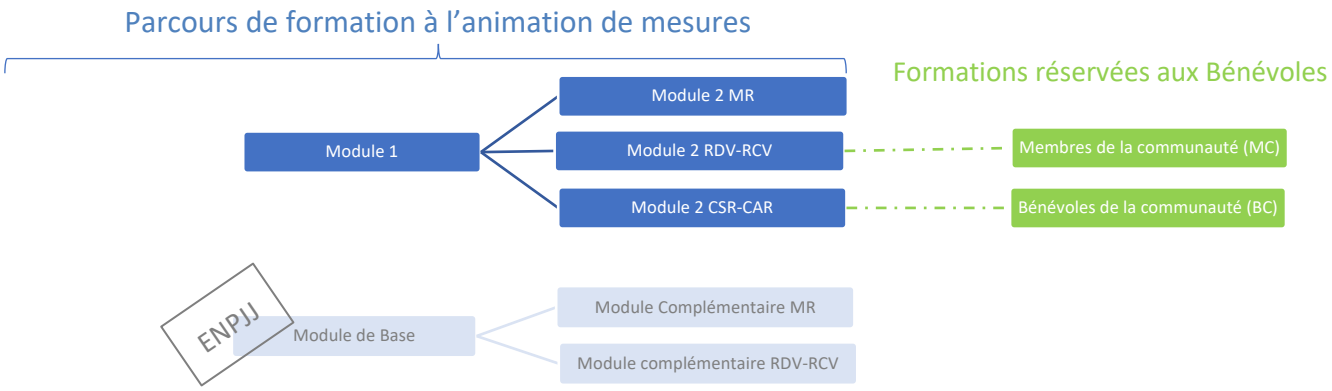

Lien vers le catalogue en ligne des formations de l'IFJR :
https://catalogue-institut-francais-pour-la-justice-restaurative.dendreo.com/

L'activité formation au fil des années

Initiée en 2011, l'activité de formation de l'IFJR est significative à partir de 2016 :

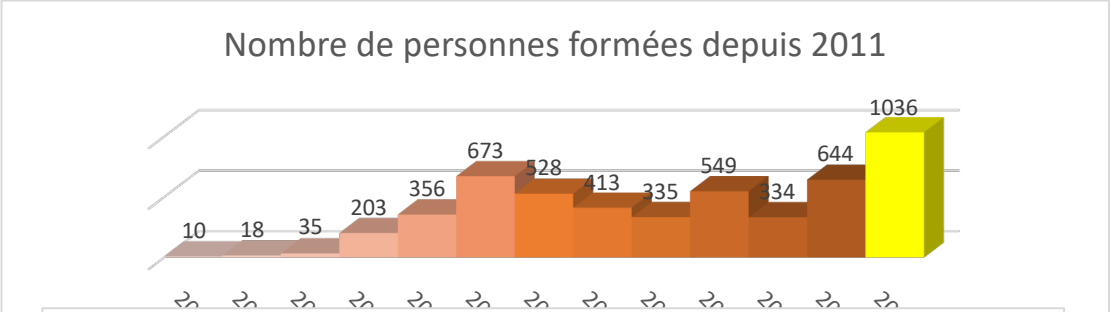

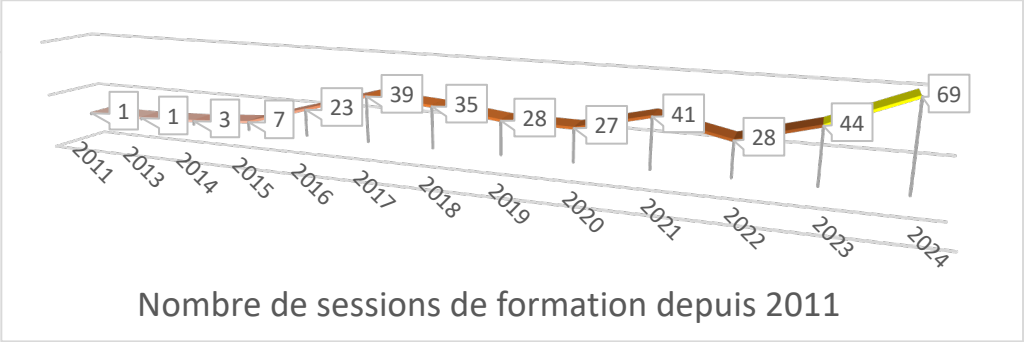

Après l'impact de la crise sanitaire en 2020, l'activité de formation a été importante en 2021, compensant les besoins non pourvus en 2020.

L'année 2022 a marqué logiquement un recul, mais est restée dans la moyenne des années précédentes.

En 2023, en cohérence avec le développement des programmes de justice restaurative, nous avons enregistré le nombre plus élevé de demandes de formation jusque-là, année record avec **44** sessions réalisées, permettant de former **644** personnes.

En 2024, dans la continuité de l'accroissement constaté en 2023, et peut être par un effet a posteriori de la sortie du film « Je verrai toujours vos visages », les demandes de formation ont connu un essor jamais rencontré jusque-là : **69** sessions de formation réalisées, accueillant **1036** apprenants.

NB : La mise en place des programmes nécessite l'anticipation de la formation des acteurs du développement de la justice restaurative. Ainsi, les sessions de formation sont planifiées pratiquement 6 à 9 mois à l'avance.

Pour 2025, les partenaires expriment le besoin de former leurs collaborateurs, mais sont confrontés à une forte réduction de leurs budgets.

La projection de l'activité Formations en 2025 semble alors tendre vers une activité à peu près équivalente à celle de 2023.

Au cumul depuis 2011, l'IFJR a animé **346** sessions de formation, tous types de formations confondus, accueillant ainsi **5134** personnes :

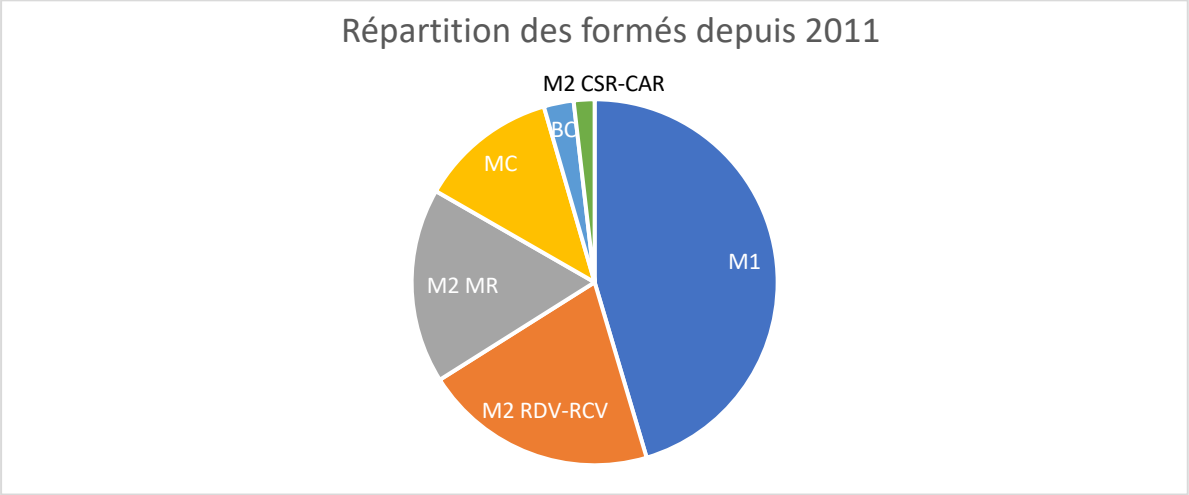

5 134 formés depuis 2011

Dont **1 887** Animateurs de mesures et dispositifs de JR (MR, RDV-RCV, CSR-CAR)
Et **749** Bénévoles de mesures de JR

Le Pôle formation de l'IFJR

L'équipe support

Depuis 2022, le pôle formation est constitué d'une responsable formation & référente handicap.

En 2024, la volumétrie de l'activité du pôle formation a nécessité la création d'un poste d'assistante de formation, à 70% d'un équivalent temps plein, ainsi que l'investissement dans un logiciel de gestion de la formation.

La Direction, le service Communication, le service Comptabilité & les Coordinatrices d'antennes, contribuent, chacun par leurs expertises, à l'activité Formation de l'IFJR.

Les intervenants formateurs

Tous nos intervenants formateurs sont des experts en justice restaurative.

Lien vers les profils de l'équipe pédagogique : Équipe pédagogique

Achevant la logique engagée au titre de la stratégie 2017-2022, toutes les sessions de formation ont été réalisées par l'équipe salariée, principalement les coordinatrices des antennes réparties sur le territoire, afin d'assurer ces formations au plus proche du terrain.

Ainsi, les formations ont été assurées en 2024 par **14** de nos salariés, qui ont dédié **2419** heures d'animation de formation sur leur temps de travail, sans compter les temps de déplacement sur l'ensemble du territoire (Métropole et Outre-Mer) :

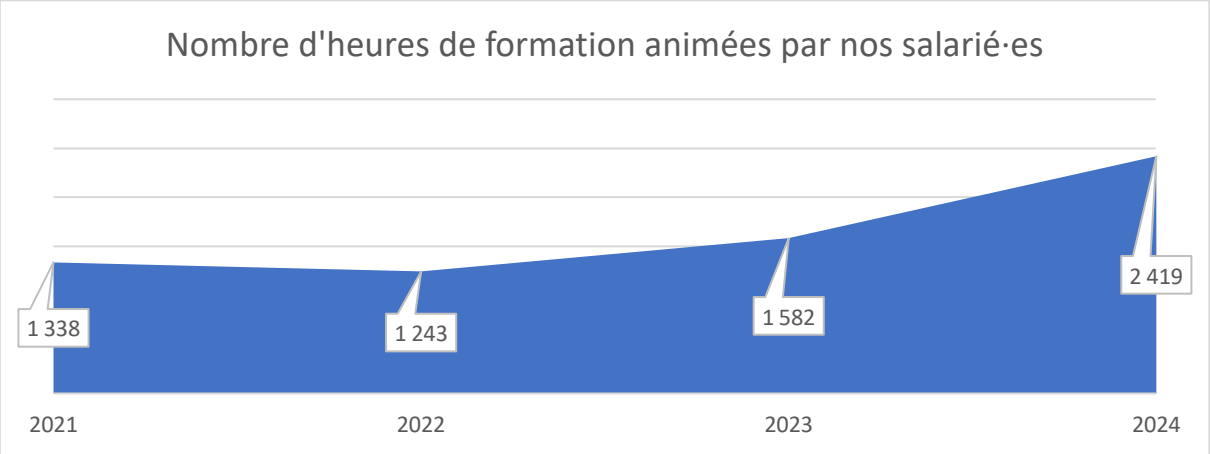

Animer les formations sur cette année 2024 a été une surcharge significative pour les coordinatrices de l'IFJR, en sus de leur mission d'appui et de coordination des partenaires, au service du développement de la justice restaurative.

L'IFJR ne pourra à l'avenir répondre favorablement aux besoins de formation des partenaires dans le délai souhaité, qu'à hauteur de ses ressources disponibles.

Le parcours de formation à l'animation de mesures de justice restaurative

Depuis 2016, le parcours de formation à l'animation des mesures de justice restaurative est composé du Module 1 + Module 2 :

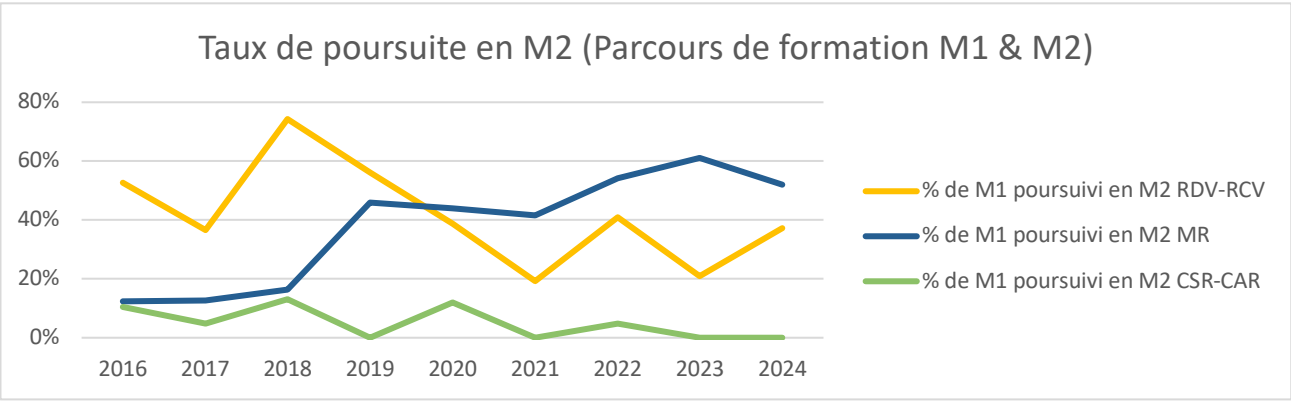

Depuis 2011 :

- 40% des personnes formées en Module 1 ont poursuivi leur parcours en Module 2 MR
- 38% des personnes formées en Module 1 ont poursuivi leur parcours en Module 2 RDV-RCV
- 4% des personnes formées en Module 1 ont poursuivi leur parcours en Module 2 CSR-CAR.

A partir de 2020, la demande de formation d'animateurs de mesures MR devient supérieure à celle d'animateurs de mesures RDV-RCV.

Ceci peut s'expliquer par :

- D'une part, la mise en place progressive de cette formation, complétant l'offre de formation unique initiale M2 RDV-RCV initiée en 2011,
- D'autre part, la plus grande difficulté pour les institutions, d'organiser des RDV-RCV qui nécessitent de mobiliser davantage d'auteurs, de victimes, d'animateurs et de bénévoles. Alors que les mesures MR ne mobilisent qu'un·e auteur·trice, qu'une victime et qu'un·e animateur·trice,
- Et enfin une cohérence avec la situation sur les programmes et mesures de justice restaurative mis en place par les services, s'inscrivant durablement dans le développement de leur activité en justice restaurative.

En 2024, les partenaires ont à nouveau exprimé des besoins à former de futurs animateurs de mesures RDV-RCV :

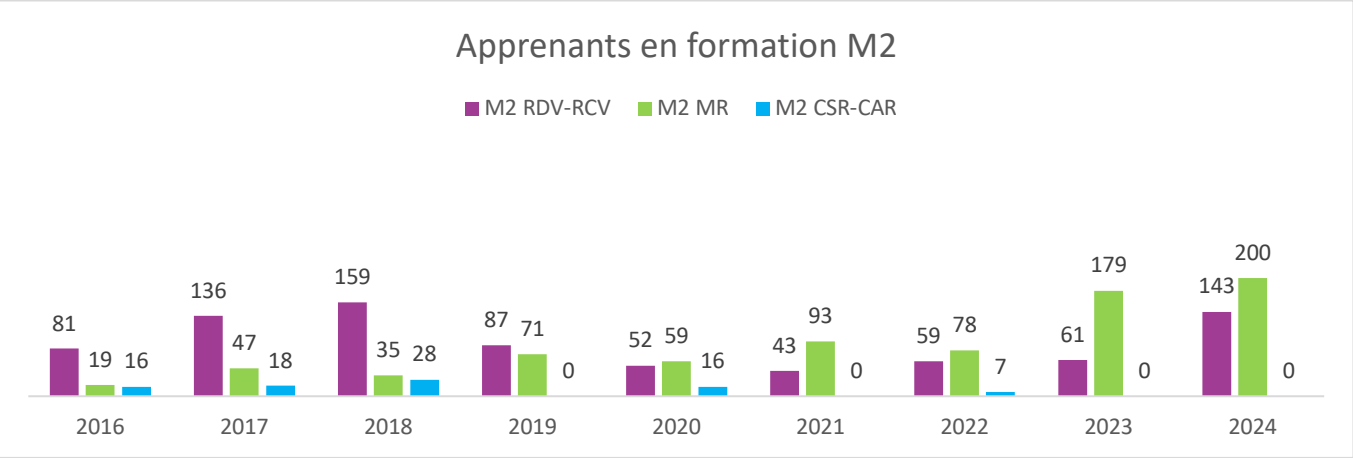

Ceci peut s'expliquer par le besoin :

- de former de nouveaux animateurs RDV-RCV, ceux déjà formés n'étant plus disponibles, puisque le pic de formés était plusieurs années auparavant, en 2018,
- d'obtenir le certificat à l'animation de ce type de mesure, nécessaire lors de contrôles de conformité ; ce certificat n'existant que depuis 2019.

NB : La demande de formation de coordinateurs de dispositif CSR-CAR est inexistante depuis 2023, ce dispositif étant peu mobilisé par les services à ce jour.

Cet accroissement des parcours de formation à l'animation de mesures de justice restaurative est intrinsèquement lié au développement des programmes sur le territoire, et la fluctuation est liée aux types de mesures mobilisées.

Le certificat d'aptitude à l'animation des mesures/dispositifs de justice restaurative

Depuis 2019, le parcours de formation Module 1/Module 2 fait l'objet d'une évaluation sous la forme d'un « Bilan individuel des acquis » à l'issue de la formation Module 2, subordonnant la délivrance du certificat d'aptitude à l'animation de mesures de justice restaurative.

Depuis l'existence de ce certificat en 2019 :

- Parmi les **680** apprenants en M2 MR, **625** ont obtenu le certificat pour être de potentiels animateurs de Médiations Restauratives,
- Parmi les **445** apprenants en M2 RDV-RCV, **435** ont obtenu le certificat pour être de potentiels animateurs de Rencontres Détenus/Condamnés-Victimes,
- Parmi les **23** apprenants en M2 CSR-CAR, **22** ont obtenu le certificat pour être de potentiels coordinateurs de Cercles de Soutien et de Responsabilisation-Cercles d'accompagnement et de Ressources.

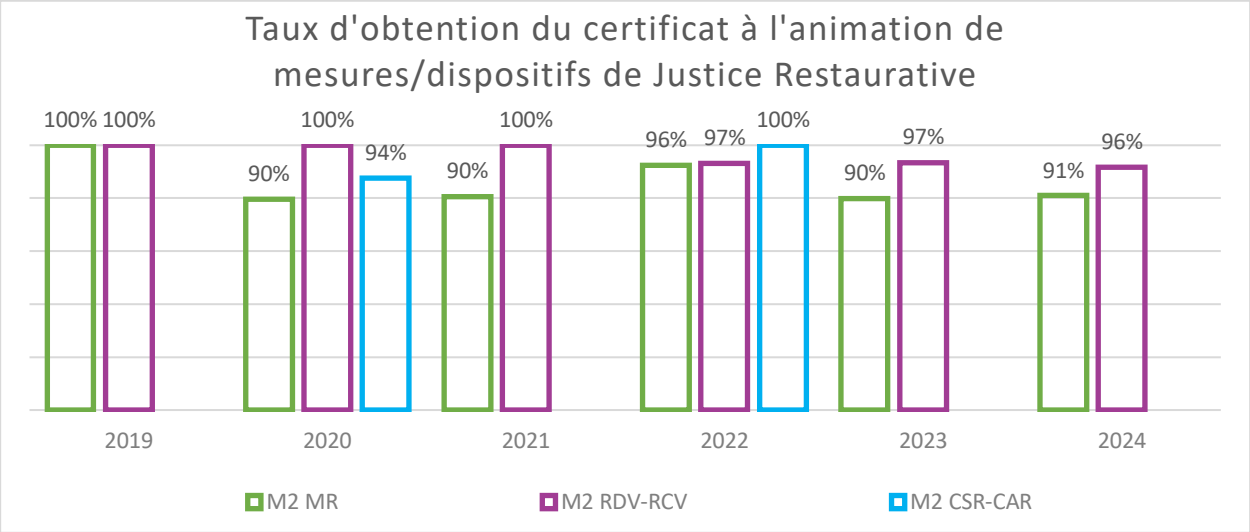

Les bénévoles acteurs en justice restaurative

Pour accompagner les animateurs lors de mesures RDV-RCV, des bénévoles sont présents : les Membres de la Communauté (MC).

Pour contribuer aux dispositifs à visée restaurative CSR-CAR, des bénévoles sont impliqués : les Bénévoles de la Communauté (BC).

Qu'ils soient MC ou BC, l'IFJR forme ces bénévoles, à la demande des partenaires, pour répondre aux besoins du territoire :

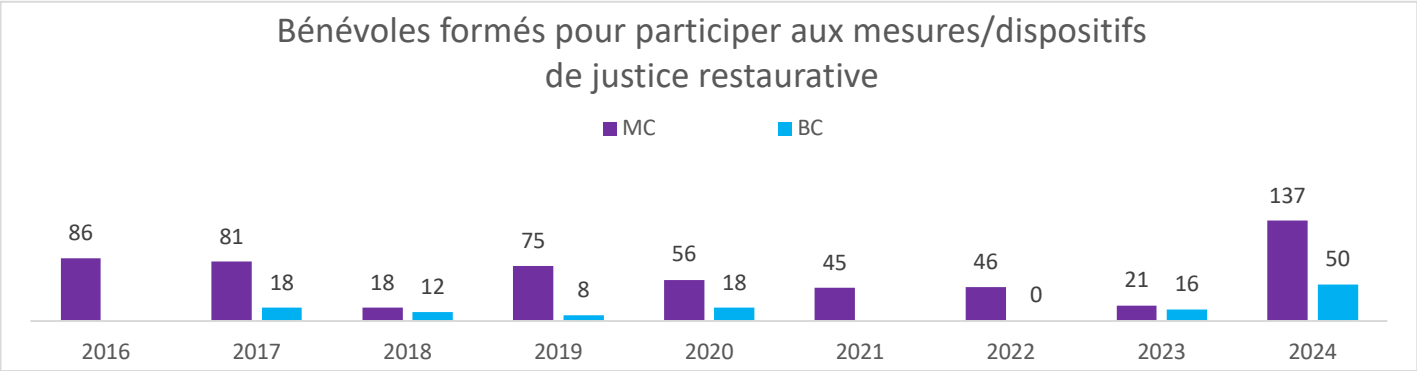

Le nombre de bénévoles formés suit la tendance de la mesure/du dispositif associé, ce qui permet aux partenaires de pouvoir réunir les acteurs pour mettre en place ces mesures.

Désormais, plus de **620** bénévoles MC et plus de **120** bénévoles BC ont été formés, depuis que ces formations existent au sein de l'IFJR (1ère session MC en 2016, 1ère session BC en 2017).

L'augmentation des formations de bénévoles (MC et BC) est en lien avec la mise en place des mesures.

Et peut-être aussi suite à la diffusion du film « Je verrai toujours vos visages » à partir de mars 2023, qui a pu susciter au sein du grand public, des volontés de contribuer à la Justice Restaurative.

6.2. Focus sur l'activité Formation de l'IFJR en 2024

Les sessions animées en 2024

La formation de premier niveau, le module 1, représente encore plus de **30%** des sessions de formation :

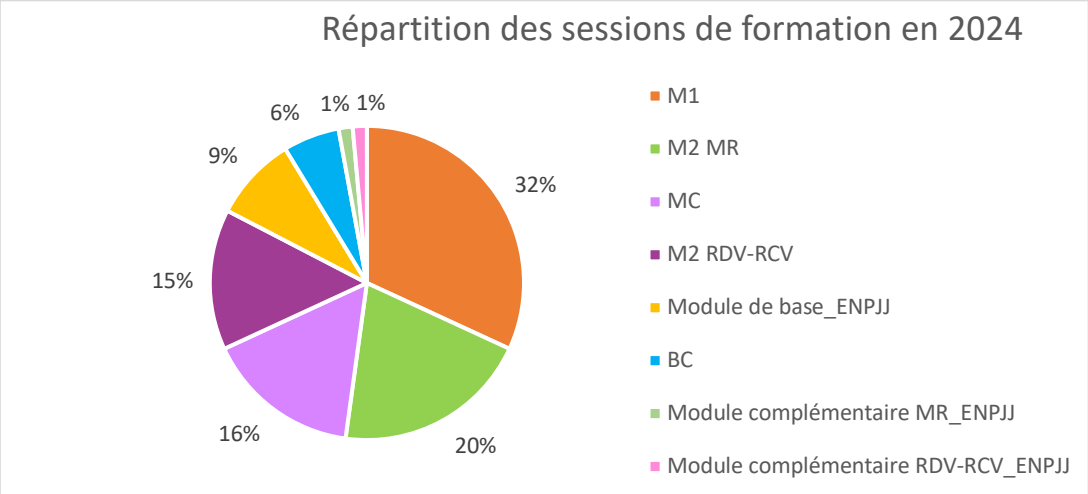

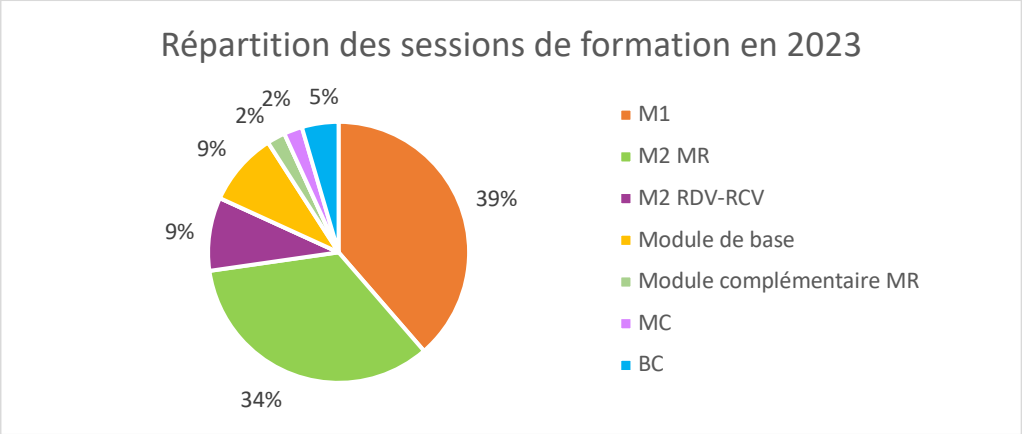

En 2024,

- la part des besoins à former de futurs animateurs de mesures MR a diminué (**20%** des sessions en 2024 contre 34% en 2023),
- au bénéfice des besoins à former de futurs animateurs de mesures RDV-RCV (**15%** des sessions en 2024 contre 9% en 2023),
- et des futurs Membres de la Communauté aussi impliqués dans ces mesures RDV-RCV (**16%** des sessions en 2024 contre 2% en 2023),
- les autres formations sont représentées à peu près dans les mêmes proportions qu'en 2023.

Le nombre de personnes formées en 2024

En 2024, l'IFJR a formé **1036** personnes, soit une hausse de **61%** par rapport à 2023 (644 personnes formées en 2023), dont 22 en **Guadeloupe** et 23 à **La Réunion** :

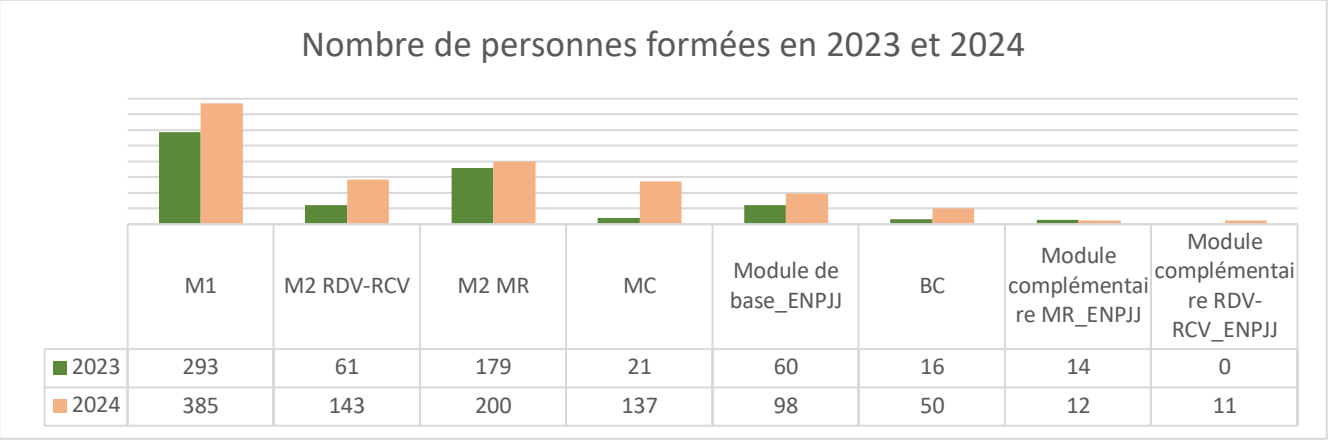

	M1	M2 RDV-RCV	M2 MR	MC	Module de base_ENPJJ	BC	Module complémentaire MR_ENPJJ	Module complémentaire RDV-RCV_ENPJJ
2023	293	61	179	21	60	16	14	0
2024	385	143	200	137	98	50	12	11

Le partenariat avec l'ENPJJ, initié en 2019, fait intervenir l'IFJR dans le cadre de la formation interne des agents PJJ, en Module de base et Modules complémentaires.

En 2024, l'IFJR a animé **8** sessions de formation, contre 5 en 2023 (aucune en 2022).

Notons que ni en 2023 ni en 2024, il n'y a eu de demande de formation de de futurs animateurs de CSR-CAR (1 session en 2022), et peu de demande de formation des Bénévoles de la Communauté (6% des formations en 2024 et 5% en 2023), associés à ces dispositifs CSR-CAR.

Ce qui représente plus de **26 800 heures** stagiaires dispensées en 2024, soit une hausse de **55%** par rapport à 2023 (plus de 17 300 heures stagiaires dispensées par l'IFJR en 2023) :

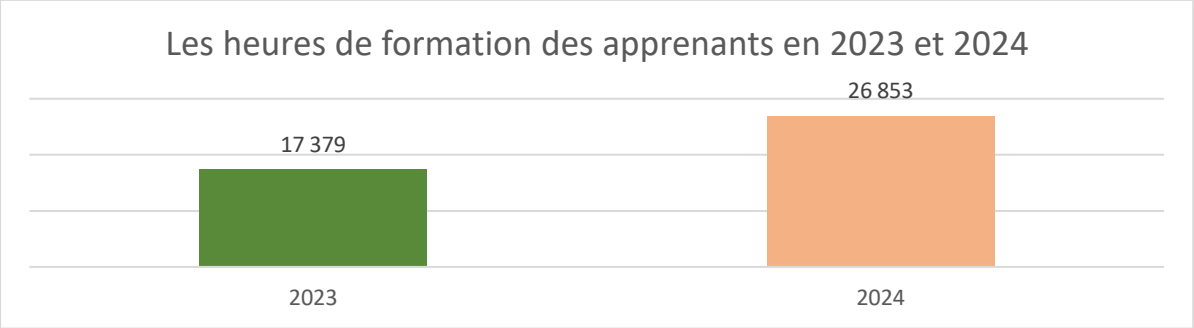

Cette année 2024 est l'année record du nombre de formés et du nombre de sessions de formation, depuis l'existence des formations dispensées par l'IFJR.

Les futurs animateurs de mesures de justice restaurative certifiés en 2024

A l'issue du parcours de formation M1 & M2, l'IFJR a délivré en 2024 :

- **181** certificats à de potentiels animateurs de mesures de type MR (= 91% d'obtention sur 200 formés), contre 161 en 2023 (= 90% d'obtention),
- et **137** certificats à de potentiels animateurs de mesure de type RDV-RCV (= 96% d'obtention sur 143 apprenants), contre 59 en 2023 (= 97% d'obtention).

Il n'y a pas eu de formation de futurs coordinateurs CSR-CAR en 2024.

6.3. Le rattachement institutionnel des personnes formées

Module 1, pour Informer et Orienter

Depuis l'existence du Module 1 en 2015, plus de la moitié des apprenants sont ici rattachés à l'administration pénitentiaire (**57%** en 2024, 56% en cumulé jusqu'en 2023) :

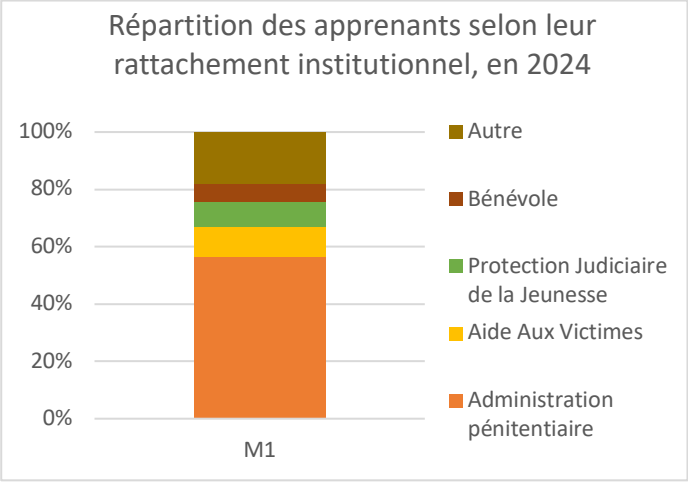

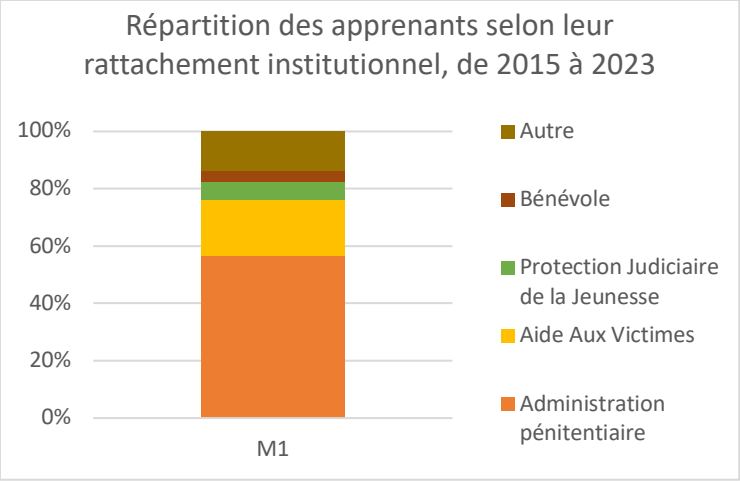

La part des apprenants rattachés aux Associations d'Aide aux Victimes tend à diminuer (**11%** en 2024, contre 20% en cumulé jusqu'en 2023).

Ceci peut s'expliquer par le fait que depuis fin 2023, les Associations d'Aide aux Victimes financent et commandent les formations directement à l'IFJR, alors que jusque-là ces formations étaient prises en charge par la Fédération France Victimes.

Modules 2 MR et RDV-RCV, pour animer de mesures de justice restaurative
Module 2 CSR-CAR, pour coordonner un dispositif à visée restaurative

Depuis l'existence de nos formations M2 (RDV-RCV en 2011, MR en 2015, CSR-CAR en 2016), plus de la moitié des personnes formées à l'animation de mesures / dispositifs de justice restaurative sont rattachées à l'Administration pénitentiaire :

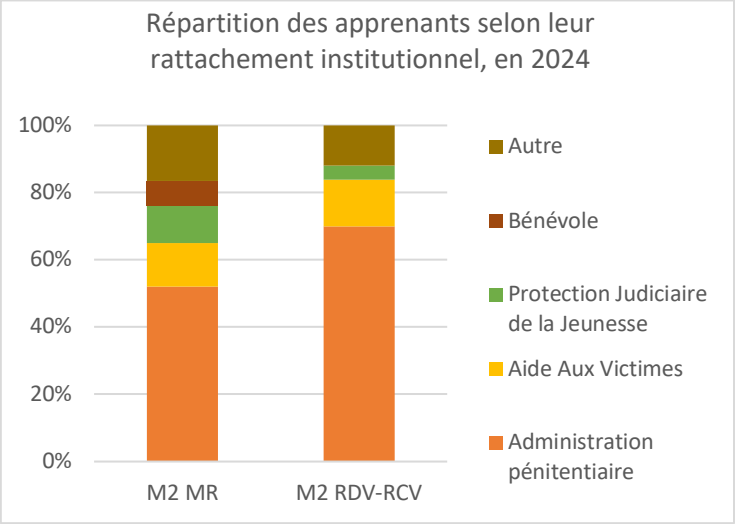

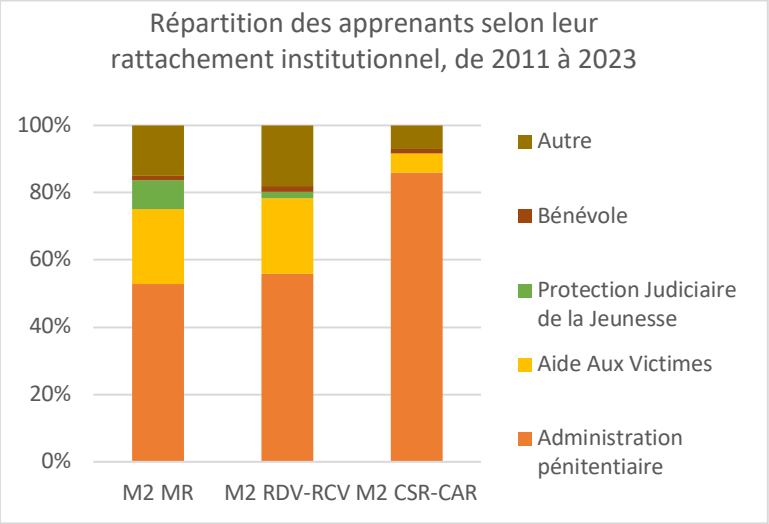

- En 2024, **52%** des apprenants MR sont rattachés à l'Administration pénitentiaire (contre 53% en cumulé depuis 2015)
- En 2024, **70%** des apprenants RDV-RCV sont rattachés à l'Administration pénitentiaire (contre 56% en cumulé depuis 2011)

La proportion des apprenants rattachés à l'aide aux victimes est toujours significative, mais en baisse en 2024 :

- **13%** des apprenants MR en 2024 (contre 22% en cumulé depuis 2015)
- **14%** des apprenants RDV-RCV en 2024 (contre 23% en cumulé depuis 2015)

Comme pour le Module 1, ceci peut s'expliquer par la réorganisation des formations pilotées par la Fédération France Victimes depuis fin 2023.

NB : Pas de formation M2 CSR-CAR en 2024.

Formations des bénévoles en justice restaurative

Depuis l'intégration d'un logiciel de gestion de la formation en 2024 par l'IFJR, le positionnement des bénévoles par une structure est mieux identifiable, ce qui n'était pas aisé jusque-là.

En 2024, les apprenants Membres de la Communauté MC pour les mesures RDV-RCV, ou Bénévoles de la Communauté BC pour les dispositifs CSR-CAR, sont essentiellement positionnés par les services pénitentiaires (tout en restant bénévoles) ou par des Associations d'Aide aux Victimes :

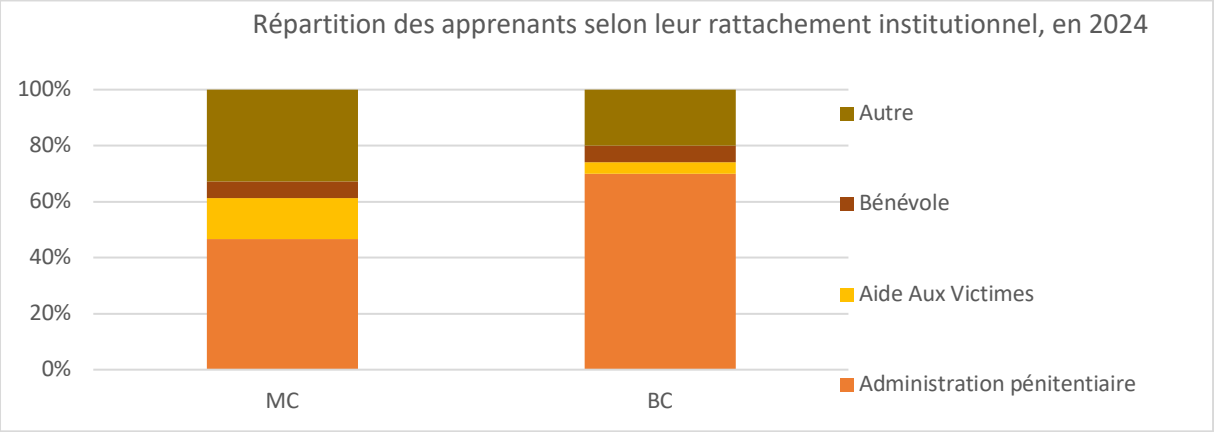

Ces formations répondent aux besoins des structures de former des bénévoles pour collaborer auprès des animateurs de mesures RDV-RCV (les MC) ou dispositifs CSR-CAR (les BC).

Sur les 11 sessions MC en 2024, **47%** des apprenants ont été positionnés par des services pénitentiaires, et **15%** par des Associations d'Aide aux Victimes.

Sur les 4 sessions BC en 2024, **70%** des apprenants ont été positionnés par des services pénitentiaires, et **4%** par des Associations d'Aide aux Victimes.

6.4. La répartition géographique des personnes formées

Sur les cartes qui suivent, les stagiaires ayant suivi la formation concernée sont répartis par département de travail, en données cumulées depuis le début des formations.

Les cartes indiquent le nombre de personnes ayant suivi la formation correspondante en cumulant les stagiaires issus de l'aide aux victimes, de l'administration pénitentiaire, de la protection judiciaire de la jeunesse (minoritaires), et autres profils.

Ces cartes ne doivent cependant pas être interprétées comme manifestant une importante capacité d'animation de mesures de justice restaurative.

En pratique, seul un petit nombre des professionnels formés pratiquent la justice restaurative, faute de temps dédié.

Force est de constater que malgré le partenariat entre les structures et l'IFJR pour former de futurs animateurs, des demandes de mesures exprimées par des auteurs et/ou des victimes restent en attente.

Les personnes formées en module 1 du parcours de formation à l'animation de mesures de JR

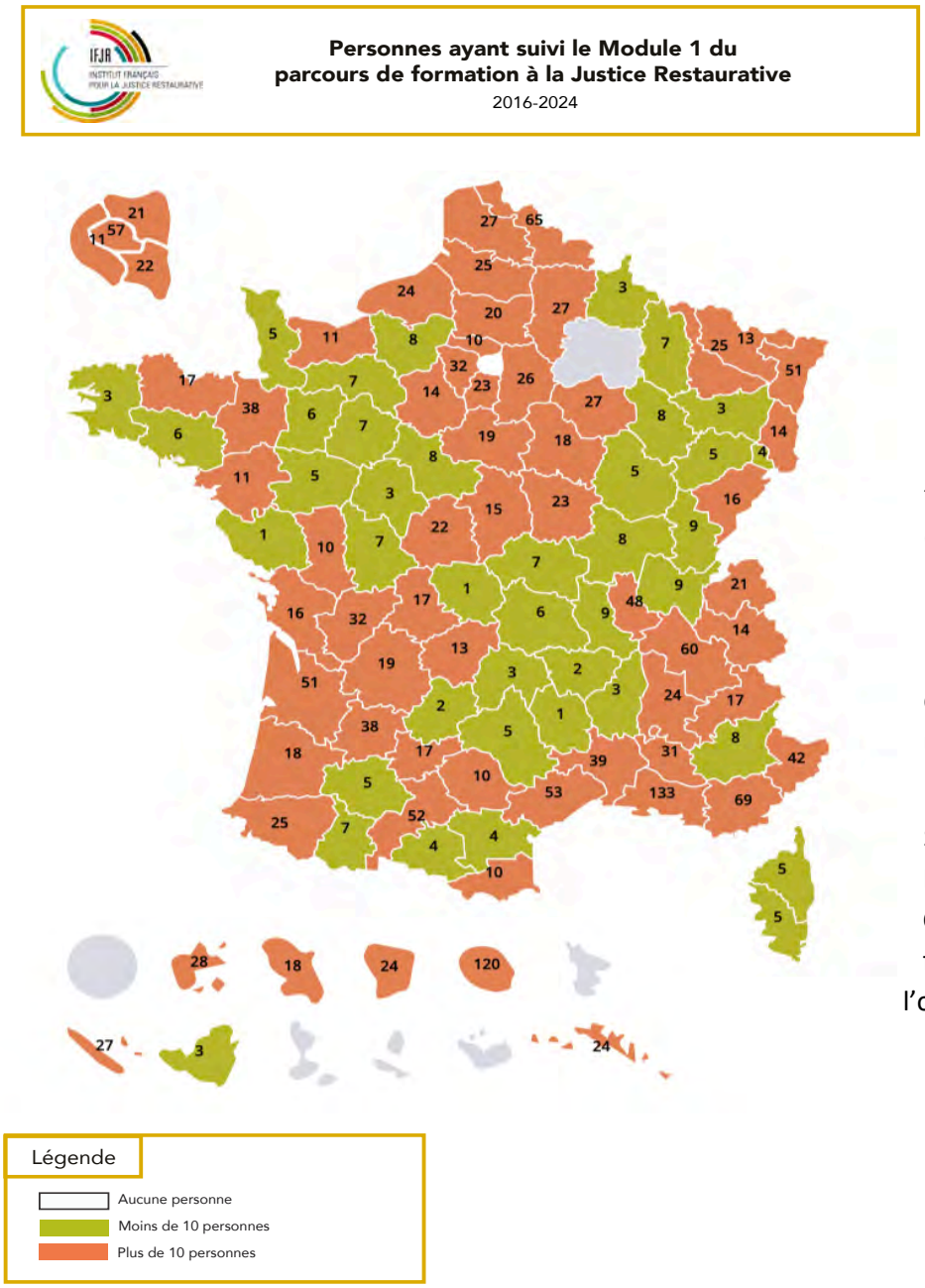

Les stagiaires ayant suivi le module 1 depuis sa création en 2015 sont aujourd'hui au nombre de **2099**, tous profils confondus.

L'ensemble du territoire est pratiquement couvert par cette formation Module 1 visant à acquérir les compétences pour Informer & Orienter vers des mesures de justice restaurative.

Seul le département de la Marne (51 – Châlons en Champagne) n'a personne formé à l'Information / l'orientation.

Les personnes formées en module 2 « CSR/CAR » du parcours de formation à la coordination de dispositif à visée restaurative

Les apprenants ayant suivi le module 2, option « Coordination de Cercle de Soutien et de Responsabilisation CSR et Cercle d'Accompagnement et de Ressources CAR », depuis sa création en 2015, sont au nombre de **85**, tous profils confondus.

Ce chiffre n'a que peu évolué depuis 2020, puisqu'une seule formation a été mise en œuvre, auprès de 7 personnes en 2022, et aucune en 2023 ni en 2024.

La quasi-totalité des apprenants sont des agents de **l'administration pénitentiaire (73 agents, soit 86% des formés)**. Le reste des formés sont principalement issus du secteur socio judiciaire ou de l'aide aux victimes.

Personnes formées aux Cercles de Soutien et de Responsabilisation et Cercles d'Accompagnement et de Ressources

2016-2024 : formation Module 1 et 2 CSR-CAR

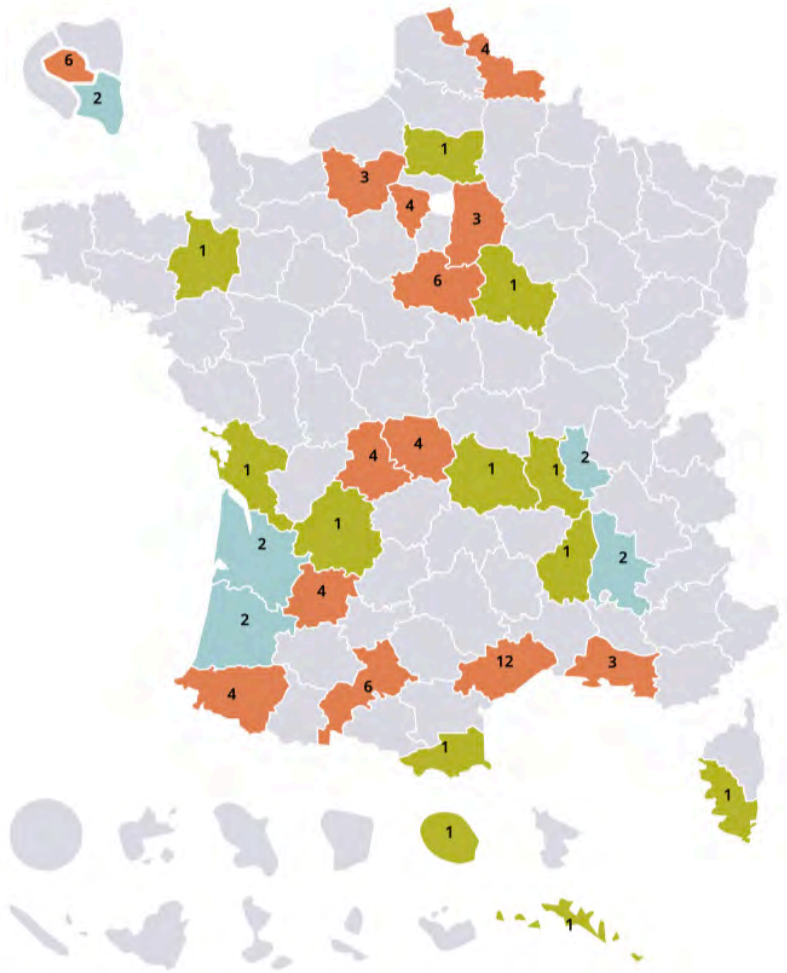

Il est à noter qu'il y a plus de 2 formés aux CSR/CAR **dans 17 départements**, laissant une très large marge de progression pour l'administration pénitentiaire.

Seuls 4 départements (les 31 - 34 - 45 - 75) ont formé plus de 6 coordinateurs CSR-CAR.

Il reste que ce dispositif à visée restaurative n'a pas encore trouvé une vraie dynamique de développement au sein de l'administration pénitentiaire, ce qui se traduit aussi par un faible intérêt pour la formation.

Légende
- Aucune personne
- 1 personne
- 2 personnes
- Plus de 2 personnes

Les personnes formées en module 2 « RDV/RCV» du parcours de formation à l'animation de mesures de JR

Les apprenants ayant suivi le module 2, option « Rencontres Détenus-Victimes et Rencontres Condamnés-Victimes RDV-RCV », depuis sa création en 2015, sont cumulés au nombre d'apprenants ayant suivi la première version de la formation (proposée entre 2011 et 2015).

Ils sont aujourd'hui au nombre de **954**, tous profils confondus.

Le nombre de professionnels formés aux RDV-RCV est important, vestige de la situation antérieure à 2020, lorsque ce type de mesure était le plus pratiqué.

Le même constat d'une majorité d'agents de l'administration pénitentiaire peut être fait (553, soit **58%** des apprenants, contre 203 issus de l'aide aux victimes, soit 21% des apprenants).

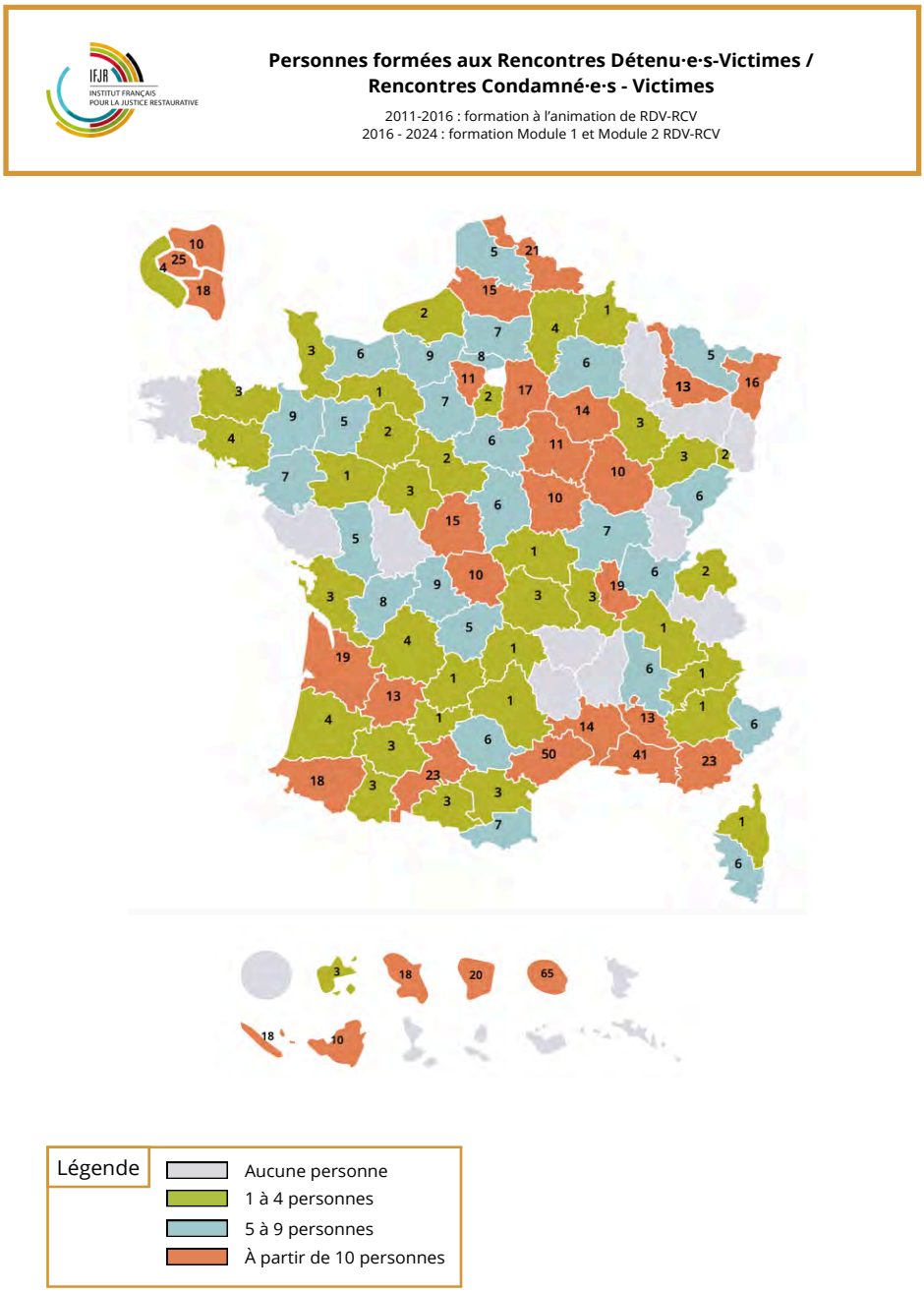

Il est à noter également que **11 départements n'ont encore aucun professionnel formé** à ce type de mesure (12 départements en 2023) [15].

1. Sauf mobilité des stagiaires après la formation.

Les personnes formées au module 2 « MR » du parcours de formation à l'animation de mesures de JR

Les apprenants ayant suivi le module 2, option « médiation restaurative », depuis sa création en 2015 sont au nombre de **797**, tous profils confondus.

Le nombre de professionnels formés à la MR est moins important que celui des formés aux RDV-RCV, mais l'accroissement depuis 2020, plus particulièrement en 2023, permet de renforcer la couverture sur le territoire.

Le même constat d'une majorité d'agents de l'administration pénitentiaire peut être fait (420, soit **53%** des stagiaires, contre 159 issus de l'aide aux victimes, soit 20%).

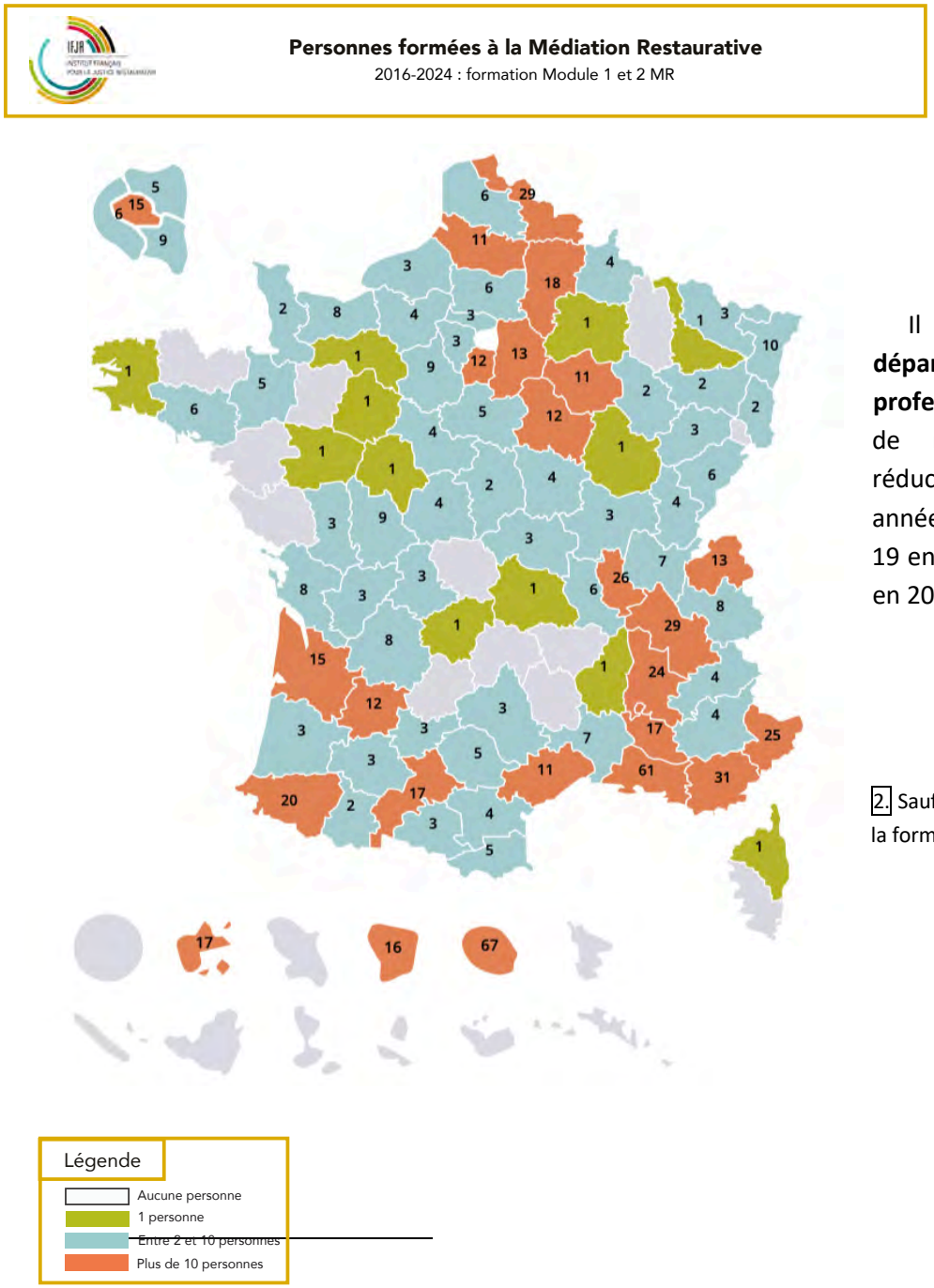

Il reste encore **16 départements n'ayant aucun professionnel formé** à ce type de mesure, malgré une réduction des zone à couvrir année après année [16] (contre 19 en 2023, 25 en 2022 et 41 en 2021).

2. Sauf mobilité des stagiaires après la formation.

Les personnes formées à travers les formations à destination des bénévoles impliqués dans les programmes de justice restaurative

Les mesures de justice restaurative impliquent souvent des bénévoles. Ils incarnent la communauté qui est concernée, en plus des personnes victimes et auteures, par la commission d'une infraction et plus largement par le phénomène criminel.

Il est important que ces personnes, tout en restant « elles-mêmes » dans toutes leurs spécificités et diversités et leur naturel également, puissent intervenir de manière adéquate dans ces mesures.

C'est pourquoi, dès 2016, l'IFJR et ses partenaires ont proposé des formations spécifiques pour :

- Devenir Membre de la Communauté dans les RDV-RCV : **565** personnes formées depuis 2016, dont 137 en 2024 ;
- Devenir Bénévole de la Communauté dans les CSR-CAR : **122** personnes formées depuis 2017, dont 50 en 2024.

Les Membres de la Communauté pour les RDV-RCV

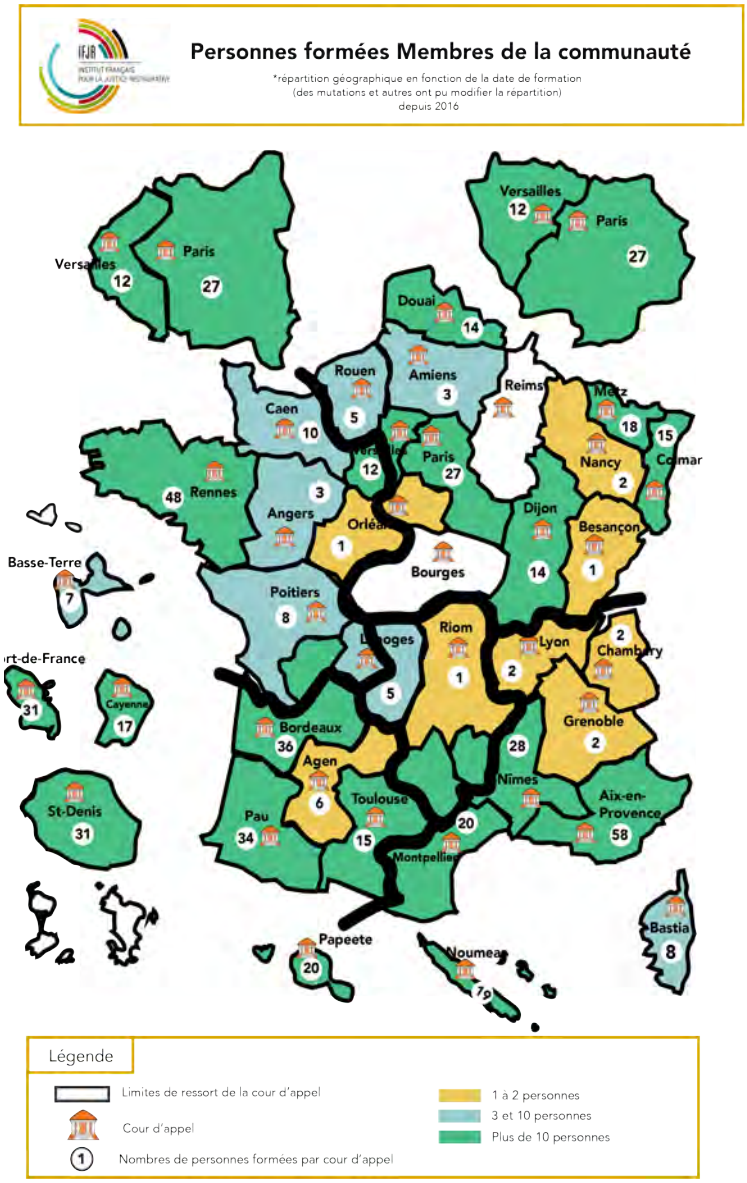

A ce jour, la plupart des Cours d'appel disposent de bénévoles formés « Membre de la Communauté » (sauf Bourges et Reims), ce qui est très positif pour la mise en œuvre concrète des mesures de RDV-RCV (qui nécessitent 2 membres de la communauté par session).

Toutefois, il reste encore de fortes disparités et plusieurs Cours d'appel ne disposent pas du nombre suffisant de personnes formées.

Par ailleurs, pour nombre d'entre elles, la formation peut avoir été suivie depuis longtemps et une « remise à niveau » peut être souhaitable, surtout lorsque le bénévole formé n'a pas pu exercer cette fonction après la formation et régulièrement ensuite.

Les Bénévoles de la Communauté pour les CSR-CAR

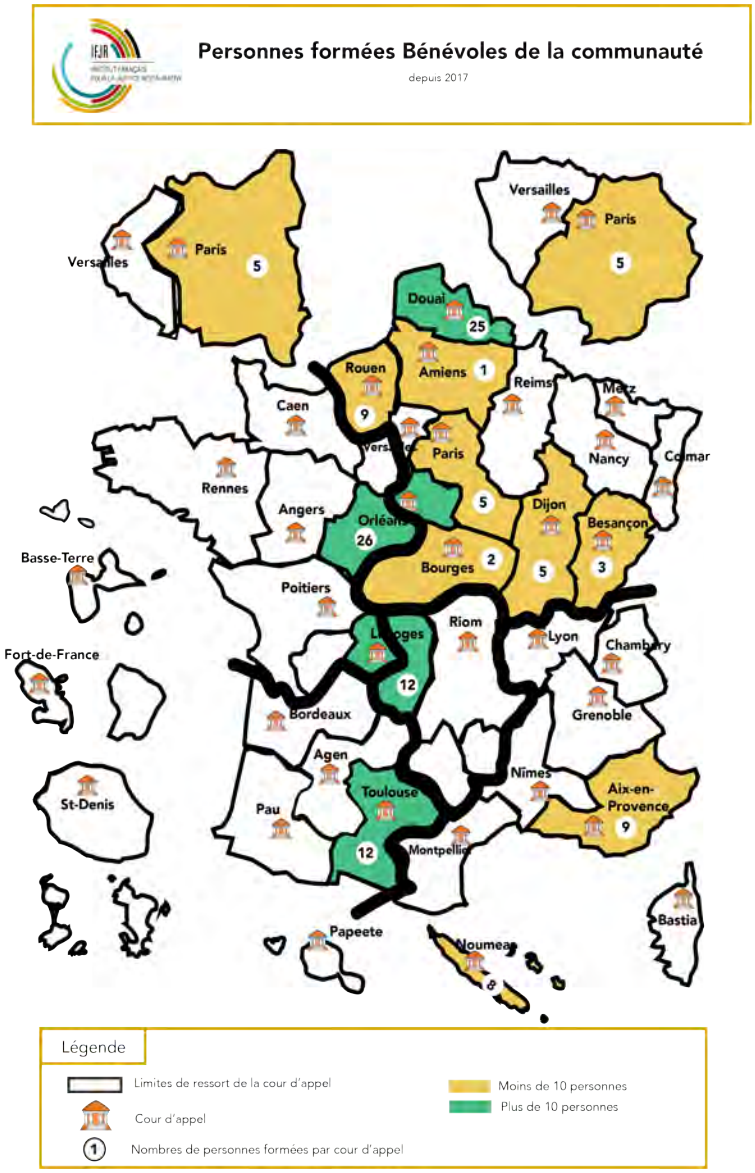

Pour ce qui est des Bénévoles de la Communauté dans les CSR-CAR, le constat est tout autre.

Il reste encore très peu de territoires disposant d'un nombre suffisant de bénévoles formés, mais ce nombre est en cohérence avec les programmes existants et actifs.

Jusqu'en 2023, seules les cours d'appel de Aix-en Provence, Douai, Orléans, Rouen et Nouméa avaient à la fois des animateurs CSR-CAR formés et des Bénévoles de la Communauté formés.

En 2024, c'est désormais aussi le cas pour les cours d'appel de :

- Amiens
- Besançon
- Bourges
- Dijon
- Limoges
- Paris
- Et Toulouse

Qui ont maintenant des bénévoles BC formés.

6.5. Les partenariats pour la mise en œuvre des formations

Les organismes de formation

Les partenaires historiques de l'IFJR sont la Fédération France Victimes, avec qui les premières formations en justice restaurative ont été mise en œuvre (depuis 2011) et l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire (ÉNAP, depuis 2015).

En 2018, l'IFJR a initié un nouveau partenariat avec l'École Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ) pour la formation des agents de la PJJ, dans le cadre de l'expérimentation nationale initiée par la DPJJ. Depuis, l'IFJR intervient dans le cadre de la formation « Module de base » et propose 2 « Modules complémentaires » (MR et RDV-RCV), tant sur le site central à Roubaix qu'au sein des Pôles Territoriaux de formation (PTF) sur le territoire.

En 2019 et 2020, les formations avec l'ÉNAP, , ont été mises en œuvre dans le cadre d'un marché public, prolongé jusqu'à la fin du premier trimestre 2021 (en raison de l'impossibilité de rattraper l'ensemble des formations annulées en raison de l'épidémie de COVID 19).

3

Organismes de formation partenaires :

Ces organismes de formation partenaires organisent les sessions de formation, et sollicitent l'IFJR pour intervenir, en leurs locaux.

Jusqu'en 2023, plus de la moitié des formés par l'IFJR l'ont été à travers des sessions de formation

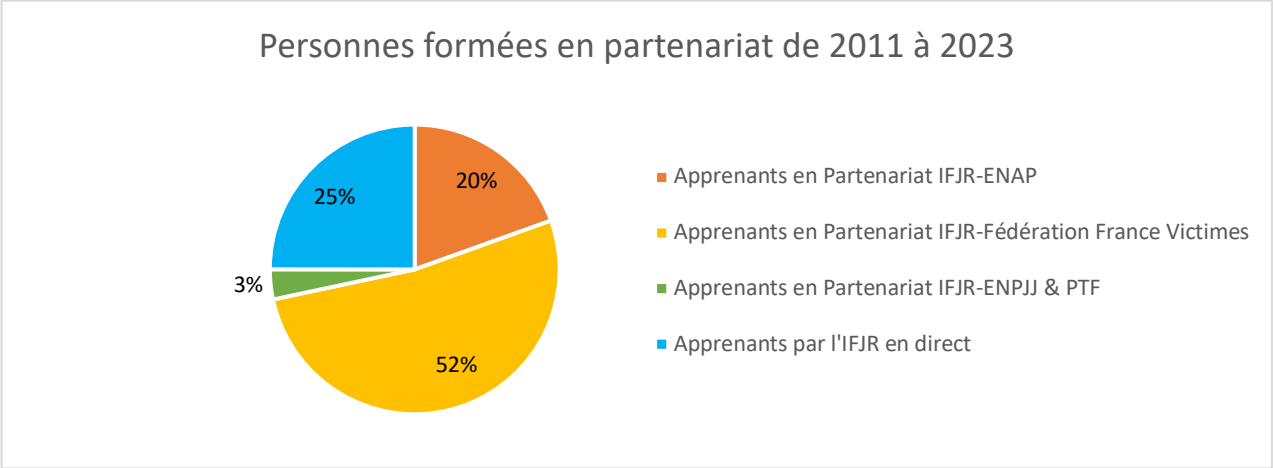

organisées par la Fédération France Victimes.

Depuis le dernier trimestre 2023, la Fédération France Victimes sollicite l'IFJR pour animer des sessions de formation uniquement dans les locaux de la Fédération à Paris.

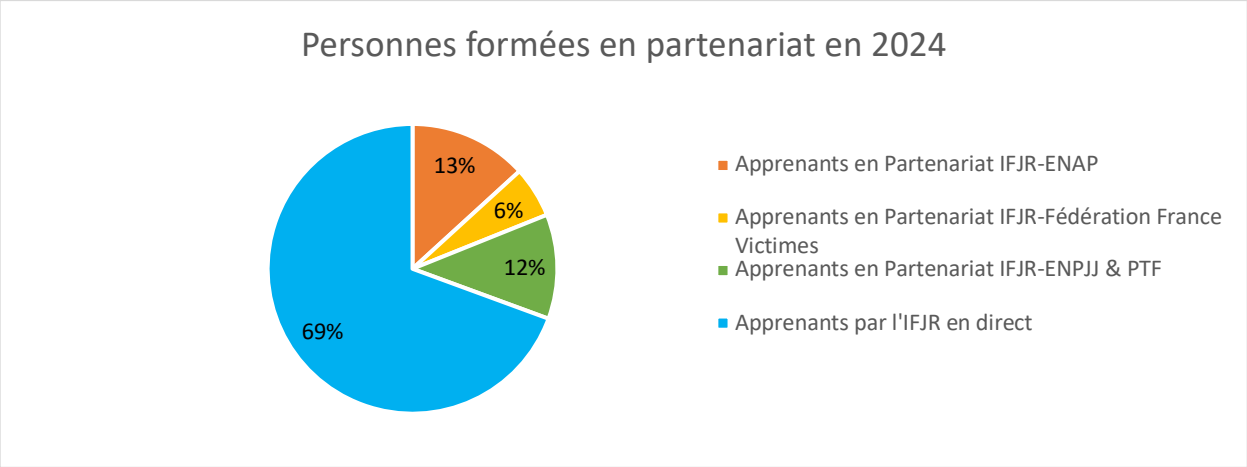

Sur le reste du territoire, les associations d'aide aux victimes sont désormais en lien direct avec l'IFJR pour la mise en place des sessions de formation :

Ainsi, en 2024, l'IFJR a piloté en direct la formation de presque **70%** des apprenants (719 sur 1036).

Les partenaires institutionnels

En 2020, l'IFJR a engagé avec la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) de **Bordeaux** un partenariat destiné à encourager le développement des programmes de justice restaurative auprès de ses services pénitentiaires. Ce partenariat inclut divers types d'accompagnement, ainsi que des formations à la justice restaurative. Celles-ci ont pu être en partie mises en œuvre au cours de l'année, au cours de l'été puis en visioconférence.

En 2021, une convention de partenariat similaire a été mise en place avec la DISP de **Toulouse**, et renouvelée en 2024.

En 2022, des formations ont été dispensées par l'IFJR pour la DT PJJ du **Var (83)** et de **La Réunion (974)**.

En 2023, la mise en place de formations pour les DISP s'est étendue à celles de **Dijon**, de **Lille** et de **Marseille**, ainsi qu'à la DTPJJ **Les Savoie (74**) et la DTPJJ **Somme-Aisne (80-02).**

En 2024 :

- La DISP de **Paris** et la DISP **Grand Est** deviennent aussi partenaires de l'IFJR à travers une convention de partenariat.
- Des formations sont aussi dispensées par l'IFJR pour la DISP de **Lyon**, ainsi que pour la DT PJJ **Ille-et-Vilaine - Côtes-d'Armor (35-22).**

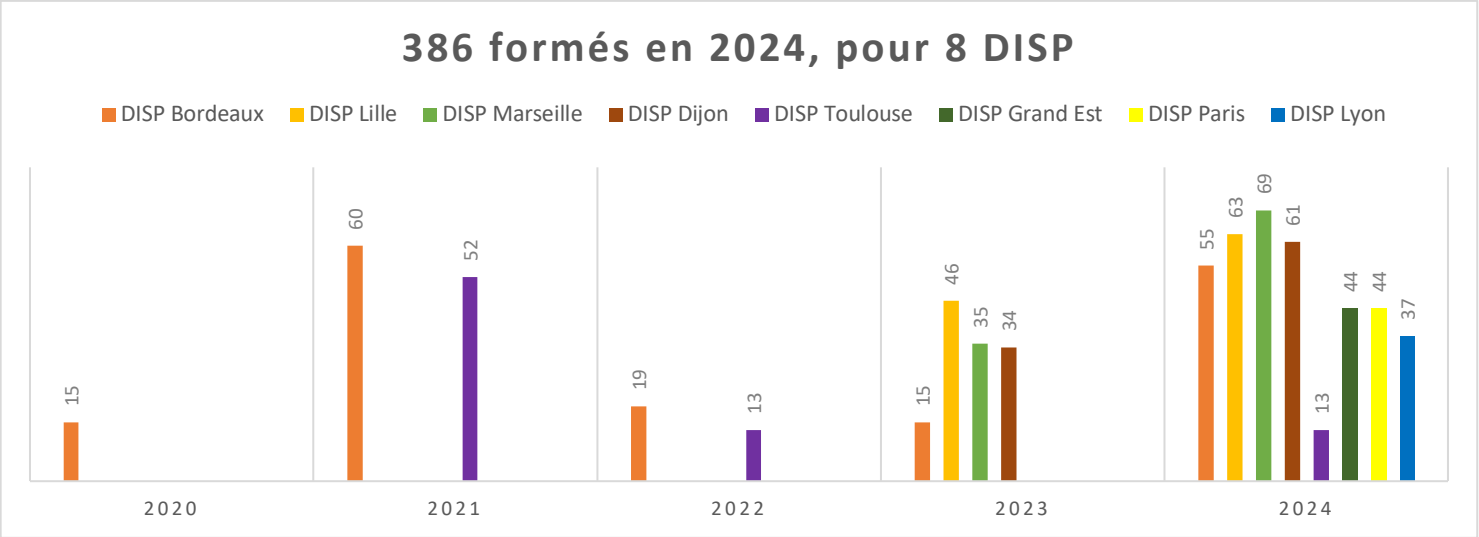

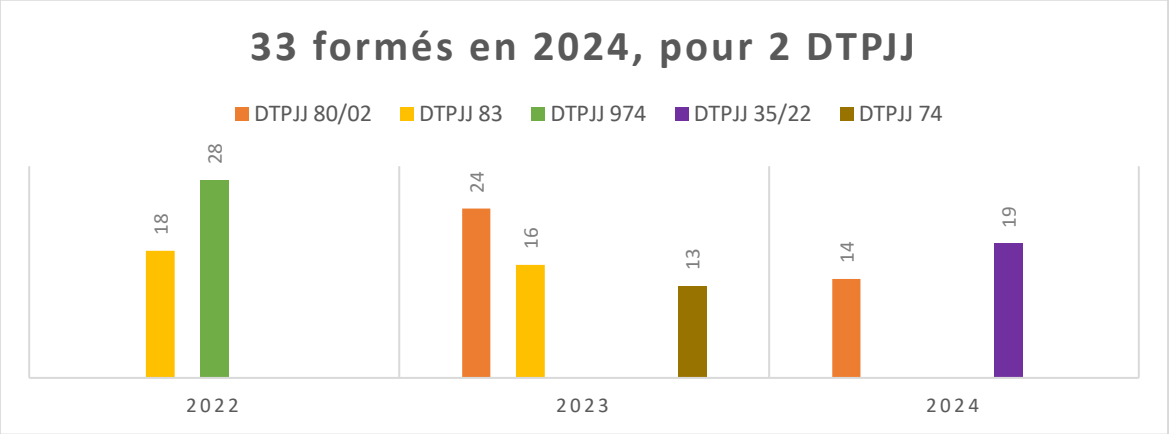

L'IFJR intervient ici en délocalisé, dans les locaux mis à disposition par les partenaires :

6.6. La satisfaction

L'IFJR a à cœur de répondre aux besoins des apprenants et des partenaires. Nous requerrons leur satisfaction à l'issue des formations que nous pilotons en direct :

En 2024 :

- Les apprenants ont exprimé **93%** de satisfaction globale (96% en 2023) (Taux de réponse : 89%)
- Et les partenaires commanditaires **98%** de satisfaction globale (100% en 2023) (Taux de réponse : 28%).

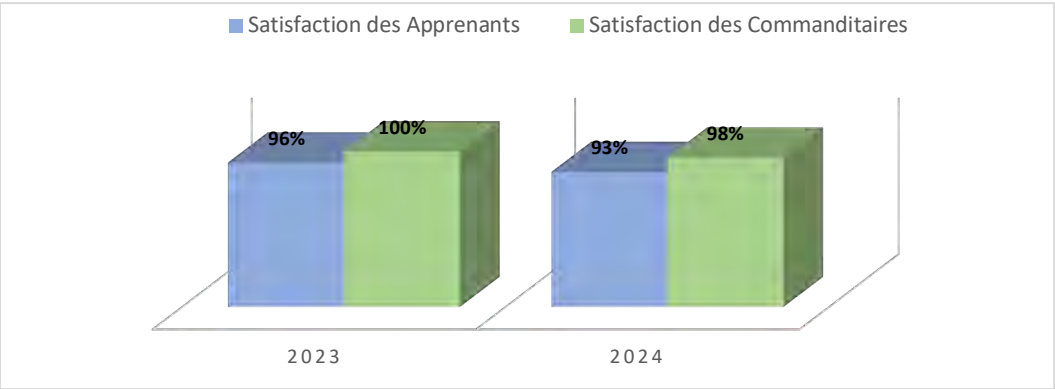

La satisfaction des apprenants

Les apprenants apprécient plus particulièrement le contenu de nos formations et l'expertise de nos intervenants, tant quant à leur maitrise du sujet de la justice restaurative, qu'à leur adaptabilité et disponibilité, et qu'à leurs pratiques de formateurs :

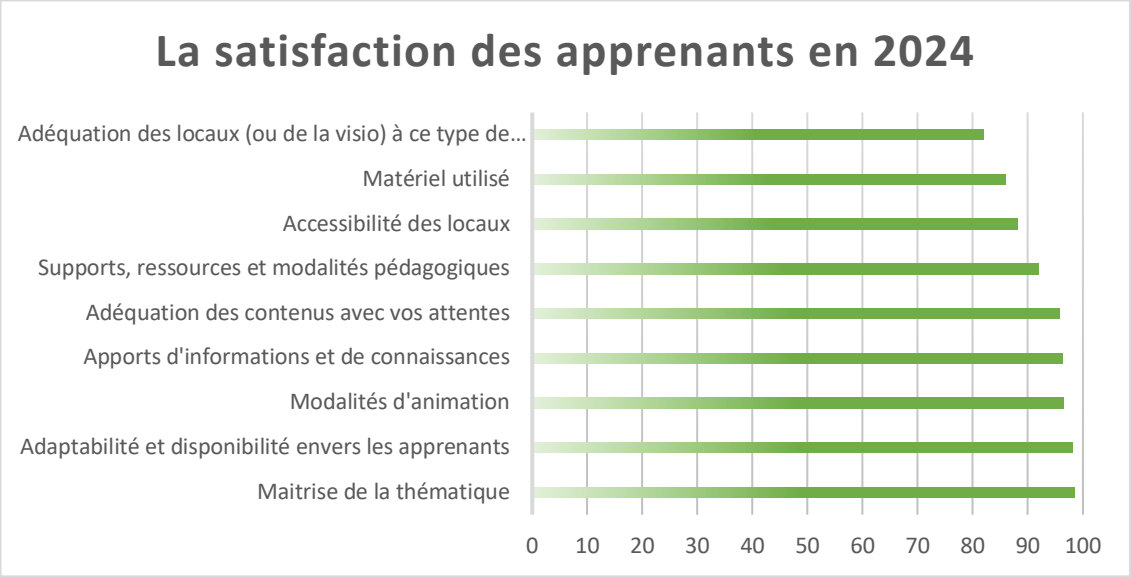

Les points de vigilance portent plutôt sur l'accessibilité et l'adéquation des locaux/matériel que les partenaires peuvent mettre à disposition de l'IFJR pour animer les sessions de formation.

Quasiment **100%** des formés recommanderaient la formation qu'ils ont suivi (99,53%) :

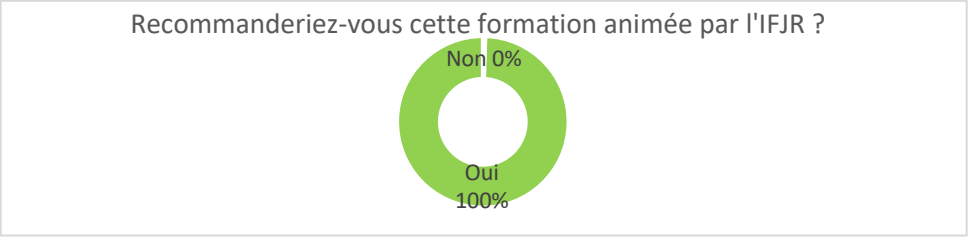

Plus de **80%** des formés en 2024 souhaiteraient poursuivre leur parcours de formation avec l'IFJR :

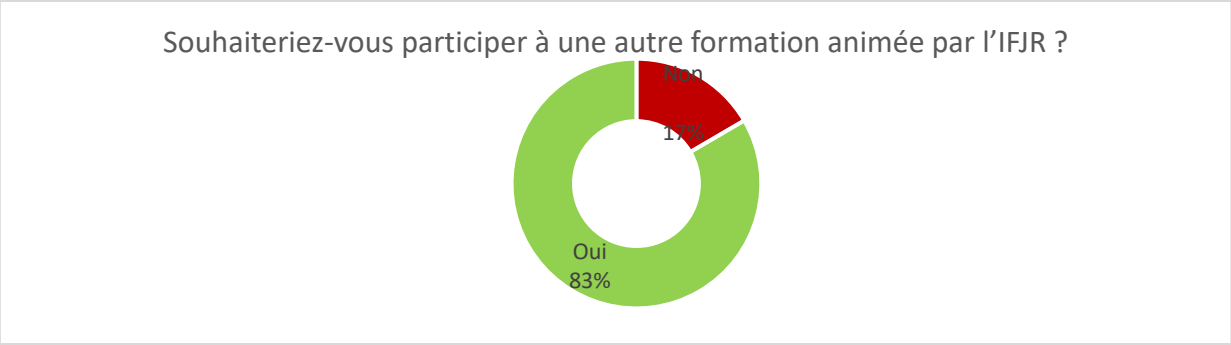

Le pôle formation de l'IFJR (formation@justicerestaurative.org) reste disponible pour les partenaires qui souhaiteraient commander des sessions de formation. Une anticipation d'environ 9 à 12 mois est recommandée, au regard des planifications en cours.

La satisfaction des partenaires

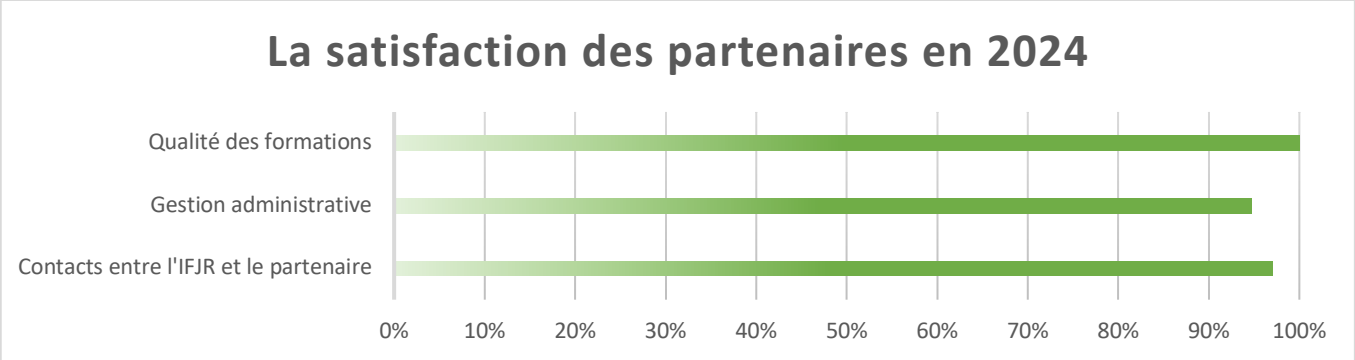

Ici encore, la qualité des formations dispensés par l'IFJR est reconnue, avec un taux de satisfaction de **100%**.

7. LES ACTIVITÉS INTERNATIONALES

Comme chaque année, l'IFJR a pris part à diverses actions conduites par le Forum Européen pour la Justice restaurative :

- L'Institut fait partie, depuis 2020, du groupe de formateur.rice.s identifiés par le Forum sur diverses thématiques en lien avec la JR et son développement ;
- L'IFJR, représenté par Noémie Micoulet coordinatrice de l'antenne sud-est, fait partie du groupe de travail « *violences de genre et justice restaurative* » [17].

Ce groupe vise à produire un document synthétique présentant les potentialités de la JR dans ce domaine, à favoriser les échanges et les mises en commun d'expériences, notamment en vue de formations spécifiques et plus généralement favoriser l'émergence de projets.

17 https://www.euforumrj.org/en/working-group-gender-based-violence

Rapport d’activité 2024

Institut Français pour la Justice Restaurative (IFJR)

74 pages – Tous droits réservés – Juin 2025